



IANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe









MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

Cet ouvrage est la  
traduction effectuée  
par RANLIN du  
livre suivant :

LESLIE (Charles)

A new history of Jamaica  
from the earliest accounts  
to the taking of Porto-Bello.  
London, 1740

cf. Handbook of  
Jamaica, 1963,  
p. 685

et LECLERC,  
Bibliothèque américaine  
n° 1420) JPH

HISTOIRE  
DE LA  
JAMAÏQUE,

*Traduite de l'Anglois.*

Par M. \*\*\* , ancien Officier de  
Dragons.

*Seconde Partie.*



A LONDRES;  
Chez N O U R S E.

---

M. DCC. LI.

*Inventaire n° 640/2*

HISTOIRE

DE LA

JAMAÏQUE

Par M. de L'Angle

Par M. de L'Angle, ancien Officier de  
Dragons.

Paris, chez l'Auteur.



A LONDRES,

chez Nourse.

---

M. DCC. LI.



# HISTOIRE DE LA JAMAÏQUE,

*Seconde Partie.*

---

---

## LETTRE VI.



PRE's vous avoir fait le récit abrégé des actions les plus considérables de ceux d'entre les Pirates qui ont infesté les Mers du nouveau monde, je vais vous rapporter en peu de mots & le plus distinctement qu'il me sera possible, ce qui s'y est passé de plus digne

*II. Part.*

A

de remarque jusqu'à nos jours.

Thomas Moddifort a été un des meilleurs Gouverneurs qu'ait jamais eu la Jamaïque. Il entendoit à merveille l'art de conduire une Colonie naissante. Il favorisoit également le Commerce & les nouvelles Plantations. Son exemple mérite d'être suivi par ses Successeurs : car personne n'a plus contribué au bon ordre de cette isle & à l'augmentation de ses richesses. De son tems , elle fut pour la premiere fois divisée en Paroisses & Districts en vertu de Lettres Patentes du Conseil du Roi, qui établirent une Assemblée ou Chambre des Représentans des Cours de Justice, & des regles pour l'établissement d'une bonne Police.

J'aurai dans la suite occasion de vous expliquer les différentes autorités du Gouverneur,

du Conseil & de l'Assemblée. Il ne sera pas cependant hors de propos de vous dire ici qu'ils font une espece d'image du Gouvernement de la Grande-Bretagne où se trouvent le Roi, les Chambres des Pairs, & celle des Communes. Chaque Paroisse envoie pour Représentans à l'Assemblée deux Membres, & chaque Ville trois. Il seroit difficile de désigner les premiers Actes de cette Cour Souveraine : elle a seulement formé quelques Statuts provisionnels, dont une partie est aujourd'hui hors d'usage, & les autres ont été remis en vigueur par cette grande Assemblée de 1682. où fut compilé ce Corps d'Ordonnances dont je pourrai vous donner quelque connoissance dans la suite.

Moddifort fut Gouverneur jusqu'en 1669. que Thomas

Lynch lui succéda. Celui-ci suivit les traces de son prédécesseur. Il soutint les Pirates & en retira de grands profits. Morgan eut une Commission de lui, & ce fut de son tems qu'il exécuta plusieurs de ces grandes entreprises qui l'ont rendu si célèbre. Il n'y a presque rien à remarquer sous ce Ministère, si ce ne sont les exploits de nos Pirates. Les affaires particulieres furent sagement dirigées. Remarquez que ce fut alors pour la premiere fois qu'on vit faire un Procès pour fait de dette. La mode en est bien venue depuis : outre les moindres Instances, chaque Cour souveraine en a sur ses Registres plus de mille de cette espece.

De son tems aussi furent commis par les Negres plusieurs meurtres horribles sur la personne de leurs Maîtres. Il seroit

aussi impossible qu'étranger à cette Lettre de vous faire le récit de tous. Mais pour vous faire juger avec connoissance de cause du caractère cruel & perfide de cette Nation, je vais vous raconter les traitemens qu'une troupe de ces coquins fit essuyer à un de leurs Maîtres.

Le District de Sainte Anne, qui est situé à la partie du Nord de l'isle, vivoit un Planteur distingué par ses richesses, & très-estimé pour son humeur charitable & généreuse. L'inclination à assister les malheureux & à leur fournir les secours convenables à leur situation, l'emportoit chez lui sur le desir d'amasser. Enforte qu'appercevoir quelque part l'apparence de la misere, & s'efforcer à l'instant de la soulager ou même de la guérir tout-à-fait, c'étoit pour lui la même

chose. Auroit-on pû croire qu'un aussi bon caractère eût pû devenir la cause de sa perte!

Un jour qu'il se promenoit à l'entour de son domaine, il entendit des soupirs & des plaintes qui annonçoient un cœur en proie à la douleur la plus vive. Son penchant à faire du bien, lui fit aussitôt chercher l'endroit d'où partoient ces plaintes & ces soupirs. Il n'eut pas fait cent pas, qu'il apperçut un jeune homme si extenué qu'à peine lui restoit-il figure humaine. Cette vûe l'attendrit. Il lui demande d'où il venoit, & d'un ton d'amitié l'invite à lui confier le sujet de ses peines. Le jeune homme lui répondit : je suis Nègre, comme vous voyez, j'ai déserté de chez mon Maître pour me joindre à de mes confreres fugitifs : j'en ai reçu des traitemens si cruels,

que j'ai été forcé à les quitter. Notre planteur lui offrit tout ce qui dépendroit de lui pour le mettre dans une plus heureuse situation. Le jeune homme n'eut garde de rejeter une offre si obligeante. Ses forces étoient si épuisées qu'il ne put suivre son bienfaiteur chez lui ; ou sa dissimulation fut assez grande pour feindre de ne le pouvoir pas. Le planteur y suppléa, & le fit emporter dans sa maison. Là il n'oublia pour le rétablir ni les bons soins ni tous les secours de la Medecine. Par là le Nègre eut bientôt repris ses forces. Son bienfaiteur va plus loin : il obtient son pardon, & l'achete de son premier Maître.

Il fut ensuite mis à l'ouvrage avec les autres : mais ce n'étoit pas là son goût. Il regarda comme une honte d'être esclave,

& une lâcheté de souffrir un Maître. Son tempérament ne le portant qu'à la galanterie & aux intrigues amoureuses, il étoit bien plus occupé à badiner avec les Nègresses, qu'à cultiver les plantations de son Maître; & il ne tarda gueres à se mettre dans le cas d'être châtié. Il le fut donc & en conçut une haine mortelle contre son Patron. Adroit & insinuant, il sçut si bien attacher ses camarades à ses intérêts, qu'il fut bientôt en état de leur faire faire tout ce qu'il voudroit. Quand il se vit bien assuré d'eux, il leur dit qu'il vouloit rompre leurs chaînes & les mettre à portée de jouir de tous les plaisirs de la vie, pourvû qu'ils voulussent l'aider à se défaire de leur commun tyran. J'ignore comment cette proposition fut d'abord écoutée; mais il est

certain qu'il vint à bout de lever tous leurs scrupules , & de leur faire regarder un horrible attentat comme une action légitime. Ils choisirent la nuit pour exécuter leur trahison. A l'heure convenue ils se rassemblent & marchent comme des furies pour répandre le sang de leur Maître. Ils environnent sa maison , s'introduisent dans son appartement , & le trouvent endormi. Le tuer dans cette situation leur paroît une trop grande faveur. Ils préférèrent de l'éveiller , afin qu'il ait tout le tems d'être frappé de l'horreur d'une mort inévitable & prochaine. Ils lui mettent un bâillon , afin que ses domestiques ni le voisinage ne puissent accourir à ses cris. Après cette précaution ils prennent le barbare plaisir de l'épouvanter par les plus terribles menaces , &

présentent successivement à ses yeux les plus cruels instrumens de la mort. Ils le blessent par degré dans les endroits les plus sensibles , & ne cessent de le tourmenter que lorsqu'il a rendu les derniers soupirs au milieu de ces supplices.

Le chef de famille ainsi expédié , ils ne tarderent pas à se défaire de toute la maison. Sa femme malgré son mérite , malgré sa douceur ordinaire pour eux , fut la victime de leur rage , après l'avoir été de leur brutalité. Les domestiques périrent aussi de la façon la plus cruelle que ces monstres le purent imaginer. Un crime en entraîne toujours un autre. Le massacre qu'ils venoient de faire les conduisit encore plus loin. Sentant qu'ils étoient dans un danger très grand , tant qu'il resteroit quelques Blancs dans cette

plantation, ils crurent devoir à leur sûreté de les exterminer tous.

Tout ce que la cruauté & la rage peuvent inventer, fut employé contre eux. On fit périr le plus grand nombre par des supplices lents & recherchés : les autres furent égorgés en un moment, par la nécessité où se trouverent les meurtriers de hâter leurs barbares expéditions. ils craignirent d'être surpris par les habitans des plantations voisines, & ils chercherent une retraite. Les montagnes du Lecuward leur parurent l'asyle le plus convenable, & ils s'y réfugièrent. Ils y ont été joints à diverses reprises par de grosses troupes de fugitifs, & ils forment aujourd'hui un corps de scélérats, formidable aux habitans de la Jamaïque, où ils commettent des vols & des assassinats fréquens.

Quoique tout le monde parle de ce malheureux événement, je ne vois pas qu'on se donne de grands mouvemens pour poursuivre ces misérables, à qui on a laissé le tems de se fortifier dans des lieux inaccessibles. On détache à la vérité des partis après eux; mais comme ils sont composés de gens peu faits à la fatigue, & tirés seulement des habitations voisines, ils ne reviennent jamais sans avoir perdu beaucoup de monde, par les seules chaleurs & par les marches pénibles qu'ils ont à faire dans les bois.

Mais revenons à notre sujet. L'Ambassadeur d'Espagne répétoit tous les jours en Angleterre ses remontrances sur les excès commis par nos Armateurs, & ce n'étoit pas inutilement. La Cour sçavoit que le Gouverneur de la Jamaïque les

appuyoit. C'étoit de lui principalement que l'on se plaignoit. En conséquence Lynch fut rappellé, & le Lord Vaughan envoyé en sa place.

Lynch rappellé.

Vaughan en sa place.

Celui-ci, suivant les instructions précises qu'il avoit reçues de la Cour, entreprit de traverser les Armateurs. Il déclara hautement que son intention étoit de conserver la paix entre son maître & le Roi d'Espagne. Pour cet effet annullant les Commissions données par son prédécesseur, il défendit tout acte d'hostilité. Il en coûta la vie à plusieurs de ces malheureux, qui accoutumés à la piraterie ne pouvoient prendre sur eux de la discontinuer. Quelques-uns d'eux ayant fait une descente dans l'isle de Cuba, y avoient exercé leurs cruautés & leurs brigandages ordinaires: mais de retour à la

Jamaïque, ils n'y trouverent plus l'azile qu'ils espéroient : & ils furent tous arrêtés & pendus. Ce sévère châtiment épouvanta les autres, & insensiblement il n'en fut plus question.

Les Planteurs qui avoient trouvé leur compte à les soutenir n'étoient pas contens de cette nouvelle police, & ils aidoient de tout leur pouvoir ce qui en restoit; mais ce reste étoit si petit, que jamais ils n'osèrent former une entreprise de quelque importance. Les Protecteurs des pirates ne penserent donc plus qu'à perfectionner leurs établissemens : & en peu de tems ils parvinrent à égaler les autres Colonies, même celle des Barbades, par la bonté, & l'abondance de leurs Sucres.

C'est du tems de ce nouveau Gouverneur que l'on date ici le déclin de la Jamaïque. Car ou-

tre la suppression des richesses que les Pirates procuroient à l'isle, une autre démarche de la Cour ne découragea pas moins ses nouveaux habitans & les réduisit même à de grandes extrémités.

Ce fut l'établissement de la Compagnie Royale d'Afrique: le Roi lui accorda un privilege en datte du 26. septembre 1672. de faire exclusivement à tous autres le commerce en Guinée, à Angola & dans la Barbarie occidentale. Le Duc d'Yorck, depuis Roi d'Angleterre, le Prince Robert, le Comte de Shafsbury, s'intéresserent dans cette société: le crédit de ces Seigneurs fit étendre si loin les privileges de la Compagnie d'Afrique, qu'ils prétendirent être en droit de s'approprier tout le commerce de ces Contrées, & de confisquer les Vaisseaux qui

Compagnie Royale  
d'Afrique.

en rapportoient des Nègres, ou autres marchandises, sans être munis d'un pouvoir de la Compagnie.

Cette injuste manœuvre fit un tort infini à nos Colonies, surtout à celle de la Jamaïque. Car on trouvoit auparavant des Esclaves à bon marché pour cultiver les plantations, au lieu qu'à présent on est obligé, non seulement de ne plus songer à ce commerce si avantageux; mais encore d'acheter à un prix exorbitant ceux dont on y a besoin. On ne laissa pas dans les commencemens de continuer ce genre de trafic, mais tous les Vaisseaux furent saisis, & leur charge confisquée. On ne sçauroit évaluer les pertes que cette Compagnie fit souffrir aux Colonies : un seul particulier perdit plus de dix mille pieces. On armoit des Bâti-

mens en guerre, uniquement pour courre sus aux Interlopes. Le Gouverneur de la Barbade pensa être rappelé, pour avoir seulement paru s'opposer à cette tyrannie. Les particuliers de la Jamaïque marquerent un peu plus de fermeté & disputerent le terrain avant d'abandonner leurs effets. M. Bernard poursuivit les Agens de la Compagnie au sujet d'une saisie injuste, & se fit restituer son Vaisseau avec sa charge. La dureté de cette Compagnie & de ses Agens auroit bientôt causé la ruine de toutes les plantations de sucre, si le Parlement n'avoit interposé son autorité, & rétabli presque en entier la liberté du commerce d'Afrique.

Ce fut environ dans ces tems critiques que la Cour jugea à propos d'abandonner toutes

Colonie  
de Surinam  
transportée  
à la Jamaïque.

nos prétentions sur Surinam & de les transporter aux Hollandois. La Colonie que nous y avions fut en conséquence de cette cession, transférée à la Jamaïque. Elle composoit 1200 personnes, tous pauvres, malades & sans ressource. Ceux qui furent chargés de ce transport, les traitèrent avec toute l'humanité possible, & la réception qu'on leur fit fut très-généreuse. On leur assigna dans le quartier Sainte Elisabeth une étendue considérable de terrain pour leur établissement. Ils s'y fixèrent en effet, & leur industrie les a mis dans une situation brillante.

Les biens les plus considérables de l'Isle sont aujourd'hui entre les mains de leurs descendants, ainsi que les emplois les plus honorables & les plus lucratifs. Ce renfort est le seul

événement avantageux que la Jamaïque ait trouvé sous le Lord Vaughan.

Du reste sa mémoire n'y est pas en bonne odeur. On l'accuse d'une avarice insatiable, d'avoir vendu jusqu'à ses propres domestiques, & chargé toutes les denrées d'excessives impôts. Il n'étoit guères question de son tems, dit-on, de Conseil ni d'Assemblée : & suivant ce qui se pratiquoit pour lors en Angleterre, où l'on ne consultoit le Parlement que le moins qu'il étoit possible; le Gouverneur décidoit tout de lui-même & sans aucun assesseur. Pour moi je serois assez porté à croire que ces reproches seroient une suite de son procédé envers les Pirates, qu'il traversoit de toutes ses forces, sans leur faire grace ni quartier. Cette sévérité priva notre Isle des occasions de s'en-

richir ou de se peupler davantage, & elle indisposa entièrement l'esprit des planteurs contre un homme qui faisoit tarir la source d'où se répandoit sur eux le plus de richesses. A la fin le murmure devint si général, qu'il parvint aux oreilles de la Cour, qui jugea à propos de rappeler celui qui l'occasionnoit, & d'envoyer en sa place le Comte Charles de Carlisle.

Vaughan  
rappelé,  
remplacé  
par le Comte  
de Carlisle.

1678.

Il débarqua à la Jamaïque en 1678. & travailla aussitôt à réparer les torts de son prédécesseur. Il se montra plus modéré que lui, relâcha beaucoup de cette extrême sévérité qui lui avoit été reprochée, & fit d'excellens Reglemens qui sont encore en vigueur.

L'on y craignoit alors beaucoup de la part des François. Le Comte d'Estrées étoit dans ces Mers avec une fort belle Ef-

cadre de Vaisseaux de Guerre : & la méfintelligence des Cours d'Angleterre & de France , faisoit appréhender que cet Amiral ne fût chargé de l'exécution de quelque dessein contre nous. Mais nos craintes étoient sans fondement & furent détournées par un autre objet. Les nouvelles se répandirent de ce qui se passoit à Londres , où venoient de se découvrir les complots formés par des gens mal intentionnés pour le Gouvernement.

Le Comte de Carlisle fut peu de tems dans cet hémisphère : la chaleur du climat ne pouvant s'accommoder avec son tempérament , qu'il sentit bientôt altéré ; il retourna en Europe , & laissa , sous le bon plaisir de Sa Majesté , le brave Henri Morgan , pour commander par *interim*. C'étoit certainement le

Le Comte  
retourne  
en Angle-  
terre.

Morgan  
gouverne  
par *inte-  
rim*.

meilleur choix qu'il pût faire.

Morgan n'avoit pas encore encouru la disgrâce de la Cour, & on le regardoit comme l'homme du monde le plus propre à gouverner cette Colonie dont il connoissoit si bien les intérêts. Il sentit la nécessité de suivre les vûes de ses prédécesseurs; & considerant combien étoient pressans les ordres de la Cour pour extirper les Pirates, il entreprit de la satisfaire. On peut être surpris de voir le plus fameux Pirate dont il soit parlé dans l'histoire, entreprendre de courre sus à ses confreres, & se charger de les détruire. Mais il est bon de remarquer que Morgan respectoit les ordres de ses Supérieurs. Jamais il n'alla en course sans une commission expresse, par laquelle il croyoit légitimer ses entreprises. Jamais il ne commit de piraterie que le

Gouvernement n'ait favorisée.

Les autres Corsaires se foucioient peu de prendre des commissions & se mocquoient des Déclarations les plus expresses. Désobéir ainsi à leur Prince & aux Officiers de Justice, n'étoit-ce pas bien mériter ce qui leur arriva ? Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que ce fut Morgan qui les poursuivit sans quartier & qui vint à bout de les détruire.

Ayant appris qu'un certain Everson, ancien & fameux pirate étoit à Cowbay avec une barque longue bien armée, & fournie d'un bon équipage, il dépêcha un Bâtiment de même espece, qui étoit excellent voilier, pour aller le combattre. On se rencontra ; on en vint aux mains, & le combat qui étoit très-vif, se soutint longtemps de part & d'autre avec le

A 5 lieues  
à l'Est de  
Port Royal.

plus grand acharnement. Mais le Capitaine Corfaire ayant été tué d'un coup de feu, son Equipage fut ébranlé par cette perte : nous nous en apperçumes & sautâmes sur son bord. Alors quelques-uns se jetterent dans le Canot & se sauverent ; & la plus grande partie se rendit.

Morgan ne voulant pas condamner lui-même des gens qui avoient contrevenu à ses ordres, les renvoya par le Capitaine Haywood au Gouverneur de Cartagene, qui leur fit essuyer le supplice que leurs crimes leur préparoient depuis longtems.

Il gouverna l'Isle jusqu'en 1682 avec une estime générale, faisant connoître à tout le monde qu'également pourvû des talens nécessaires pour la paix & pour la guerre, il sçavoit aussi bien gouverner que combattre.

J'ai

J'ai vû un de ses portraits qu'il avoit fait faire lui-même. Il est peint en grand, & dans une attitude si fiere & si majestueuse, que je ne crois pas qu'on puisse le regarder sans une espece de vénération. Ayant été simple domestique d'un planteur à la Barbade; jamais il ne défavoua son origine: & il voulut que dans le portrait dont je vous parlois tout-à-l'heure, on pût voir des chaînes & des crochets, Ce sont les instrumens avec lesquels on punit les esclaves & les domestiques en faute. Qu'il est rare de trouver de ces grandes ames qui dans une fortune brillante, & une pompe presque Royale, ne perdent pas le souvenir de leur premier état! Je ne crois pas que notre Isle voye jamais un autre Morgan.

Son Successeur fut M. Thomas Lynch, qui revint pour la

seconde fois prendre ici les rênes du Gouvernement. La protection qu'il avoit donnée aux Pirates avoit occasionné son rappel en Angleterre ; & son rétablissement fut la récompense de la fidélité qu'il témoigna à son Prince en toute occasion.

La première chose qu'il entreprit fut de remédier aux abus qui s'étoient insensiblement glissés dans la Police ; & trouvant que les Loix en étoient mal digérées, & encore plus mal observées, il convoqua un nombre de personnes qui formerent l'Assemblée la plus nombreuse & la plus sage que nous ayons eue ici. Elle compila avec une attention & une prudence infinie, un corps d'Ordonnances si bien accommodées aux convenances du pays, que dans la suite on n'a presque rien trouvé à y ajou-

ter. Dans ma premiere Lettre je vous en enverrai un détail abrégé, qui d'un coup d'œil vous fera connoître en quoi peuvent différer les Loix de la Jamaïque d'avec celles de la Grande-Bretagne : vous verrez aussi la différence qu'il y a dans la Police que les uns & les autres font observer. Avant de fermer cette Lettre, je vous remarquerai que cette Assemblée, quelque respectable qu'elle fût, sembloit être conduite par un esprit de parti. Car le Gouverneur, sur la nouvelle qu'il reçut des desseins des Presbyteriens en Europe, en ayant fait part à l'Assemblée, elle lui répondit par une adresse qui pourroit un jour être regardée comme un remerciement de cette heureuse découverte, & des sages précautions qui en avoient si à propos arrêté le

cours. On y pouvoit remarquer le même esprit de persécution, qui pour lors ne prévalut que trop en Angleterre. C'étoit la mode d'y agir avec rigueur contre les Non-conformistes ; & quoiqu'ils ne remuassent pas chez nous , on s'y crut obligé de pourvoir à ce qu'ils pourroient faire à l'avenir. On rendit plusieurs Arrêts , on y joignit plusieurs amendes contre tous ceux d'une différente communion que celle de l'Eglise Anglicane , & l'on crut fort méritoire de faire grand bruit contre une sorte de gens irréprochables , qui ne songeoient à rien moins qu'à causer le moindre trouble par la diversité des sentimens qu'ils professoient.

Jugez de-là combien les plus honnêtes-gens peuvent s'égarer , & quelle fatale influence un zele aveugle peut avoir sur

les meilleurs esprits. En effet, quoique leurs principes pussent les engager à chercher à soutenir l'Eglise Anglicane, leur intérêt propre ne devoit jamais leur inspirer de persécuter les Non-conformistes, & moins encore d'établir des peines contre un parti dont à peine connoissoit-on ici le nom & la réalité.

---

## LETTRE VII.

**V**OICI, suivant ce que je vous promettois par ma précédente, l'abregé des Loix actuellement en vigueur à la Jamaïque. La plupart furent compilées pendant la seconde administration de M. Thomas Lynch par une Assemblée de gens de mérite. Ces Loix imprimées tout au long forment

un in-8°. & l'on en trouve un abrégé curieux & exact dans la collection générale des Loix qui concernent cette Isle. C'est de ce dernier que j'ai tiré presque tout le détail suivant. Ce que j'y ai ajouté des Reglemens imprimés en 1718, & de plusieurs autres rendus depuis, vient de la Secretairerie. Ces Loix & ces Reglemens sont fort sages, & tout le mal que l'on vous dit de notre Jamaïque, n'a d'autre source que la négligence avec laquelle on fait exécuter les Ordonnances qui y ont été rendues. Ceci n'est qu'un extrait de la Lettre qui se trouve dans l'original, parce que nous n'avons voulu présenter au Lecteur François, que ce qui nous a paru mériter sa curiosité.

## DES CABARETS.

On n'obtient du Gouverneur la permission de vendre en détail, aucune liqueur forte, sans lui présenter un certificat signé de deux Juges de Paix, & sans avoir fait agréer à la Secretairerie une caution solvable pour cent livres d'amende, censée encourue, en cas qu'on vînt à à permettre chez soi aucun désordre. On ne peut débiter du Rhum ou du Punch de Rhum, sans une permission de la Cour de Justice assemblée, & caution pour 40 schelins d'amende en cas de contravention.

Toute personne trouvée buvant dans les Cabarets aux heures du Service Divin, est condamnée à l'amende de 5 schelings, & le Cabaretier qui l'a reçue à celle de 20 schelings;

& faute de payement, les Juges de Paix peuvent y contraindre par saisie des personnes.

Chaque blasphême contre l'Être Souverain, ou profanation marquée, est punie par une amende de 20 liv. ou même plus : & pour pareil crime, les Juges peuvent ordonner contre les domestiques coupables, telle peine qu'ils jugent à propos, excepté la perte de la vie ou de quelque membre.

Souffrir chez soi un jeu public, c'est pour un de ces Cabaretiers privilégiés s'exposer à payer 10 liv. d'amende : & qui gagneroit au jeu par supercherie ou avec de faux dez, n'en seroit pas quitte à moins du triple de son gain, de dommages & intérêts.

Toute somme au-dessus de 40 schelings gagnée au jeu ou en pariant, n'est pas exigible par le

gagnant ; & tout billet , contrat , ou assurance du surplus , font invalides.

Défense à tout Cabaretier de vendre & débiter par lui-même ou par ses domestiques du Rhum frelaté.

Ces amendes retournent moitié au Roi , comme protecteur de la Police ; l'autre au dénonciateur qui portera sur les griefs ci-dessus sa plainte à quelque Greffe que ce soit de l'Isle , sans que l'absence de l'accusé puisse arrêter l'exécution de la Sentence.

#### DES SAISIES ET EXECUTIONS.

Pour pouvoir jouir du droit de Franc-aleu sur quelque domaine , il faut avoir quatre acres de terres plantés , ou sur ce terrain une maison de cent livres de rente annuelle , sans quoi on est sujet aux saisies par corps.

Le Sucre , Ginger , Indigo , Coco , Coton ou Piment , saisis en contrebande , est voituré à Port Royal aux frais du Propriétaire. L'ancien du Confissoire les y apprétie sous serment : le Prevôt des Marchands les délivre au complaignant , & celui-ci les paye suivant l'appréciation.

Cet ancien reçoit pour ses honoraires des mains du Propriétaire , quatre deniers pour livre du prix des effets qu'il a apprétés. S'il refusoit de les apprétier ainsi sous son serment, il seroit obligé de payer 10 liv. d'amende , moitié pour le Roi , moitié pour le dénonciateur : à quoi quelque Cour que ce soit a droit de le contraindre.

*Assemblées* Dans toutes les Assemblées convoquées sur les ordres du Roi , les districts de Sainte Catherine , Port Royal , & King-

ton auront chacun trois représentans , & les autres Paroisses deux seulement. Le Prevôt des Marchands doit leur notifier leur élection , dix jours après qu'elle a été faite.

Les seuls Propriétaires des francs-Fiefs dans l'isle peuvent être élus, de même qu'eux seuls peuvent , lors d'une élection , donner leur suffrage dans leur Paroisse.

Quand il arrive un incendie à Port Royal ou dans quelque autre Ville , deux ou trois des premiers de la Magistrature font jeter bas ou fauter les maisons qu'ils jugent à propos , afin d'arrêter le feu. S'il s'arrête moyennant cette précaution , elles sont payées par ceux dont les maisons ont été préservées , chacun pour sa quote part. Si en abattant la maison ou le feu commence , on arrête l'incen-

Bâtimens.

die, le propriétaire n'en est point dédommagé.

Du bétail.

Toutes les plantations situées au bord des Savanades ou des grands chemins, & les paturages entourés de bois, doivent être fermés de hayes.

S'il y est fait du dommage par quelque troupeau; ce dommage, ainsi que la clôture, seront estimés sous serment par trois possesseurs de francs-Fiefs, & le maître du troupeau paye le double de l'estimation, à la poursuite d'un Juge de paix, ou d'un Magistrat supérieur, suivant l'importance de la somme.

Il en coûte quinze livres d'amende à quiconque tue quelque bête de somme que ce soit.

Il doit y avoir un blanc par chaque parc de bêtes à cornes, & deux pour les parcs qui renferment plus de deux cens têtes

de ce bétail : faute de quoi il en coûte au propriétaire vingt livres d'amende.

Une bête égarée appartient au propriétaire du fonds où elle est trouvée, pourvû qu'il fasse publier à trois jours d'audience sa faisie & sa description, & que dans les pâturages où il la jettera, il lui laisse pendant un an une branche d'osier autour du col. Si elle n'est point réclamée au bout de ce tems, elle lui reste. Si elle est marquée au feu à l'oreille, celui à qui elle appartient la peut reprendre, en la réclamant une fois après ce terme expiré.

Il est défendu de porter du feu ou de fumier dans aucun savanas, plantation, ou grand chemin, à peine de 10 schelings pour le dénonciateur, & de dédommager le propriétaire ; & en cas d'insolvabilité, de rester

fous la garde d'un Juge de paix. Le propriétaire peut porter du feu sur son propre fonds, s'il est solvable pour dédommager ses voisins en cas d'accident.

Défense aux gardiens de chevaux d'introduire leurs troupeaux dans aucun Savanas, sans avoir donné son billet de cent livres, caution de sa probité, & obtenu permission au moins du plus grand nombre des propriétaires, sous peine de vingt livres.

Aucun Pâtre ou gardien de chevaux ne peut vendre ou troquer aucune bête, qu'il n'ait par deux témoignages recevables prouvé devant le Greffier, qu'elle a été élevée chez lui, ou qu'elle lui appartient légitimement: sans cela le vendeur est condamnable à cinquante livres & l'acheteur à vingt.

Marquer le bétail d'une fausse

marque ou en effacer une ancienne frauduleusement, c'est un crime punissable de mort. La procédure en pareil cas est de faire publier dans toute la paroisse la marque que l'on a donnée.

Si un berger ou propriétaire laisse déborder ses chevres sur le terrain d'autrui, celui ci est dédommagé du délit & des dépens pour sa poursuite, sur l'ordonnance des jurés.

Tous dons, cessions, transferts & legs de terres, rentes & biens, faits ou à faire dans l'espace de vingt ans pour quelque usage pieux ou publique, pour la subsistance des Ministres, pour bâtir ou entretenir des Eglises, Chapelles, Ecoles, Collèges, Maisons de Charité ou Hôpitaux, seront confirmés & acceptés suivant les intentions des donataires ou légataires, à

Usages  
charitables.

moins qu'ils n'aient rapport à quelque usage superstitieux, ou qu'ils ne soient destinés à l'entretien de quelque Prédicateur non légitimement ordonné & non reconnu par l'Eglise Anglicane-

Milices. Tout homme de 15 à 16 ans doit être enrôlé, pour servir à pied ou à cheval.

Le fantassin doit en arrivant au lieu d'assemblée, être pourvû d'un mousquet ou fusil en bon état, d'une pique & d'une épée, ou d'une lance & d'un pistolet. Chaque fusilier doit avoir une cartouche garnie de six coups à tirer. Mais chez lui, il doit avoir outre cela 2 livres de poudre & 9 de plomb.

Chaque cavalier doit se présenter avec un cheval au moins du prix de 10 livres, avec son équipage, des pistolets, une épée, & demie livre de poudre,

& avoir chez lui une carabine avec 4 livres de poudre & 12 de balles de calibre.

Tout Officier breveté ne peut être obligé de servir dans aucun emploi au-dessous du sien, à moins qu'il n'en ait été dégradé.

Aucune personne enrôlée ne peut s'éloigner sans permission de son Capitaine : celui-ci ou le Commandant de la troupe ne peut refuser un congé par écrit au soldat qui va s'établir hors de sa Paroisse.

Les blessés à la guerre sont pansés & les estropiés entretenus sur les revenus publics.

Dans un tems où il y a à craindre quelque hostilité ou attaque, le Commandant en chef met en exécution les Edits sur la guerre & regle tout pour la défense de l'Isle, avec plein pouvoir & autorité entière, de

42 HISTOIRE DE  
l'avis cependant du Conseil de  
Guerre. Mais dès que les dra-  
peaux ont été remis en place,  
& que les soldats ont mis les  
armes bas, les Edits de la guer-  
re cessent, & les Loix commu-  
nes revivent.

Tous les dommages soufferts  
à l'occasion de quelque attaque  
des ennemis, ou de l'Assemblée  
générale des forces de l'Isle,  
sont modérément évalués sur  
les ordres du Gouverneur & du  
Conseil, & payés sur le champ  
des revenus publics, à charge  
que si ceux-ci ne sont point suf-  
fisants, il y est pourvû par une  
Assemblée.

Aucun batteau ou canot ne  
peut passer sous le Fort de Port  
Royal sans en avertir le Com-  
mandant, qui pourra les arrê-  
ter, s'il en a quelque sujet légi-  
time.

Qui que ce soit ne peut tirer

ni décharger ses armes après 8 heures du soir, si ce n'est en cas d'allarme : auquel cas on doit tirer quatre coups distincts de mousquets ou de petites armes.

Les Juges & Assemblées dans les Paroisses de l'Isle voisines de la Mer, doivent par des taxes imposées par eux, rassembler une somme suffisante pour entretenir des gardes, guetteurs & batteurs d'estrade dans les lieux nécessaires pour la sûreté des habitans, afin de découvrir l'approche de l'ennemi, & de se préparer à le recevoir.

C'est un crime capital à tout habitant de porter les armes en Amerique contre aucun Prince ou Etat allié de la Grande-Bretagne, sans permission de la main & sous le sceau du Gouverneur. L'exemption même du Clergé ne peut sauver la vie au coupable.

Pirates.

Tout crime, vol, meurtre, ou complot exécuté ou formé sur Mer ou dans les Havres de la Jurisdiction de l'Amiral, seront punis comme s'ils avoient été exécutés dans l'Isle. Commissions seront à cet effet expédiées sous le grand sceau de l'Isle & adressées au Juge de l'Amirauté, ou tel autre que voudra nommer le Gouverneur, à qui appartient entiere Jurisdiction en pareil cas.

Commercer, être en correspondance avec un Pirate, ou soupçonné de lui donner asyle, ne le pas dénoncer & faire arrêter, ç'en est assez pour être regardé comme complice.

L'Officier en charge dans chaque district, peut au moindre avis de l'arrivée d'un Pirate, assembler tel nombre d'hommes qu'il jugera à propos, l'arrêter & le conduire en prison. Si le

Pirate se défend & tire sur cette troupe, il est punissable de mort, & ne peut alléguer le bénéfice du Clergé.

Toute personne qui aura exercé la piraterie, ou fait la course sans avoir commis de meurtre ou de trahison, si dans les dix jours de son débarquement, il donne caution de sa bonne conduite à l'avenir, obtiendra son pardon du Commandant en chef sous le grand scel de l'Isle.

Celui qui venant résider à la Jamaïque, réclame ce privilège, & s'engage dans quelque commerce utile au pays, soit en course ou autrement, il ne pourra pendant le terme de dix ans, être contraint au paiement des dettes qu'il aura contractées avant son arrivée ou même son départ d'ici. Toutes actions procédures, poursuites & exé-

Matelotes

cutions seront suspendues pendant cet espace de tems , après lequel il ne pourra plus s'appuyer de l'autorité de ce règlement.

Domestiques.

Trente-six mois ou engagés.

Sur cinq esclaves qui travaillent , on est tenu de préposer un blanc gagé au moins pour trois mois & résident dans les plantations , pour leur servir d'Inspecteur. Il y en doit avoir deux sur dix Noirs , & un seulement de plus pour chaque dixaine au-dessus.

On est tenu sous peine de 20 livres d'amende d'instruire le Commissaire , quand il le demande , du nombre de domestiques & d'esclaves que l'on a en propre ou sous ses ordres ; & ce Commissaire est obligé sous la même peine , de s'en faire rendre compte tous les six mois , pour en instruire la première Assemblée de Juges qui

se tiendra dans la Paroisse.

Tout domestique doit servir le tems porté dans le contrat qu'il a fait. Quand il n'y en a point eu de dressé, ceux au-dessous de 18 ans doivent servir 7 ans, & ceux au-dessus serviront quatre ans. Les criminels bannis rempliront le tems de leur ban, à l'expiration duquel leur maître, ou celui qui les a fait travailler, est obligé de leur donner 40 schelings & un certificat de service, ou congé.

Quiconque se serviroit d'une personne libre sans ce certificat, seroit mis à l'amende de 20 l.

Il est défendu de trafiquer avec des domestiques & des esclaves, sans le consentement de leur maître, à peine de payer à celui-ci 10 liv. & le triple de la valeur des effets achetés. Tout contrat avec eux est nul.

Un domestique, un ouvrier

gagé qui oseroit frapper son maître ou son inspecteur, seroit contraint de servir un an sans gage, à la diligence du Juge de paix.

S'ils dégradent, détruisent ou déroboient quelques effets de leur maître, ils seroient contraints à le dédommager ou à servir sans gage, deux ans si la perte étoit au-dessus de 40 schelings, & davantage à proportion. S'ils avoient fait tort à un étranger, ils subiroient la même peine à son profit, après l'expiration de leur tems d'engagement avec leur maître.

Si une servante devenoit enceinte du fait d'un homme libre, le serment de la femme serviroit de preuve contre lui. Il seroit obligé de donner caution d'indemniser la Paroisse, de payer 20 liv. au maître, & de pourvoir à la subsistance de la

la

la mere & de l'enfant. S'il ne pouvoit remplir ces condamnations, il seroit tenu de servir ce maître ou de lui fournir un domestique en sa place pour le double du tems que cette fille avoit encore à remplir lors de sa faute.

Ce dernier article est commun pour le domestique qui tomberoit dans le même cas avec une servante.

Un domestique qui se marie sans le consentement de son maître, le doit servir deux ans de plus ; & l'homme libre qui épouse une servante, la tire de service au moyen de 20 livres.

Un domestique qui s'absente sans permission, sert une semaine pour chaque jour d'absence, & ainsi à proportion jusqu'à trois ans pour le plus long terme.

Si on renvoyoit de chez soi

un domestique malade ou infirme, & qu'il vînt à mourir faute de secours, ou rester à la charge de la Paroisse, on payeroit à cette Paroisse 20 livres de dédommagement. Mais si le domestique tomboit par sa faute dans quelque maladie ou accident, ou se faisoit mettre en prison, il seroit obligé de servir après son engagement expiré, le double du tems que l'interruption de son service auroit duré, & cela à 10 schelings par mois.

On doit donner à chaque Blanc gagé, quatre livres de viande ou poisson par semaine, suffisante quantité d'autres provisions, & par an trois chemises, un bonnet ou un chapeau, & trois paires de souliers, de bas ou de caleçons : aux femmes à proportion.

Un domestique chrétien ne

peut être enterré, que son corps n'ait été visité par le Juge de paix, le Commissaire ou le Dizenier, ou deux voisins qu'ils appelleront ; à moins que le décès ne soit arrivé en un lieu éloigné de dix milles de la résidence de ces Officiers, d'où ils ne pussent se rendre sur les lieux six heures après l'avis à eux donné, & qu'à leur défaut deux voisins ou deux personnes de la même maison n'ayent vû le cadavre. Autrement il y a 20 l. d'amende contre le maître, de même que dix contre celui qui dans quatre heures de l'avis à lui donné, n'obéit pas à la sommation, ou en cas qu'il y ait soupçon de mort violemment procurée, ne fait point sa déposition au plus prochain Juge de paix.

Il y a des amendes & des peines prononcées contre quicon-

que détourne & employe des domestiques gagés par d'autres.

Il y en a contre les domestiques qui employent ou laissent employer les chevaux, &c. & voitures à d'autres usages que ceux de leurs maîtres.

Tout le monde peut arrêter & conduire au Juge une personne suspecte.

*Vaisseaux.* Un Maître de Navire qui transporte ici sur son bord 50 ouvriers ou artisans, est exempt de payer aucun droit d'entrée de port pour le voyage.

Il ne peut trafiquer ou débarquer dans l'Isle aucune marchandise hors les créatures vivantes, sans avoir auparavant donné caution à la Secreteria, ou qu'un possesseur de franc-Fief, ou un Marchand bien connu, ne répondent pour lui qu'il ne recevra sur son bord, lors de son départ, que

les personnes munies de billets du Gouverneur, sous peine de 1000 liv. & qu'il ne partira lui-même qu'avec la permission de ce dernier, sous peine de 50.

Les Maîtres de Bâtimens employés au commerce de la Tortue & du Poisson, doivent donner cette caution une fois l'an, & ceux des Bâtimens appartenans aux habitans, une fois tous les six mois.

Le Secretaire ne peut donner un billet sous le feing du Gouverneur pour pouvoir sortir de l'Isle, que le nom de celui qui le demande n'ait été déclaré à la Secretairerie de Saint Jago de la Vega, & de Port-Royal, trois semaines avant, & qu'une ou deux personnes bien accreditées n'ayent donné certificat au Juge de paix, que le Demandeur est connu d'eux sous ce nom, depuis un an ou

plus qu'il est venu habiter cette Île. Ce certificat est déposé à la Secretairerie , sans quoi le Secretaire seroit tenu en son propre nom de payer les dettes du partant.

Un Negre , Indien ou Mulâtre , ne peut ramer dans aucun batteau ou canot , qu'il n'ait un Blanc avec lui. La nuit les canots , &c. doivent être enchaînés à terre , & leurs agrès enfermés en lieu sûr.

Le vol d'un canot ou batteau est punissable de mort , & le complot formé d'en dérober , s'il est prouvé , encourt amende & peine afflictive suivant la condition du coupable.

Un Matelot qui déserte , est fouetté par la main du Bourreau , lorsqu'après le départ du Bâtiment auquel il appartient , il est retrouvé , & qu'il ne peut produire de congé de son Commandant.

Il est défendu d'aller à bord d'un vaisseau qui arrive, & d'y faire quelque achat que ce soit, à moins que le Maître n'ait été auparavant se présenter au Chef de la Justice & au Gouverneur.

Il faut pour transporter hors de l'Isle des esclaves, obtenir un billet du Gouverneur, où sera inseré le nom du Propriétaire, qui est tenu d'affirmer par serment qu'ils sont à lui.

Esclaves.

On ne peut permettre à aucun Nègre de sortir de la plantation, hormis à ceux qui portent la livrée, & sont attachés à un Maître, qu'avec un domestique blanc, & un billet qui contienne son nom, d'où il vient & où il va : & quiconque trouve dans sa plantation un esclave vagabond, est obligé de l'y faire punir du fouet.

Si un de ces noirs frappe quelqu'un, à moins que ce ne

soit en défendant la personne ou les biens de son Maître , il est puni du fouet la première fois, la deuxième du fouet, marqué de feu au visage, & le nez fendu, & pour la troisième, de mort ou d'autre punition regardée comme équivalente.

Un Noir, pour embrasser le Christianisme, n'en est pas moins esclave; mais en cas de paiement de dettes, il est regardé comme bien immeuble, & vendu au défaut d'autres biens suffisans pour les acquitter. Dans les autres circonstances, il est censé franc-Fief.

Le seul Prevôt des Marchands peut retenir plus de dix jours un Noir fugitif : encore doit-ce être dans la prison de Saint Jago de la Vega, & si cet esclave meurt faute d'alimens ou de logement convenables, le Prevôt même ou tel autre détenteur,

doit payer 50 l. au propriétaire pour dédommagement.

C'est à ce dernier, s'il est connu, que le fugitif doit être remis, & celui qui le ramene a droit de demander pour salaire une somme fixée à tant par mille de distance des lieux. Lorsque le Propriétaire est inconnu, c'est entre les mains du Prevôt des Marêchaux que l'on doit remettre le fugitif, & il en répond.

On doit visiter toutes les quinzaines les logemens des esclaves. Si l'on y trouve des massues, épées de bois ou telles autres armes dangereuses, on les brule sur le champ. Si l'on y trouve des effets volés, ou seulement soupçonnés tels; ils doivent être saisis, & description en doit être faite & publiée, pour instruire ceux à qui ils peuvent avoir été dérobés.

S'il y a quelques plaintes fai-

tes de crimes commis par un Noir, de vol avec ou fans fracture, d'incendie, de bestiaux tués ou dérobés : les Juges de paix doivent faire arrêter ceux sur qui tombe le soupçon. Deux de ces Juges feront ensemble ajourner trois possesseurs de Fiefs pour juger le délit & prononcer soit peine de mort, si le cas y étoit, soit de rester en propre à jamais à la partie lésée ou à ses héritiers, après cependant avoir été puni corporellement, & que son maître aura payé à l'offensé la somme prononcée par lesdits Juges.

Si plusieurs esclaves méritent la mort, on n'en exécute qu'une partie, en faisant supporter proportionnellement leur perte entre leurs maîtres, qui sont tenus de donner aussi chacun leur part du dédommagement dû à la partie lésée. Un Pro-

priétaire de plantations doit avoir par chaque cinq Noirs un acre de terre bien planté & semé de provisions à leur usage.

Un esclave puni corporellement par son maître pour s'être enfui ou avoir commis telle autre faute, n'est plus dans le cas d'être repris de Justice pour ce fait.

Si quelqu'un tue un de ces Noirs en flagrant délit, soit volant, soit s'enfuyant, ou pour l'avoir trouvé la nuit hors du terrain de son maître, du grand chemin ou des pâtures communes; il ne peut être poursuivi en Justice.

Mais s'il le tue par colere, il est dans le cas d'être tenu en prison pendant trois mois, & de payer 50 livres au maître de l'esclave. Si le meurtrier étoit esclave lui-même, il seroit puni du fouet, & obligé après son

engagement personnel expiré ;  
de servir quatre ans le maître  
de celui qu'il a tué.

Impôts & charges. Les grands chemins font à  
l'entretien des Paroisses qu'ils  
traversent : & pour fournir aux  
réparations des Forts ou autres  
dépenses du Gouvernement ,  
il a été accordé au Roi les im-  
positions suivantes sur ce qui  
débarque dans l'Isle.

Sur le tonneau

de vin, D'Espagne ou de Madere. . . . .  
4 l. sterl.

Des Isles d'Ouest ou  
leur mélange. 10 l.

De France ou du  
Rhin. 3 l.

De Mum ou d'Hydromel.  
40 schelings.

De Biere ou de  
Cidre. 8 sh.

Sur le gallon d'eau-de-vie. 1 sh.

De distillations  
d'Angleterre 3 sh.

De Rum. 1 sh.

Sur le Quintal de sucre blanc. 10 sh.

Du sucre musca-

vadé ou Punial.	6 sh.
De Cacao.	10 sh.
De Ginger.	10 sh.
Sur la livre d'Indigo.	6 sh.
De tabac.	2 sh.

Ces impositions sur les liqueurs ont été augmentées depuis de 40 schelings par tonneau de vin d'Espagne & de Madere.

5 liv. par tonneau de vin Des Isles d'Oueft.	
3 sh.	De France ou du Rhin.
4 sh.	De Bierre ou de Cidre.
20 sh.	De Mum ou d'Hydromel.
6 deniers.	par gallon d'eau-de-vie:
3 d.	de distillations d'Angleterre.

Douze cens cinquante livres prises sur le montant de ces impositions sont annuellement employées à entretenir, construire ou réparer les fortifications de l'Isle.

Tout Vaisseau venant du Nord du Tropique du Cancer,

paye chaque fois qu'il aborde une livre de poudre à Canon par tonneau de marchandises. Ceux qui viennent du Sud de ce tropique ne payent cette taxe qu'une fois dans l'année. Elle doit être acquittée en nature, non en argent ou autres effets.

Il se leve annuellement 4303 l. 3 sh. 9 d. à la diligence des Juges de paix ou de l'Assemblée de chaque Paroisse du ressort, à prendre proportionnellement par tête suivant les proportions suivantes.

Pour chaque esclave Nègre, Mulâtre ou Indien, le Propriétaire paye 1 sh. 6 d.

Pour chaque cheval, jument, poulain, mulet, asne & bête à corne 7 d.  $\frac{1}{2}$

Pour chaque vingtaine de moutons, agneaux, chevres ou boucs 2 sh. 6 d.

Un Inspecteur ou valet gagé paye 6 d. pour liv. de ce qu'il touche de gage par an.

Chaque ouvrier ou artisan est taxé différemment dans les diverses Paroisses de l'Isle.

Dans les Paroisses de Port-Royal, de Saint Jago de la Vega & de Kingston, un tenancier paye au Propriétaire un scheling pour livre des rentes qu'il lui doit.

Outre les impositions précédentes, le corps des Juifs établi dans l'Isle doit payer 750 liv. Si quelqu'un d'eux néglige de payer la quote part qui le regarde, il est condamné à payer cent livres de plus, & pour recouvrir cette somme, le Prevôt des Marêchaux, en vertu de pouvoirs du Gouverneur, fait vendre les esclaves, biens, & bestiaux du coupable, sauf, en cas qu'il n'ait pas d'effets fai-

fissables , à le saisir par corps jusqu'à l'acquittement de la somme.

Negres  
rebelles.

Il y a toujours des troupes employées en partie contre les Noirs rebelles. Le Capitaine a 4 liv. par mois, le Sergent 50 schelings, & le soldat 40.

Le Trésorier paye 40 l. pour chaque Noir tué, dont la tête est représentée par les partisans. Lorsque quelqu'un d'eux est ramené en vie & non estropié, le Propriétaire de l'esclave paye 10 liv. mais il est tenu de le transporter hors de l'Isle. Si ce Propriétaire n'est pas connu, c'est le Trésorier qui paye cette somme sur le montant de la vente de l'esclave, qu'il fait transporter ailleurs; & le surplus du prix est employé aux frais de cette guerre.

Les artisans ou autres qui ne font point en état de payer leur

passage, excepté les Juifs, les estropiés & enfans au-dessous de onze ans, lorsqu'ils voudront être transportés ici, seront reçus par les Maîtres de Navires auxquels ils se présenteront. A leur arrivée ils seront exemts de toutes charges, & libres de s'adonner à tel emploi, commerce ou métier qu'ils voudront. Le Capitaine ou Maître de Navire qui les aura transportés, outre vingt schelings par tête pour lui personnellement, touchera des mains du Trésorier 7 liv. 10 schelings de chaque personne venant d'Angleterre ou d'Ecosse, 6 liv. de l'Irlande, & 3 liv. 10 schel. pour celles venant du continent de l'Amérique, Caroline, Nouvelle Angleterre, &c. & 40 sch. de la Providence ou des Isles du Vent, outre 10 sch. par tête pour lui en propre. 1000 livres

66 HISTOIRE  
font destinées par an à payer  
ces transports dans l'Isle.

Une somme de 450 liv. est  
levée tous les ans pour servir  
aux frais de poursuite des affai-  
res de l'Isle en Angleterre.

Il doit y avoir deux Vaisseaux  
de Guerre de cinquante hom-  
mes d'équipages employés à la  
garde des Côtes de l'Isle.

---

## LETTRE VIII.

**S**I l'on excepte une collec-  
tion générale des Loix de  
cette Isle, il ne s'exécuta rien  
de fort remarquable sous le  
deuxième Gouvernement de  
Lynch. Il poursuivit les Pirates  
à outrance, & n'eut rien plus à  
cœur que d'en purger ces mers.  
Les Vaisseaux qu'il employoit à  
couvrir nos Côtes, eurent di-  
vers succès. Des Armateurs

François & des Corsaires de Carthagene tomberent entre leurs mains. Sa mort suspendit cette petite guerre.

Lynch  
meurt.

Le Colonel Hender Molewoorth, depuis créé Baronnet par le Roi Guillaume, lui succéda. C'étoit un homme de mérite & plein d'honneur, qui se conduisit à la satisfaction de tout le monde. Il étoit humain, de facile accès, exempt de vices & de caprices. Sous son Gouvernement les Loix furent exécutées, le commerce se ranima, & la Colonie fut tranquille. Il étoit dans des principes fort moderés, & ne témoigna jamais le moindre mépris pour ceux qui s'écartoient des opinions établies.

Moles-  
woorth lui  
succede.

C'est de son tems que les Juifs commencerent à faire ici grande figure : leur nombre augmentoit chaque jour, &

comme ils entendoient le commerce, mieux qu'aucuns de nos planteurs & marchands, il crut devoir protéger cette Nation. Ils obtinrent plusieurs privilèges, entr'autres celui d'élever des Synagogues & de suivre les Rites particuliers de leur culte. Si cette protection fut ou ne fut point de la bonne politique, c'est ce que je ne puis décider : n'ayant pas le tems de compenser les avantages ou les disadvantages qu'elle procura à notre Isle. Mais sans vouloir porter de jugement sur cette matiere, il me paroît certain que si d'un côté leur industrie & leur modération font un bon modele à suivre, & font voir que tout excès, de quelque espece qu'il soit, est incompatible avec les intérêts d'un Commerçant, d'un autre côté les petites fraudes avec lesquelles ils commer-

cent, deviennent toujours très-préjudiciables à la société dans laquelle ils vivent.

Cependant Charles II. étant mort, Molefwoorth sur la première nouvelle qu'il en reçut, fit proclamer Roi le Duc d'York à Saint Jago & à Port-Royal. La cérémonie se fit avec solennité ; le Conseil & l'Assemblée réunis dressèrent une adresse à Sa Majesté, de qui elle fut reçue fort gracieusement.

Ce fut aussi de son tems que fut taillé en pieces le reste des anciens Corsaires. En 1689, ils firent une descente dans l'Isle, à l'instigation des mal-intentés ; mais ils furent abandonnés de ceux qui les avoient appelés ; leur retraite fut coupée ; & toute leur troupe fut taillée en pieces. De son côté le Roi de France envoya des ordres les plus précis aux Gouverneurs

des Colonies Françoises de pourfuivre ces brigands, & de ne leur faire aucun quartier. Par-là furent totalement détruits tous ces intrépides Corsaires, qui depuis si long tems devoient leur fortune à la pointe de leur épée, & qui s'étoient tellement accoutumés aux entreprises les plus hazardeuses, qu'ils ne pouvoient vivre tranquilles, ni s'abstenir du pillage. On n'entendit plus parler de Pirates jusqu'à ce que la guerre fut déclarée entre les deux Couronnes. Pour lors on reprit de part & d'autre les anciens erre-mens, mais avec moins de gloire & de succès.

1687.

En 1687, fut établie la Poste dans cette Isle. Son premier maître fut M. James Wade. Cet établissement, quoique bien imaginé & d'une grande utilité apparente, eut peu de succès pour

lors. Les choses ont changé depuis : la place est remplie on ne peut pas mieux, & les lettres sont expédiées régulièrement.

Cette même année, fut nommé Gouverneur Christophe d'Albermarle. Ses amis publièrent que c'étoit pour lui une espece de bannissement, que lui attiroit son grand zele contre les Papistes. D'autres ont donné un autre motif à ce voyage. La connoissance qu'il avoit des richesses de l'Isle, & du délabrement de ses propres affaires, lui fit regarder le gouvernement de la Jamaïque, comme un moyen très propre à rétablir sa fortune, & à s'enrichir ; il s'embarqua à Spithead sur le Vaisseau de guerre, l'Assistance, avec Madame la Duchesse & une nombreuse suite, & arriva à la Jamaïque dans le courant de Janvier de l'année suivante.

Le Duc  
d'Alber  
marle Gou-  
verneur.

Tremble-  
ment de  
terre.

Le Dimanche 19 Février de cette année, notre Isle essuya un tremblement de terre. Il donna trois secouffes à peu de tems l'une de l'autre, & ne dura en tout qu'une minute. Il fut accompagné d'un fort grand bruit & se fit sentir par toute l'Isle. Quelques maisons eurent leurs murs entrouverts & furent presque renversées, d'autres ne perdirent que les thuilles de leur couverture. Peu de Bâtimens furent exemts de quelque dommage, & tous les habitans furent dans une fort grande consternation. Les Vaisseaux qui étoient dans le Havre de Port-Royal se sentirent de l'agitation de l'Isle. Un bâtiment venant d'Europe, se trouvant pour lors à l'Est de l'Isle, une personne qui étoit sur son bord dit avoir vû la terre s'élever comme un Vaisseau

gues, dans le tems du tremblement, dont le cours étoit du Sud au Nord.

Le Gouvernement du Duc d'Albermarle ne produisit presque rien de remarquable. Il y eut une déclaration publiée pour parvenir plus sûrement à réduire les Cappres & Pirates : mais nous venons de dire qu'il n'étoit plus question d'eux pour lors.

Le Bachelier Hans Sloane, aujourd'hui Président de la Société Royale, avoit suivi ce Seigneur en qualité de son Médecin. Ce fut pendant son séjour ici, qu'il travailla à son admirable collection de plantes qu'il a publiée depuis.

Son maître ne jouit pas longtemps de son poste : le changement de climat & un peu trop de boisson, avancerent sa mort. Son corps fut embaumé & rap-

Buckinghammeurt.

porté en Europe, sur le même Bâtiment qui y ramena la Duchesse sa veuve, depuis Duchesse de Montaigu.

Le Colonel Molesworth revint ici en sa place. Le droit du Roi Guillaume fut alors reconnu dans l'Isle, & l'on y proclama avec bien de la joie ce Prince & la Reine Marie.

Commer-  
ce des Ne-  
gres.

C'est aussi la date de la convention faite entre les deux Cours d'Angleterre & d'Espagne pour le commerce des Negres entre la Jamaïque & les Indes Espagnoles. Ce traité fut ménagé à Londres par Don Sant-lago del Castillo, que le Roi d'Espagne nomma bientôt après Commissaire Général à la Jamaïque pour veiller au commerce des esclaves. Il portoit dans l'isle le nom de Jacques Castille. Il s'y fit beaucoup estimer, y vécut long tems, &

y acquit de beaux établissemens qui portent encore aujourd'hui son nom.

En 1690. le Comte d'Inchi-  
 quin fut nommé au Gouver-  
 nement de l'Isle & vint aussitôt  
 en prendre possession. Les Né-  
 gres commencèrent alors à fai-  
 re du désordre. Les fugitifs &  
 les descendans des esclaves Es-  
 pagnols qui n'avoient jamais  
 été soumis, firent une irrup-  
 tion & pillèrent les plantations  
 voisines de leurs forts, & com-  
 mirent des cruautés inouïes.  
 Ils avoient des lieux de retrai-  
 tes si impénétrables, que tous  
 les efforts qu'on fit pour les en  
 déloger furent inutiles. Les  
 Blancs qui l'entreprirent y  
 échouèrent : les uns y furent  
 massacrés, & ceux qui écha-  
 perent revinrent excédés de fa-  
 tiques. Le mauvais succès de  
 leur expédition fit naître à nos

1690.

Irruption  
 des N<sup>g</sup>res  
 rebelles.

esclaves le dessein de se révolter. On s'apperçut de la disposition où ils étoient, & l'on prit de si bonnes précautions qu'ils n'osèrent remuer, excepté dans les plantations de M. Sutton. Quatre cent Noirs s'y soulevèrent, forcerent la maison de leur maître, qu'ils égorgerent lui & tous les Blancs qui y étoient, se saisirent de cinquante mousquets, mousquetons & autres armes, de beaucoup de poudre & de plomb, de quatre petites pieces de campagne & de beaucoup d'autres provisions. Avec cet appareil de guerre ils allerent attaquer la plantation voisine, où ils exterminerent tous les Blancs.

Tous les Districts voisins prirent l'allarme. Cinquante cavaliers ou fantassins marcherent contre eux, & arrêterent leurs progrès. Toutes les plantations

se tinrent sur leurs gardes & empêchèrent d'autres rebelles de se joindre aux esclaves armés. Cependant ils avoient l'avantage du nombre ; mais comme une certaine terreur accompagnée toujours le crime, ils n'eurent pas le courage de tenir ferme. Ils se retirèrent dans la grande maison de M. Sutton, où ils se préparèrent à se défendre ; mais à peine y étoient-ils entrés qu'un gros Corps de Blancs vint les y attaquer : ils ne se défendirent presque point, & s'enfuirent en faisant partout le plus de dégât qu'ils pouvoient, & brulant toutes les cannes de sucre qu'ils trouvoient sur leur chemin. Un parti de Blancs les atteignit dans leur retraite, les dispersa & les poursuivit plusieurs milles. Beaucoup de Noirs y périrent ; deux cens mirent bas

les armes & se soumirent : le reste fut ensuite passé au fil de l'épée ou pris. Notre perte, non compris les Blancs tués dans les plantations, ne monta qu'à seize hommes. Du côté des esclaves il y en eut environ deux cens d'assommés : fort peu obtinrent grace, & du nombre de ceux qui se soumirent, la plupart furent punis du supplice qu'ils méritoient.

Un peu auparavant, la guerre s'étoit déclarée entre l'Angleterre & la France. Le Roi Guillaume étoit à la tête des Confédérés, & les animoit tous par ses conseils & par son génie. Il résolut d'attaquer la France dans ses parties les plus sensibles. Leurs Colonies dans ces quartiers étoient un fonds assuré, d'où chaque année la plus grande partie de l'Europe tiroit beaucoup de denrées utiles qui

se recueilloient sur les lieux. Il entreprit donc de faire tarir la source de tant de richesses, dont le débit étoit si préjudiciable à la Nation qu'il gouvernoit. Dans cette vûe, il envoya ici plusieurs Vaisseaux de Guerre pour être employés suivant les ordres du Gouverneur, qui fut exhorté de ne rien négliger pour remplir ce dessein. Milord Inchiquin envoya donc le Swan & le Guernsey, Vaisseaux de Guerre, avec le Quaïche & le Quacker pour couler à fonds ce qu'ils trouveroient de Vaisseaux François le long des Côtes.

M. Obryan fut mis à la tête de cette expédition, & la conduisit admirablement bien. Il détruisit plusieurs établissemens des ennemis dans l'Isle Espagnole, & ramena à la Jamaïque grand nombre de Bâtimens François.

Mais tandis que cette Isle enorgueillie de ces succès regorgeoit de richesses & s'abandonnoit à toutes sortes de débauches, elle éprouva la plus terrible calamité que jamais peuple ait effuyée, & que bien des gens regarderent comme un redoutable châtiment du Ciel.

Tremble-  
ment de  
terre.  
1692.

Le 7 Juin 1692. arriva le plus violent tremblement de terre, qui peut-être ait jamais été senti. Il commença entre 11 heures & midi. Il ébranla & renversa en deux minutes de tems les Neuf-Dixièmes de Port-Royal, & en fit crouler les Quais tout à la fois. Plusieurs brasses d'eau couvrirent les rues; & le moindre dommage qu'elles y firent, fut d'inonder les maisons jusqu'aux étages les plus élevés. La terre s'entrouvrit & engloutit beaucoup de monde; il y eut environ deux

mille personnes , Blancs & Nègres , qui périrent dans cette Ville. Du côté du Nord , près de mille acres de terre croulerent & entraînerent treize personnes vivantes. Toutes les maisons dans l'Isle furent renversées , & ce qui échapa des Habitans fut obligé de se loger sous des huttes. Les deux grandes montagnes à l'entrée de la promenade des seize mille s'écroulerent , se joignirent & fermerent l'embouchure de la riviere , qui fut à sec un jour entier jusqu'au Bac. Par là on prit une prodigieuse quantité de poissons, qui devinrent une grande ressource pour les malheureux Habitans.

A Yellons , une grande montagne se fendit , se renversa dans la plaine , couvrit plusieurs habitations & enterra dix-neuf Blancs. La plantation d'un par-

ticulier fut reculée d'un mille d'où elle étoit d'abord placée : l'eau de tous les puits regorgea par-dessus leurs bords.

A Port Royal les mariniers & matelots, peu touchés d'un si terrible châtiment, regardèrent ce defastre comme une occasion favorable de piller & de voler : mais une seconde secousse les fit périr pour la plupart.

Quand le premier choc fut passé, tous les habitans consternés coururent en foule dans les Eglises & y adresserent leurs prières avec peut être plus d'ardeur qu'ils n'avoient fait de leur vie. Les Juifs même s'y réfugièrent en grand nombre, & implorerent à genoux le nom de Jésus.

Presque tous les Bâtimens qui étoient dans le Havre furent renversés & submergés.

Les Vaisseaux de Guerre n'eurent pas un meilleur sort. L'agitation de la mer fut si violente, que la Frégate le Swan, portée par-dessus le faite de plusieurs maisons, alla heurter contre la Prison du Guest: cependant elle ne se renversa pas, ce qui sauva la vie à plusieurs centaines de personnes.

Un bruit horrible & effrayant se fit entendre dans les montagnes. Plusieurs Noirs fugitifs en furent si épouvantés, qu'ils revinrent d'eux-mêmes trouver leurs anciens maîtres. Les Salines furent inondées. L'eau se faisant passage par 20 ou trente endroits différens, sortit avec autant de violence, que si on avoit ouvert autant d'Ecluses à la fois.

Les habitans de Spanish-Town croyant que le Rio-Cobre s'étoit perdu, pensoient

à abandonner la place ; mais au bout de peu de jours, cette Riviere se fit une autre route, & dissipa leurs craintes.

Le Tremblement fut plus fort à la Campagne que dans les Villes. Les montagnes se fendirent : les maisons, les Plantations furent détruites : & des crevasses de la terre sortirent des especes de Rivieres qui s'éleverent fort haut dans l'air, qu'elles remplirent d'une puanteur & d'une infection très nuisibles à la santé.

C'est ainsi que Port Royal, la plus belle Ville des Indes Occidentales, & le plus riche morceau de l'Univers, fut détruit de fond en comble, au point que cette habitation de tant de riches Commerçans, cet assemblage de tant de précieux magasins, est à présent couvert de vingt brasses d'eau.

Plusieurs personnes dignes de foi qui étoient à Liganiea, rapportèrent que la mer se retira si loin de ses rivages, qu'ils virent deux ou trois cens vergers à sec dans le fonds de son sein ; mais qu'en moins de deux ou trois minutes elle inonda ensuite la plus grande partie de ses bords.

Ce jour fut fatal à plus de trois mille ames. Une maladie contagieuse qui le suivit en emporta encore davantage : le séjour de l'Isle depuis ce désastre, n'est plus si bon pour la santé. Le jour anniversaire de ce malheur est célébré par un jeûne.

Ce désastre est l'origine de la florissante Ville de Kingston. <sup>Kingstons</sup> bâti. Port Royal étant submergé comme nous venons de le dire, les principaux marchands s'éloignèrent des bords de la mer

& commencerent à bâtir & à habiter Kingston. Petit à petit elle prit l'apparence d'une Ville, & depuis elle s'est accruë au point qu'elle égale au moins Port Royal.

Si vous voulez un plus ample détail de ce terrible événement & des dégâts prodigieux qu'il a causés, je vous conseille d'avoir recours aux tranfactions philosophiques.

Ce tremblement si funeste à la Jamaïque, se fit sentir dans beaucoup d'autres parties du monde.

Les ennemis de la Grande-Bretagne ne furent pas spectateurs oisifs de ces désastres. Les François s'imaginèrent qu'ils se rendroient aisément maîtres d'une Isle désolée, où regnoient la pauvreté, les maladies & la misere. Ils y firent une descente, pleins d'espérance d'y

réussir : mais malgré la situation où étoient les habitans, ils reçurent les ennemis avec leur courage accoutumé, & repousserent si bien leurs efforts, que de tous ceux qui étoient débarqués, il n'en retourna que dix-huit porter la nouvelle de la défaite de leurs compagnons.

Peu de tems après, le Lord Inchiquin mourut, & William Buston fut nommé pour le remplacer : il arriva ici en Mars 1695. Son premier soin fut de réformer plusieurs abus occasionnés par nos derniers malheurs. Il fit aussi nommer des Agens pour aller solliciter nos affaires à Londres, avec quatre cens cinquante livres d'appointement.

Nous perdîmes cette année le Vaisseau de Guerre le Mor-dant qui fut jetté sur les Rochers de Cuba, & peu après

Mort d'In-  
chiquin  
remplacé  
par Buston,  
1695.

une Frégate qui fut prise par deux Bâtimens François & conduite au petit Goave : où l'ennemi faisoit de grands préparatifs contre nous. Le Capitaine Heliot trouva moyen d'en sortir lui troisiéme dans un petit Canot qui ne pouvoit tenir plus de monde, & vint ici donner avis de tout au Gouverneur.

Celui-ci en profita pour prendre les précautions convenables & mettre toute l'Isle en état de défense. Le plus grand Corps de troupes fut placé autour de Port Royal; & les autres postes furent gardés & munis le mieux qu'il fut possible.

Le 17 Juin 1694. parut la Flote Françoise, composée de vingt voiles. Elle étoit commandée par M. du Casse Gouverneur de Saint-Domingue. Il vint aborder à Cow-lay à 7 lieues à l'Est de Port Royal, &

1694.  
Descente  
des Fran-  
çois.

y mit son monde à terre. Après avoir commis beaucoup de cruautés & pillé plusieurs plantations, ils se rembarquerent. Leur seconde descente fut à la baye de Carlisle. Ils y débarquerent 1500 hommes qui attaquèrent un retranchement où étoient 200 Anglois, qui après une vigoureuse défense furent enfin forcés, battus & mis en fuite. Mais cinq compagnies d'infanterie & quelque cavalerie vinrent à leur secours: & quoique ce corps eût marché toute la nuit, non seulement il arrêta la poursuite des François, mais les obligea de songer à la retraite avec précipitation. Il y eut encore depuis plusieurs escarmouches où les ennemis perdirent du monde & quelques-uns de leurs meilleurs Officiers. Désespérant de réussir, ils profiterent de

l'obscurité de la nuit pour se rembarquer, laissant leurs Prisonniers à terre, & regagnerent Saint Domingue. Cette expédition leur couta plus de 700 hommes: & nous ne perdimes qu'environ 200 hommes, la plupart Juifs ou Noirs. Le Capitaine Héliot qui nous avoit avertis si à propos, reçut pour récompense une Médaille, & une Chaîne de la valeur de 100 livres, & 500 livres en argent comptant: ses deux compagnons en eurent chacun 50.

1695.  
Revanche  
des Anglois  
sur St. Do-  
mingue.

L'année suivante le Roy envoya ici une Escadre sous les ordres du Capitaine Wilmot, avec 1200 hommes de troupes de débarquement, commandés par le Colonel Luke Lillingston. Le but de cet armement étoit d'aller à notre tour faire une tentative sur Saint Domingue. Notre Gouverneur secon-

da ce projet autant qu'il fut en lui, & les Espagnols se joignirent à nous. Avec ces forces réunies nous ruinâmes tous les établissemens des François, & le butin fut immense. Mais notre Chef d'Escadre préférant d'autres intérêts à la fidélité qu'il devoit à son Prince & à son devoir, laissa manquer les troupes de toutes sortes de provisions, & leur fit souffrir les dernières miseres. Cependant le courage des Officiers suppléant un peu à ces difficultés, nous ne laissâmes point de marcher courageusement au Port de Paix & de l'attaquer. Le Capitaine Wilmot à la tête de 400 matelots, fit en même tems une fausse attaque. La place fut emportée par nos troupes de débarquement; les François se voyant sans ressource se jetterent tête baissée sur les 400 ma-

Prise du  
Port de  
Paix.

telots, en égorgerent un grand nombre, & se firent jour au travers du reste. Le Fort fut démoli, après quoi nous rembarquâmes le reste de nos gens dont beaucoup moururent en arrivant à la Jamaïque. L'Avarre Chef d'Escadre ne jouit pas long tems du butin qu'il avoit fait. Il mourut en retournant en Europe. Puissent périr ainsi tous ceux qui lui ressemblent.

1696. Les François furent si découragés par cette revanche, qu'ils n'ont plus depuis osé rien tenter ouvertement contre la Jamaïque. En 1698. M. de Pointis avec une Escadre Françoise fit mine de vouloir l'attaquer; mais il se retira, quand il vit tout le monde prêt à l'y bien recevoir. L'Amiral Neville le poursuivit & lui prit un des plus riches Vaisseaux de son Escadre. Cette prise fut

Tentative  
de M. de  
Pointis sur  
la Jamaïque.

estimée environ 20000 livres sterlings. Neville mourut le mois d'Août suivant & avec lui sept Capitaines de Vaisseau du Roi avec un fort grand nombre d'hommes de leurs équipages. Cette perte fut occasionnée par l'extrême chaleur & l'air mal-sain du climat.

L'année suivante les François publierent qu'ils viendroient bientôt faire une descente chez nous. Sur l'avis qu'en eut le Gouverneur, il fit partir le Capitaine Moïse dans une chaloupe. Celui-ci débarqua à Saint Domingue & y enleva le nommé Grumblat natif de la Jamaïque, & qui excitoit nos ennemis à venir ravager sa propre patrie. Les éclaircissements qu'on tira de lui découvrirent leurs mesures & firent échouer leur projet: après quoi il fut pendu, comme il le mé-

ritoit, malgré la menace que firent les François de faire subir le même sort au Capitaine Price, Commandant du Vaisseau le Loudon, pour lors prisonnier au petit Goave.

1698.  
Ecoffois  
veulent s'é-  
tablir à Da-  
rien.

En 1698. les Ecoffois travaillèrent à leur établissement à Darien. Ils avoient fortifié l'Isle d'Or au fonds du Golfe, où l'isthme qui se trouve entre ce Golfe & la Mer du Sud est si étroit, que peu de gens pourroient en défendre le passage contre une multitude, & barrer ainsi la communication par terre d'un continent à l'autre. Je ne prétends pas justifier les démarches du Roi pour renverser leurs desseins. Jamais Colonie ne fut plus durement traitée, & ne commença avec un plus beau point de vuë. Je ne déciderai point si ce fut par politique que le Gouvernement

manqua à ses engagements ; mais l'Ecoffe reçut pour lors un échec dont je crains qu'elle ne se relève jamais. Presque tous nos Gouverneurs dans ces mers reçurent ordre de ne favoriser les Ecoffois d'aucun secours. Le nôtre surtout en reçut des plus précis. On traita les Ecoffois comme des Pirates ; on leur refusa toutes les nécessités de la vie , le bois , l'eau , & généralement tout ce que les loix des nations obligent de ne se pas refuser les uns aux autres. Ils formerent leur entreprise, dans la persuasion qu'ils seroient secourus de ce dont ils auroient besoin , selon la parole que le Roi leur avoit donnée. Mais ils éprouverent que les engagements les plus solennels ne font rien le plus souvent , quand l'intérêt n'engage point à les tenir.

Deux Vaisseaux chargés d'une multitude de malheureux demi morts de faim, à qui on avoit refusé l'entrée de tous nos Ports & qui étoient réduits à l'extrémité par la famine & les maladies, vinrent échouer sur la Côte de cette Isle. La plupart y périrent : quelques-uns cependant y vécurent & y firent de belles fortunes dans la suite, entr'autres le Colonel Guthrie, qui n'est mort que depuis peu d'années, après avoir acquis beaucoup de biens, & être parvenu aux premières dignités de l'Isle. Le Colonel Blair y vint aussi dans ce tems là. Chirurgien de profession il se fit bientôt connoître, & devint un des plus riches particuliers de la Jamaïque. Il mourut avec une fort bonne renommée en 1728. Custos de Spanish-Town & premier

premier Colonel de toute la milice. Sa probité & son grand jugement furent si généralement reconnus, que personne n'a été plus respecté que lui de son vivant, ni plus regretté depuis sa mort. Il a laissé un fils, actuellement en Angleterre où il étudie, & trois filles aimables, & d'un grand mérite. Le Colonel Dowdall étoit aussi sur un de ces Vaisseaux. Il vit encore, & étoit Officier à la bataille de la Boyne où il se distingua pour la défense de la cause Royale. Il suivit le Roi à son entrée triomphante à Dublin, après quoi il passa en Ecoffe avec le Général Mackai & se trouva à l'affaire de Gilli-cranki. Il resta dans ce pais là jusqu'à ce que la compagnie de Darien lui offrit de grands avantages pour prendre le Commandement de ses for-

ces. Il reçut commission d'elle, s'embarqua sur l'un de ces deux Vaisseaux, & partagea leur mauvais succès. En arrivant ici il fut réduit à prendre un office d'Inspecteur. Mais un homme de son mérite ne pouvoit rester long tems inconnu : il fut bientôt traité avec distinction par nos Gouverneurs ; & maintenant, il est dans une situation opulente & des plus honorables. Le Colonel Camb'dell, encore vivant, mérite aussi que je ne l'oublie point. Il fut du nombre de ces malheureux. Il est à présent Custos de la Paroisse de Sainte Elisabeth. Sa conduite a toujours été integre & irréprochable, & il est peu d'exemples d'une probité aussi entiere que la sienne.

En 1699. l'Amiral Bembow arriva avec une Escadre ; mais

la maladie ayant emporté beaucoup de ses Officiers & la plus grande partie de l'équipage de ses Vaisseaux, il fut forcé de rester à rien faire, & d'attendre qu'il lui fût venu des recrues pour être en état de tenter quelque entreprise.

Nous perdîmes plusieurs Vaisseaux cette année là, & notre Gouverneur William Buston mourut aussi. Le Major général Selwyn fut nommé en sa place en Avril 1701.

Buston  
meurt.

Selwyn  
en sa place.

Pour lors l'Escadre du Général Bembow ayant été recrutée d'équipages, il commença à faire voir de quoi il étoit capable, & à signaler sa vigilance & sa valeur. Il croisa continuellement le long de nos Côtes & les rendit si sûres, que jamais le commerce d'Angleterre ne s'étoit fait avec autant de tranquillité.

Dans ce tems là Louis XIV. venant de s'emparer du Royaume d'Espagne au nom de son petit-fils, les territoires de cette Couronne en Amérique passèrent aussi dans ses mains. Ce fut l'occasion d'une guerre longue & cruelle, où toute l'Europe fut intéressée, & qui ne finit que par la Paix d'Utrecht. Cependant notre nouveau Gouverneur ne survéquit pas long tems à son arrivée. Le Conseil choisit en sa place, Peter Becford, Ecuyer, qui étoit encore en fonction quand le Roi Guillaume mourut. Il fit d'abord proclamer la Reine Anne. Lui-même mourut bientôt après.

Becford s'étoit distingué contre les François. Ensuite s'étant attaché aux plantations, il étoit devenu un des plus riches planteurs qu'il y eût eu. Il laissa à

Selwyn  
meurt.

Becford le  
remplace.

1702.

la mort vingt-deux plantations & plus de 1200 Nègres, & l'on faisoit monter à un million & demi l'argent comptant qu'il avoit, ou placé, ou à la Banque. Enforte que de deux fils qu'il a eus, celui qui lui reste est le plus riche particulier de l'Europe. Le frere de celui-ci fut tué, il n'y a pas long tems dans un combat singulier.

A l'avenement de la Reine Anne à la Couronne, la guerre recommença avec la France. Bembow mit à la voile & alla insulter les François & leurs nouveaux alliés, les Espagnols, jusques dans leurs propres Ports de l'Amérique. Il fit plusieurs prises sur eux & fut toujours heureux dans ses entreprises, hormis dans la dernière, où il eut affaire avec M. du Cassé. Il avoit l'avantage; mais la lâcheté de quelques-uns de nos Ca-

Mort de  
l'Amiral  
Bembow,  
dans un  
combat  
contre M.  
du Cassé.

pitaines l'empêcha d'achever la défaite totale de l'Escadre Françoise. Pour comble de malheur, il eut dans le combat la jambe emportée par un boulet de canon, & mourut bientôt après de sa blessure. Deux de nos Capitaines, Kirby & Wade, en punition de leur poltronnerie furent passés par les armes : un troisiéme nommé Hudson évita par une mort naturelle le supplice qui lui étoit préparé, & le Capitaine Constable fut cassé du service de Sa Majesté & condamné à une prison arbitraire.

1703.  
Comte de  
Peterbo-  
rough Gou-  
verneur.

La Reine nous donna pour lors le Comte de Peterborough pour Gouverneur & lui accorda plus de pouvoir qu'à aucun de ses prédécesseurs. Il ne vint point ici cependant, je ne sçai pourquoi. Nous vîmes seulement arriver une Escadre qui

fut bien utile au Commerce de notre Isle.

Nos Marchands crurent ce tems de guerre favorable pour recommencer la course. Ils armèrent à cet effet divers Bâtimens. Neuf ou dix allèrent attaquer une Ville Espagnole, appelée Talow, dans le grand continent, environ à dix lieues de Carthagene. Ils la prirent, la pillèrent, & la réduisirent en cendres. De-là ils firent voile à Calcédoine, remontèrent la riviere de Darien, & obligèrent les Indiens de leur servir de guides. Ils arrivèrent au bout de douze jours auprès des mines d'or de Santa-Cruz de Cana, proche Sainte Noirie.

Prise de Talow par les Anglois.

Le neuvième jour de leur marche, ils tombèrent sur une garde avancée de dix hommes, que les Espagnols avoient posée à quelque distance de la

Et des mines de Santa Cruz.

Place pour sa sûreté. Neuf des dix furent faits prisonniers, l'autre se sauva & alla donner l'allarme aux Mines. Aussitôt les Habitans s'enfuirent avec leur argent & leurs effets les plus précieux. Les Anglois arrivèrent cependant au nombre de 500 hommes, attaquèrent le Fort, en chassèrent la garnison Espagnole & se rendirent ainsi maîtres des Mines. Il y étoit resté environ 70 Nègres. On les fit travailler pour nous, & au bout de vingt-un jour, ils nous produisirent plus de 80 livres de poudre d'or. Nous trouvâmes aussi plusieurs lingots d'argent que les ennemis avoient enterrés en abandonnant la place, & nous finîmes par brûler la Ville en partant. La seule Eglise fut exceptée. Nous regagnâmes ensuite nos Chaloupes, emmenant avec

nous les Nègres. & emportant beaucoup d'effets de valeur. Quelques-uns de la Compagnie remontèrent encore la riviere plus haut.

LETTRE IX.

**J**E reprends ma narration. Le Colonel Thomas Handasyde fut l'année suivante reconnu Lieutenant - Gouverneur. Il étoit regardé comme un fort bon Officier, & en effet il montra toujours beaucoup de fermeté.

Handasyde Gouverneur - Lieutenant.

A peine étoit-il arrivé, que Port-Royal nouvellement rebâti & presque revenu à son ancienne beauté, essuya un malheur aussi funeste que le tremblement de terre qui l'avoit détruit. Le 9 Janvier 1704<sup>3</sup>/<sub>4</sub> entre 11 heures & midi, le feu

Grand incendie à Port-Royal en 1704.

prit dans la Ville, & fut si violent qu'avant la nuit il ne restoit pas une maison sur pied. Comme cette Ville étoit située sur une langue de terre entourée d'eau dans la plus grande étendue, & que les rues étoient étroites, les habitans ne purent sauver autant d'effets que dans une place mieux percée. Cependant beaucoup de Marchands mirent en sûreté leur argent, leurs Livres de Comptes, & quelques-uns sauvèrent une quantité considérable de marchandises par le secours des Chaloupes des Vaisseaux de guerre. Aucun des Bâtimens alors en rade ne fut endommagé, à l'exception d'un Brigantin & d'une Chaloupe. L'incendie épargna aussi les deux Forts Royaux & les Magasins.

Dans cette triste circonstance, le Gouverneur convo-

qua l'Assemblée à Kingston. Il y exposa la situation des habitans, & dit que pour les soulager il avoit, de l'avis du Conseil, fait déjà plusieurs dépenses, leur ayant fait fournir plusieurs barils de bœuf salé, de farine, & d'autres provisions. En réponse l'Assemblée promit de rembourser le trésor de ce qui y avoit été ou seroit déboursé à cette occasion, & pria le Gouverneur & le Conseil de continuer leurs bons soins pour ces malheureux. En conformité, tous deux de concert prirent les mesures convenables à la circonstance présente. Ils décidèrent que Port-Royal ne seroit plus rebâti; mais que tous les habitans seroient transportés à Kingston où les rues étoient déjà allignées, & où il y avoit déjà beaucoup de monde établi. Port - Royal ne fut

donc , long tems après cet accident , qu'un monceau de ruines. A la fin cependant il a été rebâti , & aujourd'hui il forme une jolie petite Ville.

Le défunt Amiral Bembow fut remplacé par le Vice-Amiral Groydon. Mais avant son arrivée le Capitaine Whilstone exécuta heureusement une expédition contre les François & les Espagnols. Il alla jusques dans leurs Ports enlever & détruire beaucoup de Vaisseaux , & ramena ici 120 Prisonniers avec beaucoup de butin.

Cet événement fut suivi d'une maladie contagieuse qui fit périr ici beaucoup de monde , surtout des troupes & des matelots nouvellement arrivés d'Europe. L'Escadre de Groydon en avoit amené deux mille.

Le Mardi-gras fut aussi remarquable par un tremblement

de terre arrivé à Kingston : mais il causa fort peu de dommage.

Cependant la course continuoit toujours ainsi que la guerre. Il est incroyable combien nos Vaisseaux de guerre & nos Corsaires furent heureux dans leurs entreprises. Il ne se passoit pas un jour qu'il ne nous arrivât quelques prises. On ne remarqua jamais mieux combien cette Isle est située avantageusement pour inquiéter en tems de guerre, les François & les Espagnols.

Il seroit de la sagesse du Gouvernement de tirer toute l'utilité possible de ce poste : & si en effet on faisoit la dépense nécessaire, la Jamaïque suffiroit pour contenir les Espagnols dans les Indes Occidentales ; mais à present nous avons tous les mains liées, & nous ne pouvons que former des plaintes,

quand nous sommes insultés par nos ennemis , qui sçavent parfaitement que la situation de la Colonie ne sçauroit leur faire craindre de représailles de notre part. Mais revenons à notre récit.

Le Contre-Amiral Whilstone ayant quitté l'Isle , chargea le Capitaine Ker de commander l'Escadre en sa place. Celui-ci manqua si essentiellement à son devoir , que le Conseil & l'Assemblée furent obligés de faire contre lui des représentations à la Cour. Il en vint des ordres d'informer sur les faits allégués : les faits s'étant trouvés véritables , sa commission lui fut ôtée , ainsi que l'espérance d'être jamais employé au Service du Roi.

Tant que la guerre dura , on ne s'occupa dans l'Isle qu'à favoriser les Corsaires : & quoi-

que quelquefois nous fissions des pertes considérables, elles furent abondamment compensées par beaucoup de riches prises qui nous arrivoient journellement, enforte que l'Isle étoit beaucoup plus opulente que du tems même de Morgan. Bientôt le luxe s'y introduisit, de façon qu'on s'en apperçoit encore à présent.

L'Assemblée commença aussi à vouloir se rendre indépendante, en étendant trop loin son pouvoir, & manquant au Gouverneur jusqu'à lui refuser les fonds nécessaires pour l'entretien des fortifications & pour les dépenses publiques. Celui-ci marqua beaucoup de fermeté & de résolution. Sçachant qu'on refusoit de se séparer suivant qu'il l'avoit ordonné, il jura sur son épée qu'il alloit bientôt se faire obéir, & mar-

cha au Palais. A son arrivée les planteurs intimidés se dispersèrent avec tant de précipitation, que l'un d'eux tomba du haut en bas de l'escalier & se rompit le col. C'est la seule chose remarquable que j'aye entendu réciter du tems qu'il a gouverné.

Lord Hamilton  
Gouverneur.

Il eut pour successeur le Lord Archibald Hamilton. Tout le monde sçait comment il se conduisit dans l'affaire des naufrages de Bahama, & qu'il fut rappelé après avoir effuyé ici un traitement fort dur. Peter-Haydwod le remplaça ; mais lui-même ne fut pas long tems en place, & Nicolas Lawes fut son successeur.

1722.  
Ouragan.

Le 28 Août 1722, survint un violent ouragan qui fit infiniment de dommage dans l'Isle. L'Assemblée ordonna qu'à l'avenir l'anniversaire de ce jour-

là seroit un jour de jeûne. En effet cela s'observe régulièrement ainsi que pour le 7 Juin, jour anniversaire du terrible tremblement de terre dont je vous ai parlé ci-dessus. Ces jours-là le peuple fait paroître un extérieur de dévotion & de piété. On peut les appeler les deux seules Fêtes de l'année: car on n'y distingue guères le Dimanche des autres jours de la semaine.

Dans ce tems là le fameux Edouard Teach, communément appelé Barbe noire, infestoit les Mers de l'Amérique. On ne vit guères d'homme plus sanguinaire. Sa cruauté alloit jusqu'à la barbarie. Son nom devint la terreur générale, & quelques Gouverneurs ayant négligé de le poursuivre, il suspendit presque entièrement le commerce de certaines Co-

Teach,  
Corsaire.

lonies du Nord. Il étoit né à la Jamaïque de fort honnêtes parens. Sa mere y vit encore, & un de ses freres y est Capitaine de l'Artillerie. Il fut attaqué par un Vaisseau de guerre que commandoit un Lieutenant. Le combat fut très-opiniâtre & très-sanglant. Il avoit pris un verre, & fait jurer à son équipage sur leur damnation de ne recevoir ni donner quartier. Il fut tué & sa tête portée à la Virginie, où elle fut attachée au bout d'une perche.

1725.  
Duc de  
Portland  
Gouver-  
neur.

Le Duc de Portland vint en 1725 remplacer le sieur Nicolas Lawes. Il amena avec lui Madame la Duchesse & sa famille, & la réception qu'on lui fit fut des plus pompeuses & des plus magnifiques. L'Assemblée lui décerna le double des appointemens qu'avoient eu ses prédécesseurs. Il vécut dans

l'Isle avec une extrême politesse, & jamais aucun de nos Gouverneurs ne s'attira plus de considération, & n'eut une plus belle Cour. Aussi rien n'égalait sa civilité, son affabilité & la facilité de son accès. On ne regretta point ici les dépenses que l'on fit pour lui. Tout l'inconvénient, peut-être, que l'on peut trouver à sa façon de vivre, est, qu'elle inspira aux planteurs qui ne sont pas en état de soutenir des profusions extraordinaires, un goût excessif pour la dépense.

Peu après son arrivée, le Roi des Mosquitoes, suivi de beaucoup de ses sujets, vint lui faire sa cour. C'est une Nation Indienne qui habite le país situé entre Truxillo & Hondurade, & qui se soumit à l'Angleterre lorsque le Duc d'Albermarle gouvernoit notre Isle. Ils n'ont

Le Roi  
des Mos-  
quitoes  
vient à la  
Jamaïque.

jamais été conquis & soutiennent leur liberté contre les Espagnols, dont les vaines tentatives ne servent qu'à aigrir la haine de ce peuple, devenu leur ennemi déclaré, & qui leur fait tout le mal qu'il peut, avec d'autant plus d'animosité, qu'il n'a rien à craindre d'eux, à cause de la difficulté que les Espagnols trouveroient à pénétrer au travers des montagnes & des marais qui environnent ce païs. Par leur commerce avec nous, ils ont commencé à apprendre un peu notre langue. Les Espagnols les nomment petites culottes, & ne leur font aucun quartier lorsqu'ils les rencontrent. C'est un peuple fort doux, pacifique, esclave de sa parole, ennemi de la pluralité des femmes, & très religieux observateur des cérémonies du mariage. Ils

sont adorateurs du Soleil. Quand quelqu'un d'eux vient à mourir, ils l'enveloppent dans une Nate, & le placent ainsi debout, la face tournée vers l'Est.

Le Roi des Mosquitoes prend une commission de nos Gouverneurs, & pour cet effet ils se rendent ici à chaque mutation. Pendant leur séjour ils sont entretenus aux dépens du public & richement habillés. A leur départ on leur fait quelques présens de peu de conséquence, avec lesquels ils s'en retournent satisfaits.

En cas de guerre avec l'Espagne on peut tirer de grands avantages de l'amitié de ces peuples, & la faire servir très utilement aux intérêts de notre Nation & de ses Colonies.

Mais revenons à mon récit. Le Duc de Portland reçut sa

Majesté Indienne avec toute sorte de politesse. Un jour il l'avoit invité à diner, & ce Prince sauvage qui ne conoissoit point l'usage des escaliers pour monter dans les appartemens, sautoit chaque degré un à un. Il se servit dans la conversation d'expressions si libres, que la Duchesse fut obligée de quitter la table. Cependant reconduit & congédié fort civilement, il retourna chez ses sujets, enchanté du bon accueil qu'on lui avoit fait.

Portland  
meurt.

Hunter  
lui succede.

Le Duc de Portland ne vécut pas longtems dans ce gouvernement. Il y paya bientôt le tribut à la nature, & son corps fut reporté en Angleterre. Le Major général Hunter le remplaça. Son arrivée fut marquée par un embargo général sur toutes sortes de Bâtimens: ce qui causa un tort infini à notre

Iſle. Il fit publier contre les Nègres rebelles, pluſieurs loix très néceſſaires. On en fit auſſi contre les Papiſtes déguifés, dont on craignoit alors que le nombre ne devînt trop grand dans l'Iſle. Il fut ordonné que tout habitant depuis 16 juſqu'à 60 ans ſeroit tenu de renier l'Egliſe Romaine. Cet acte occasionna de grandes agitations. A la fin cependant le parti du Gouverneur prévalut. Il ne ſurvêquit pas long tems à ce succès, & mourut en Mars 1734.

Le Sieur John Aſcough 1734. Aſcough en ſa place par *interim.* Ecuyer, prit le commandement en attendant que le Roi eût fait connoître ſa volonté. Il eut occaſion d'agir contre les rebelles, qui commettoient alors de grands défordres. On réſolut d'employer contr'eux Expédition contre les Nègres. toutes les forces de l'Iſle.

L'exercice des loix civiles fut suspendu, & les Militaires prirent leur place. On assembla des partis considérables qui avoient chacun leurs chefs particuliers. Le Capitaine Stoddart fut chargé d'aller attaquer la Ville de Nauny dans les montagnes bleues ; c'étoient les Noirs qui l'avoient bâtie, & elle étoit située de maniere que peu de gens eussent pû s'y défendre contre un grand nombre. Il fut donc obligé de mener avec lui plusieurs pieces de campagne, & de s'en approcher avec les plus grandes précautions & dans le plus grand silence. Il arriva vers la nuit au pied de la montagne & profitant de son obscurité, il monta par un passage fort étroit avec les plus déterminés de la troupe. Enfin ayant avec beaucoup de difficulté

Prise de  
Nauny,  
Ville des  
Négres.

culté placé son canon sur une éminence, il commença à tirer sur la Ville. Les rebelles se présentèrent pour la défendre ; mais l'artillerie chargée à cartouches en abattit ou blessa un grand nombre, enforte que ne pouvant soutenir notre attaque, qui ne dura pas une demie-heure, ils s'enfuirent avec une extrême précipitation. Stoddart les poursuivit & sa victoire fut complète. Beaucoup de ces rebelles furent passés au fil de l'épée. Beaucoup d'autres furent faits prisonniers. Leur Ville fut démolie, leurs provisions détruites. Enfin leur perte dans cette journée fut plus grande, que toutes celles qu'ils avoient souffertes depuis vingt ans : au lieu que de notre côté il ne nous coûta presque personne.

On poursuivit aussi ces mi-

*II. Part.*

F

férables dans les autres quartiers de l'Isle, mais avec moins de succès. A Bagnels ils osèrent attaquer un parti considérable commandé par le Colonel Edoward Charleton, & le Capitaine Ivy. Ces deux Officiers négligeoient de tenir leur troupe en bon ordre & souffroient qu'elle se dispersât. Les rebelles scûrent cette manœuvre, & guêterent le moment favorable pour en profiter. Ils placèrent une embuscade, & tandis que nos Officiers étoient à dîner avec peu de leurs gens au-tour d'eux, tout à coup les Noirs débusquerent & vinrent attaquer la Hutte, où l'on étoit à table. On fit une décharge sur eux, mais avec peu de succès: elle donna du moins l'alarme au reste de nos gens qui étoient dispersés aux environs. Ils prirent les armes & arrive-

rent à tems pour sauver la vie à leurs Commandans. Les Nègres prirent la fuite, & on les poursuivit si foiblement qu'on les perdit bientôt de vûe, sans pouvoir découvrir quelle route ils prenoient. Ils causerent même une forte allarme à Spanish-Town qui étoit à trente milles de là, & où l'on publia qu'ils venoient pour piller & ravager. Le Président reçut cet avis à une heure du matin, & sur le champ il ordonna de sonner la trompette & de battre le tambour. Moyennant cet avis, avant six heures il y eut deux corps de troupes de rassemblés, un de gens de pied, & un de cavalerie, qui eurent ordre de se soutenir l'un l'autre en cas de besoin : & l'on mit à leur tête ce qui se trouva d'Officiers d'une valeur re-

124 HISTOIRE  
connue & de plus d'expé-  
rience.

Ces troupes partirent le second jour & arriverent dans un endroit, où des feux encore allumés leur firent connoître que les Nègres y avoient passé la nuit. Ils suivirent leurs traces & les joignirent bientôt. Le Capitaine Edmunds rangea son monde pour aller les charger; mais les rebelles n'eurent pas le courage de l'attendre: ils se dispererent & s'enfuirerent par divers chemins. Plusieurs cependant furent tués ou pris. Depuis cet échec on ne put point agir contr'eux, parce qu'ils se partagerent en petites troupes, & jamais ne formerent un Corps un peu nombreux.

Le mois d'Avril suivant, arriva un accident bien tragique qui occasionna un Jugement des plus extraordinaires qui se

soient rendus ici. Deux particuliers s'étoient pris de paroles sur une bagatelle. L'un étoit un gros Marchand de Kingston, nommé M. Stevens. Il avoit insulté le sieur Vale Licencié ès Loix : & il se trouva des boute-feux qui les aigrèrent encore l'un contre l'autre. Ils se rencontrèrent un matin dans un Caffé. Vale frappa Stevens avec une baguette. Ils se jetterent bientôt l'un sur l'autre & tomberent ensemble; mais dans la chute Stevens donna de la tête sur une pierre, si rudement qu'il se fit une fracture considérable dont il mourut l'instant d'après. Vale fut mis en Justice. Son interrogatoire dura près de 12 heures : & il se défendit avec beaucoup de vivacité. Cependant après deux jours de prison, les Jurés le condamnerent à être pendu ;

mais il prévint le supplice honteux qui l'attendoit, & la nuit qui précéda le jour marqué pour son exécution, il se coupa la gorge.

Le Président mourut fort peu de tems après. Le sieur John Gregory Écuyer le remplaça. Il avoit été d'abord Chef de Justice, & sa probité ne s'est jamais démentie dans aucun des emplois qu'il a remplis.

Au mois de Décembre suivant, il nous arriva un nouveau Gouverneur. C'étoit M. Henri Cumminghant de Balquham Ecuyer. Il fit honneur à sa patrie, & son grand jugement & ses bonnes qualités contribuèrent à la gloire de la Nation. Son poste de Gouverneur ne diminua en rien son humeur populaire. Il fut aimé parce qu'il méritoit de l'être. Il entreprit de réprimer l'insolen-

Cumminghant Gouverneur.

ce des planteurs, & un différend qu'il eut avec un des plus considérables d'entr'eux avança peut-être ses jours. Il ne vécut ici que six mois. Sa mort arriva à quatre heures après-midi, & par Ordonnance du Conseil il fut enterré la même nuit. Pour moi qui l'aimois j'ai pleuré sa perte, & payé à sa mémoire le tribut qu'une Muse vertueuse doit au mérite.

Nous perdîmes encore cette année le Docteur Jonfus-Hay, notre Chef de Justice, que ses vertus faisoient généralement estimer. La douceur de son caractère lui attiroit l'amitié de tous les honnêtes-gens, en même tems que sa sévérité contre les coupables le rendoit la terreur des fripons. Il fit bien voir le pouvoir de la vertu sur un cœur bien né : car quoiqu'il ait habité plus de 20 ans une

Isle où les mœurs sont fort peu réglées ; jamais on ne le vit donner dans aucune débauche, proférer aucun jurement, ni discontinuer chez lui ses exercices de piété.

---

## L E T T R E X.

**J**E vais aujourd'hui vous entretenir de deux événemens remarquables qui occasionnent une grande révolution dans les affaires de l'Isle, je veux parler de l'entière soumission des Nègres rebelles & de la guerre avec l'Espagne. Depuis ma dernière elle a été déclarée entre les deux Couronnes. C'est après cette déclaration que soupiroient depuis long tems les Anglois, sur tout ceux de cette Isle. Ils n'attendoient que la liberté de prendre leur revan-

chè des cruautés & des déprédations qu'ils effuyoient depuis tant de tems de la part de cette orgueilleuse Nation , par la mollesse & la patience de ceux qui tiennent le timon de nos affaires. A la fin ils se réveillent de la léthargie où nos ennemis les croyoient absorbés , & ils songent à venger les insultes faites non seulement aux sujets de la Couronne d'Angleterre , mais à cette Couronne même , par un ennemi trop foible pour oser se montrer devant un pavillon qu'il osoit braver jusqu'ici.

Mais je reprends ma méthode accoutumée. Deux évènements aussi grands étoient réservés pour illustrer le Gouvernement du successeur de M. Cuminghant. C'est M. Edouard <sup>Trelaunay</sup> Trelaunay Ecuyer. Il remplit <sup>Gouverneur</sup> aujourd'hui cette importante

place à la grande satisfaction de toute l'Isle. En attendant son arrivée, l'administration avoit été confiée au sieur Jonh Gregory qui s'en étoit acquitté avec la prudence & la fermeté convenable à ce poste.

On a admiré en lui une intégrité peu commune, qui protégeoit les bons & punissoit les coupables avec une sévérité, qu'aucune recommandation ne pouvoit fléchir.

Toutes les personnes considérables vinrent recevoir M. de Trelaunay à son arrivée ici, & on lui accorda des appointemens beaucoup plus forts que ceux d'aucun de ses prédécesseurs, hormis le Duc de Portland.

Son premier soin fut de mettre l'Isle en meilleur état de défense qu'elle n'avoit été depuis plusieurs années. Il pré-

voit par les circonstances présentes des affaires, que bientôt il y auroit une rupture avec l'Espagne, & vouloit n'avoir rien à craindre de sa part. L'importance de cette Isle & la nécessité de la mettre à l'abri des entreprises que les Espagnols pourroient y tenter, lui étoient parfaitement connues. En conséquence nos Forts furent réparés, & des Officiers d'expérience & entendus furent mis à la tête de nos milices, qu'ils eurent soin de former & d'instruire au métier de la guerre plus à fonds que par le passé. Mais avant tout, il falloit établir la sûreté au-dedans de l'Isle.

Il sçavoit combien il en avoit coûté de sang & de trésors pour détruire les Nègres révoltés. Depuis près de 50 ans nous avions employé de grandes for-

ces contr'eux, souvent toute la Colonie avoit pris les armes, & toujours vainement : car nous avions beau les poursuivre, ils trouvoient toujours le moyen de se rassembler, & de résister dans les retraites impénétrables qu'ils avoient découvertes, à tous les efforts que nous faisons pour les en déloger.

En 1735 & 1736 toute l'Isle étoit restée en armes pendant neuf mois, l'exercice des Loix civiles avoit été suspendu, mais rien d'essentiel d'exécuté contre les Nègres. Les planteurs regardoient le mal comme sans remede ; le peuple étoit découragé, personne ne vouloit s'établir dans les cantons voisins de la retraite des rebelles. Plusieurs nouveaux établissemens étoient ou négligés ou abandonnés. Ainsi la

meilleure & la plus fertile partie de l'Isle n'étoit d'aucune utilité : & couverte de bois & de brouffailles , elle ne servoit qu'à fournir des azyles aux révoltés.

Telle étoit la situation de la Jamaïque à l'arrivée de M. de Trelaunay. Il sentit l'extrême inconvenient qu'il y avoit de renfermer ainsi dans son sein un peuple d'ennemis qu'il étoit impossible de réduire à force ouverte. Il jugea que les cruautés extrêmes qu'on exerçoit sur eux , quand leur triste destinée les faisoit tomber dans nos mains , étoient la principale raison qui les empêchoit de se soumettre. Il résolut donc d'employer des moyens plus doux : ce qui lui réussit au-delà même de son espérance. Les Nègres, sur la promesse qu'on leur fit de franchise & de par-

Les Nègres se soumettent.

don, mirent bas les armes & se soumirent avec empressement. Les conditions auxquelles ils se rendirent, ne furent guères autre chose que la ratification des promesses qu'on leur fit, qu'en observant certaines conventions, ils seroient libres désormais & sous la protection de Sa Majesté. On leur donna un Chef pour les gouverner, mais qui ne pouvoit agir que sous la direction du Gouverneur de l'Isle, & plusieurs Blancs furent établis parmi eux pour veiller sur leurs actions.

Ainsi en fort peu de tems fut consommée cette grande affaire, dont le succès passa de bien loin ce que nous pouvions esperer.

Que ne peut point l'amour de la liberté sur le cœur des hommes ! Ces fugitifs souffroient depuis près de cent ans

plus de misere , que peut-être aucun peuple n'ait jamais éprouvé. Toujours aux mains avec des ennemis supérieurs , ils vivoient nuds , exposés à toutes les injures de l'air , se nourrissoient de racines & de fruits sauvages , & se voyoient réduits à risquer tous les jours leur vie pour conserver leur liberté. Trouve-t-on des exemples d'une plus grande constance chez les Romains même ? Ces fameux Conquerans de l'univers, quoique toujours triomphans , devinrent enfin la proie d'un seul de leurs Citoyens : & des esclaves malheureux & persécutés soutiennent leur indépendance jusqu'au bout , & la rendent stable à la fin par un accord glorieux pour eux.

Peu après cet arrangement , il nous arriva ici la permission d'agir en représailles contre les

Guerre  
déclarée  
avec l'Es-  
pagne.

sujets de la Couronne d'Espagne. Le Gouverneur la rendit aussitôt publique, & délivra des commissions. Nos habitans armerent plusieurs Bâtimens, qui leur ont été d'un grand profit, par les prises importantes qu'ils ont amenées ici. Un de nos Corsaires avec peu de monde fit une descente dans l'Isle de Cuba, y pilla une Ville & s'en revint sans avoir perdu un seul homme. Les planteurs contribuerent de leur côté à cette petite guerre, en encourageant par leur secours généreux nos marins à poursuivre nos ennemis communs.

Arrivée  
 du Vice-  
 Amiral  
 Vernon.

Le mois de Septembre dernier Edouard Vernon Vice-Amiral de l'Escadre bleue, se rendit ici. Ce brave Officier qu'on sçait être très-instruit des véritables intérêts de la Grande-Bretagne, & qui a tou-

jours été uni avec ceux qui pensoient qu'une guerre vigoureuse pouvoit seule relever la gloire & l'honneur de la Nation, fit bientôt voir que la valeur Angloise, quand elle a la liberté d'agir, sçait humilier la fierté d'un ennemi qui l'a insultée, & faire trembler l'Espagnol au sein de ses plus redoutables fortereſſes.

L'attaque de Porto-Bello qu'il conduisit, est un trait d'histoire qui comble d'honneur notre Nation, & montre à l'Univers de quoi elle est capable lorsque des insultes répétées reveillent sa vengeance.

Mais pour vous faire mieux juger de la hardieſſe de l'entreprise & de l'habileté de nos Officiers, ainsi que de la bravoure du soldat, je crois vous faire plaisir de vous tracer en peu de mots la situation de cette place.

Situation  
& descrip-  
tion de Por-  
to-Bello.

La Ville de Porto-Bello peut contenir environ quatre cent maisons. Elle a deux Eglises, une chambre du trésor, une Douane & une Bourse. Ses habitans ne subsistent qu'au moyen d'une Foire, qui s'y tient tous les deux ou trois ans, & dure environ six semaines, suivant que les gallions arrivent de Carthagene, où ils vont toujours décharger une partie de leurs marchandises avant de se rendre à Porto-Bello. Le reste est enlevé dans ce dernier Port par les Marchands de Panama & de Lima qui y apportent en échange des millions en argent. Ces deux places ne peuvent se passer de Porto-Bello. Pendant le cours de cette Foire, à peine s'y trouve-t-il place pour les caisses d'argent que l'on y apporte, & une seule personne y dépensera jusqu'à dix mille écus

pour les seuls frais de son séjour.

Cette place est située au Nord de l'Isthme de Darien, qui s'étendant de l'Est à l'Ouest entre la Mer du Nord & celle du Sud, joint les deux vastes continens de l'Amerique septentrionale & meridionale. Panama en est éloignée d'environ 18 lieues au Sud.

Le Port de Porto-Bello est beau, étendu & commode : l'ancrage y est sûr, & les Vaisseaux y sont à l'abri. Son entrée est étroite & conduit dans un grand bassin, au fond duquel paroît la Ville disposée sur le bord du rivage en forme de demi-lune. Elle est longue & étroite, percée de deux rues principales qui sont coupées par d'autres plus petites. Au milieu est une petite place d'armes entourée de fort jolies

maisons. La Ville est ouverte du côté de la terre & vers l'Est, d'où on a été obligé de faire ouvrir le chemin de Panama à cause d'une montagne qui vient se terminer au Sud de la Ville, & qui ferme le plus court chemin. Il y a une longue écurie qui s'étend du Nord au Sud. C'est l'écurie du Roi pour la retraite des mulets qui servent à la communication des deux Villes.

Celle-ci passe pour fort malsaine. La partie de l'Est est basse, & lors du reflux, la mer laisse à sec dans le Port, vis-à-vis les maisons, un grand espace de terrain couvert d'une vase noire. Il s'en élève une odeur très-désagréable, & des vapeurs que rend fort nuisibles l'extrême chaleur du climat, qui est situé à dix degrés de latitude septentrionale.

La place est défendue par trois Forts. Le Fort Del-Fero au Nord de l'entrée du Port (il y avoit cent pièces de canon). Celui de Gloria garni de cent vingt & situé au Sud à un mille du premier, & celui de Saint-Hyeronimo défendu par vingt canons.

A présent que vous voila instruit de la situation de la place, je vais vous faire le détail de sa démolition par l'Amiral Vernon. Il acheva à la Jamaïque de se pourvoir de tout ce qui pouvoit lui manquer.

Le Gouverneur & tous les habitans s'empressant à seconder son projet, il prit sur son Escadre 200 hommes, & le 5 de Novembre il mit à la voile de Port-Royal. Il montoit le Burford Vaisseau du Roi : le Chef d'Escadre Brown le Hampton-court, & les Capitaines Her-

Vernon  
part pour  
aller atta-  
quer Porto-  
Bello le 5  
Novembre  
1739.

bert, Main, Waterhouse & Trevor, montoient le Norwich, le Worchester, la Princesse Louise & le Stafford. Deux de ces Bâtimens étoient de 70 pièces de canon, trois de 60 & un de 50.

Le 10 ils donnerent la chasse à une Chaloupe Espagnole venant de Carthagene à Porto-Bello. Au premier coup de canon elle amena. Cela fut un heureux hasard pour l'Amiral : car peu de ses Pilotes connoissoient la Côte de l'Ouest de la riviere de Chagre.

Le 16 ils découvrirent quatre voiles qui leur échaperent à la faveur de la nuit, & se sauverent à Porto-Bello où ils donnerent l'allarme.

Le 21 sur les deux heures, ils arriverent dans le Havre de cette place. Les Espagnols avoient arboré sur le Fort Del-

Fero le Pavillon de Défiance , & comme ils nous l'ont avoué depuis , ils espéroient couler à fonds toute l'Escadre à la fois.

Le Contr'Amiral Brown qui montoit le Hamptoncourt , commença l'attaque avec une fermeté , un courage & une conduite admirable. Comme le vent étoit tombé , il fut obligé de jeter l'ancre fort près du Fort , & en effuya un feu très-vif , à la distance d'un peu plus de la longueur d'un cable , mais il ne tarda pas à leur rendre le salut : en vingt-cinq minutes de tems il leur tira plus de 400 coups ; enforte que des deux côtés on ne voyoit que flamme & que fumée.

Le Noorwich s'approcha & fut reçu de même ; mais en revanche ses coups furent si bien dirigés , que les Espagnols découragés ne rendirent plus

qu'un coup pour trois que nous leur tirions.

Moins d'une demi-heure après, le Worcester s'avança; & jettant l'ancre à côté des deux autres, il endommagea considérablement le Fort, dont il rafa la partie supérieure, chassant ainsi les ennemis d'auprès de leur canon.

L'instant d'après, le vaisseau Amiral se joignit à eux, portant pavillon bleu au mât de hune d'avant, & pavillon rouge au grand mât. L'Amiral fit jeter l'ancre à demi longueur de cable du Fort. L'ennemi sembla pour lors avoir rassemblé tout son feu contre le Pavillon Amiral auquel il envoya une furieuse décharge. Comme l'on étoit fort près, la plupart des coups porterent. Un boulet emporta la poupe de la grande chaloupe: un autre perça le mât de

de hune d'avant , un troisiéme brisa un canon sur le dernier Pont , & un quatriéme emportant la balustrade du tillac presqu'à côté de l'Amiral , tua quatre hommes & en blessa quatre qui étoient auprès. Mais cette vigoureuse salve leur fut rendue de façon qu'ils ne nous firent plus de mal , se contentant depuis de tirer quelques coups perdus de tems en tems. Le feu de notre mousqueterie fut ensuite employé à tirer sur leurs batteries basses , & le fit avec tant de succès , qu'il en délogea la plupart de ceux qui nous auroient fait le plus de mal : & nous pûmes faire notre débarquement en sûreté.

Comme nos chaloupes s'avançoient auprès du Vaisseau Amiral , on leur cria d'aller droit au rivage sous les murailles même du Fort , quoiqu'il

n'y eût point encore de brèche. Cette manœuvre jetta les ennemis dans une telle consternation, que les Officiers & les soldats qui étoient restés dans les batteries basses du Fort, s'enfuirent & se retirèrent sur la partie supérieure, où ils firent d'abord signal qu'ils vouloient capituler. Le Vaisseau Amiral répondit en arborant Pavillon blanc; mais on eut toutes les peines du monde d'empêcher nos gens & ceux du Stafford de faire feu.

Cependant les Soldats & Matelots qui avoient mis pied à terre, eurent bientôt escaladé les murs de la batterie basse du Fort, en montant sur les épaules les uns des autres, & y entrant par les embrasures du canon. En moins de trois minutes tous les équipages des chaloupes furent sur la plate-forme,

où ils jetterent bas le Pavillon Espagnol pour y arborer le nôtre. Les Officiers Espagnols & le reste de leur monde s'étoient retirés dans un réduit très-fort. Prise du Fort del Ferro.

Mais M. Broderick Lieutenant ayant fait tirer deux ou trois coups de canon contre la porte, ils l'ouvrirent promptement, & se rendirent au nombre de cinq Officiers & de trente-quatre hommes. C'étoit le reste de trois cens dont partie avoient été tués ou blessés, & les autres s'étoient enfuis.

C'est ainsi qu'environ en 2 heures de tems le Fort de Ferro fut pris par quatre Vaisseaux de guerre, les autres étant restés en arriere; Forteresse qui auroit pû, si elle avoit été défendue par des Troupes Angloises, repousser toutes les forces navales d'Espagne.

Les Forts de la Gloire & de

Saint Jerôme continuoient cependant à tirer ; mais beaucoup de leurs boulets ne donnoient que dans nos agrès , ou ne parvenoient point jusqu'à nous. Cependant l'Amiral pour les faire taire , fit tirer sur eux à toute volée au travers des Forts & de la Ville , où la Maison du Gouverneur & plusieurs autres furent touchées.

Le lendemain matin , Mardi 22 du mois , l'Amiral vint à bord du Hamptoncourt tenir conseil , & donner les ordres nécessaires pour attaquer la nuit suivante le premier de ces deux Forts. Mais les ennemis prévinrent l'exécution de notre dessein en y faisant paroître le drapeau blanc , & envoyant aussitôt un batteau avec pavillon de trêve , sur lequel étoient un Aide-Major de la place , & le Lieutenant de Vaisseau ,

Les deux autres Forts se rendent.

chargés d'un projet de capitulation tout signé.

L'Amiral en fit lecture, regla les conditions qu'il vouloit accorder, & les renvoya en leur donnant quatre heures pour prendre leur dernière résolution dans le délai prescrit. Ils acceptèrent la capitulation qu'il leur offroit. Ainsi avant la nuit il détacha le Capitaine Newton, pour aller avec une troupe de soldats embarqués à la Jamaïque, prendre possession des deux Forts qui restoient aux Espagnols, celui de la Gloire & celui de Saint Jérôme. Voici à quelles conditions ils furent obligés de se soumettre.

L'article premier portoit que la Garnison se retireroit où bon lui sembleroit, pourvû que les troupes du Roi fussent mises en possession du Fort de la Gloire avant quatre heures du soir,

Articles  
de la capi-  
tulation.

& qu'elle en sortît le lendemain matin à dix heures : moyennant quoi les habitans seroient libres de se retirer ou de rester, sous promesse de pleine sûreté pour eux & pour leurs effets.

II. Que cette Garnison auroit une garde, si elle vouloit.

III. Qu'elle pourroit emmener deux canons sur leurs affuts avec dix charges de poudre pour chacun, & sortir mèche allumée.

IV. Que les portes du Fort de la Gloire seroient livrées aux troupes du Roi à quatre heures, & que la Garnison Espagnole y seroit en sûreté, elle & ses effets, jusqu'au tems marqué pour sa sortie : & qu'elle pourroit emporter les provisions & munitions nécessaires.

V. Que tous les Vaisseaux avec leurs agrès & armemens seroient sur le champ mis entre

les mains des troupes Angloïses; mais que les Officiers, soldats & équipages auroient trois jours de délai pour se retirer avec leurs effets personnels, & qu'en attendant, un seul Officier Anglois passeroit sur chacun de leurs bords pour en prendre possession au nom du Roi, & y veiller à l'exact accomplissement de cet article.

VI. Que moyennant l'accomplissement des articles ci-dessus mentionnés, & la remise des deux Forts dans les termes désignés, le Clergé, les Eglises & la Ville seroient conservés & maintenus dans leurs privileges & immunités, & tous les prisonniers relâchés avant nôtre sortie du Port.

Ces articles furent arrêtés à bord du Burford dans le Havre de Porto-Bello, le 22 Novembre 1739, vieux stile, & signés

152 HISTOIRE  
par l'Amiral Vernon & le Con-  
tr'Amiral Brown.

Les Espagnols avoient demandé non-seulement pleine franchise pour leurs personnes ; mais aussi à n'être point troublés dans la propriété des Bâtimens existans actuellement dans le Port. Cette prétention fut rejetée avec d'autant plus de raison que c'étoient des Bâtimens qui avoient fait tant de tort à nos Commerçans & tant d'entreprises sur nos côtes.

On trouva dans le Château de la Gloire cent vingt canons, deux cent fusils ou mousquetons, beaucoup d'épées, deux cens barils de poudre, quatre gros Mortiers, mille boulets de fer ou de fonte, sans compter les munitions de guerre & l'artillerie du Fort de Fer dont 87 pieces étoient de fonte. Outre cela on s'empara de deux Vaif-

seaux de guerre montés de 24 canons, d'un Snow de 14, de quatre grandes chaloupes, d'un Petiagay & d'une Galiotte. Quant à l'argent, il se trouva dix mille écus comptans cachés dans une latrine, qui furent distribués aux troupes & aux équipages.

L'Amiral fit briser les tourillons de tous les canons qu'il laissa, ruina les fondations du Fort, & brula tous les édifices qui y étoient : enforte que le dommage se montoit à plusieurs millions, & qu'il étoit impossible de relever ces fortifications sur le même terrain.

Notre perte monta à trois hommes tués & cinq blessés à bord de l'Amiral, trois matelots & deux soldats tués sur le Worcester, & un blessé sur le Hamptoncourt.

Telle est la preuve de bonne

154 HISTOIRE  
conduite & de courage que  
nous ont donné cet Amiral, les  
Officiers & les Equipages. Nous  
attendons tous les jours la nou-  
velle d'autres exploits de cette  
Escadre, si l'Angleterre la sou-  
tient, comme il n'y a point de  
doute qu'elle ne le fasse : puis-  
que c'est dans ces climats qu'el-  
le peut attaquer avec le plus  
d'avantage ses fiers ennemis.

---

## LETTRE XI.

**J'**AI tâché dans mes précé-  
dentes de vous mettre au fait  
de l'histoire de cette Isle depuis  
les tems les plus reculés jusqu'à  
celui-ci, & de vous donner une  
idée de sa situation, de son  
étendue, de son commerce ;  
enfin de tout ce qui m'a paru  
pouvoir rendre cette relation  
instructive & amusante. Je vais

aujourd'hui vous parler de la forme de son Gouvernement.

Le Roi nomme le Gouverneur & le Conseil ; & les possesseurs de Fiefs choisissent les représentans à l'Assemblée. C'est dans ces trois états qu'est renfermé le pouvoir législatif.

Gouverneur.

Le Commandant en chef est Capitaine Général, Amiral & Chancelier. Il a le pouvoir de donner toute sorte de Commissions, de convoquer ou dissoudre des Assemblées, de créer des Conseillers, de placer ou déplacer tout Officier non breveté du Roi, de pardonner tout crime, excepté la trahison & le meurtre : encore peut-il surseoir l'exécution de ceux qui en sont coupables. En un mot il exerce sous le bon plaisir du Roi l'autorité souveraine, en prenant cependant toujours l'avis du Conseil. Il a voix né-

gative à la passation de tous les actes de l'Assemblée. En qualité de Chancelier il nomme des Administrateurs & Exécuteurs testamentaires pour les biens délaissés par des Propriétaires morts intestats : fonction fort lucrative pour ceux qui en sont revêtus.

Ses appointemens sont de 2500 liv. par an. A la vérité ceux du Duc de Porland étoient de 5000 liv. mais l'Isle ne put les continuer à son successeur : il reçut un present de tout le monde à son arrivée, & tous les ans les Juifs lui apportent une somme fort considérable. Ses autres revenant bons sont aussi extrêmement étendus, en sorte que ce Gouvernement est après celui d'Irlande le meilleur de tous ceux de la domination du Roi.

Conseil. Le Conseil est composé de

douze personnes les plus puissantes & les plus qualifiées de l'Isle. Ils sont nommés par des mandemens de Sa Majesté. En cas de mort ou de renvoi de l'un d'eux , le Gouverneur nomme celui qui doit le remplacer. Leurs fonctions sont de l'aider de leurs conseils , & de tenir son autorité en bride en cas qu'il voulût excéder les bornes de sa Commission. Dans l'Assemblée générale le Conseil forme la Chambre Haute , & il a voix négative , ainsi que la Chambre des Pairs en Angleterre.

L'Assemblée est composée des Membres élus par les possesseurs de Francs-Fiefs ; & ses fonctions sont les mêmes que celles de la Chambre des Communes. Assemblée

La Cour Souveraine qui connoît de toute sorte de procès La Cour  
Souveraine

aussi-bien que des crimes qui méritent punition corporelle, s'assemble quatre fois l'an : chacune de ses séances est limitée à 21 jours : & il est étonnant combien d'affaires elle expédie en si peu de tems. Le Chef de Justice d'aujourd'hui est le sieur George Ellis, Ecuyer, homme d'honneur & qui remplit son Office avec distinction. Il a six assistans, tous gens de sçavoir & de probité. Ses appointemens sont de 120 liv. chaque année : ses assistans n'en ont point. Il y a outre cela plusieurs Cours subalternes qui décident des causes au-dessous de vingt livres, où la Justice est rendue sans prévention & sans délai.

Milice.

La Milice est subordonnée à des Officiers nommés par le Gouverneur. Tout homme depuis quinze ans jusqu'à soixante est obligé de s'y enrôler.

Quant aux revenus de l'Isle, ils montent année commune à 70000 liv. mais les dépenses qu'exigent les partis toujours entretenus sur pied, ainsi que les gages d'un nombre considérable d'Officiers publics, excèdent ce fonds.

Ce sont les Assemblées des Sacristies qui levent sur les Paroisses les taxes nécessaires pour l'entretien des Ministres, le soulagement des pauvres, & la Fabrique des Eglises.

La suite de ma narration demande que je vous marque ici l'état de l'Eglise de la Jamaïque; & je vous dirai avec douleur que je ne puis vous en faire qu'un triste tableau.

L'Eglise

Vous sçavez que toutes nos Colonies d'Amerique sont soumises à l'autorité de l'Evêque de Londres; & malgré le zele de ce Prélat pour l'Eglise en

général & pour son Diocèse en particulier, on n'envoie à la Jamaïque que des Ecclésiastiques sans science & sans mœurs. À l'exception d'un très-petit nombre les Ecclésiastiques sont les plus déterminés de nos libertins. Dans ce petit nombre mettez M<sup>rs</sup> Galpin, Johnston, May. La conduite de ceux-ci honore le caractère dont ils sont revêtus. Vous les voyez prêcher tous les Dimanches soit dans leurs Eglises, soit dans de petites Assemblées en maisons particulières. Pour les autres, rarement trouveriez-vous leurs Eglises ouvertes. Jugez du fruit que produisent de tels Missionnaires.

**Habitans.** L'Isle contient trois classes d'Habitans, les Maîtres, les Domestiques & les Esclaves. Parmi les premiers, quelques-uns ont beaucoup de politesse & témoignent de l'humanité à

leurs inférieurs. En général cependant tous ont beaucoup de hauteur dans l'esprit, & semblent exiger des respects. Un Etranger qui sçait bien manier leur humeur, fait bientôt de bonnes affaires dans cette Isle. Mais s'il n'a pas ce talent, il peut aller chercher fortune ailleurs.

Les Domestiques qui font leur devoir y sont considérés & favorisés. Si par leur probité ils paroissent dignes de quelque confiance, on agit fort bien avec eux. J'en ai vû nourris & vêtus comme leur maître, avoir un cheval entretenu, & un Nègre destiné à les suivre par tout. Pour ceux qui sont ou stupides ou fripons, ils y passent mal leur tems. On les met aux fers : on les châtie sévèrement : les vivres leur sont donnés au poids, & suivant la médiocre

Domestiques ou engagés.

quantité qui est prescrite par les Loix. Lorsqu'ils ont rempli les quatre années de leur service; ils ne trouvent plus personne qui veuille les employer, & d'ordinaire ils passent le reste de leur vie dans la misere. C'est un avis pour ceux que le malheur oblige de servir, de se conduire de façon à s'attirer les bonnes graces de leurs maîtres. Ce qui perd le plus souvent cette espece de gens, est leur trop grande intimité avec les Nègres, qui les engagent quelquefois à trahir leur devoir. Au reste leurs fonctions sont beaucoup moins pénibles que celles de nos journaliers en Europe. Ceux qui n'ont point de négoce à faire sont employés à avoir inspection sur le travail des Nègres, ou à veiller sur la cuisson des sucres.

Esclaves.

Pour les esclaves, leur con-

dition est la plus triste du monde , puisque leur servitude est perpétuelle. N'examinons point si l'esclavage de ces infortunés blesse ou non les droits de la nature. Quelque dur que cela soit , ils sont réduits à servir toujours & à supporter un travail pénible , pour le profit des autres , sans en tirer le moindre avantage pour eux-mêmes. Heureuse Angleterre , l'esclavage vous est inconnu , & dans votre sein la liberté & l'indépendance consolent de toutes les infortunes. Ce n'est point ici qu'on peut se glorifier d'un pareil bonheur : pour un homme libre , on y compte dix esclaves. Je voudrois , par la considération que je dois à plusieurs maîtres , passer légèrement sur les peines qu'endurent ces malheureux ; mais je ne puis en dérober entièrement l'horrible

détail. La plus petite faute est punie du fouet de façon à faire trembler. J'ai vû des Noirs traités avec la dernière cruauté, uniquement pour satisfaire la barbare fantaisie d'un Inspecteur, qui est celui qui d'ordinaire ordonne les punitions. J'ai vû leur corps tout couvert de sang, leur dos dépouillé de la peau, du poivre pilé \* & du sel jettés dans leurs blessures, & des bâtons de cire d'Espagne entiers fondre & tomber goutte à goutte sur eux. Est-il étonnant que des tourmens si affreux les portent à se révolter ! Il faut convenir d'un autre côté qu'ils sont généralement méchans.

\* Cela s'appelle laver avec une pimentade : c'est de la saumure dans laquelle on a écrasé du piment & de petits citrons. C'est moins pour les faire souffrir qu'on les en lave, quoique cela leur cause d'horribles douleurs, que pour prévenir la gangrene qui ne manqueroit pas de se mettre dans leurs plaies.

Ce qui provient des miseres auxquelles ils sont assujettis, & des mauvais exemples qu'ils voyent journellement.

Leurs Maîtres mettent à part une petite partie de terre pour chacun d'eux, & leur donnent les Dimanches pour la cultiver. Ils y sement ou plantent le plus souvent du mahis, du bled de Guinée, du Plantin, de l'Iam, du Cacao, &c. voilà de quoi ils se nourrissent. Ceux d'entr'eux cependant qui ont un peu plus d'industrie que les autres, élevent de la volaille qu'ils portent au marché le Dimanche, seul jour de marché dans l'Isle: & de la petite somme qu'ils en retirent, ils achètent du bœuf salé, du poisson ou du porc, pour faire leurs pippers. On auroit peine à croire à quels expédiens ces malheureux sont réduits. Vous les verriez tous

les jours vers le midi qu'ils reviennent de leur travail, jusqu'à deux heures qu'ils y retournent, aller à la porte de leurs maîtres, déterrer dans des tas de fumier des os qu'ils brisent ensuite fort menus, pour les faire bouillir & en boire le bouillon.

La plupart sont amenés ici des Côtes de Guinée. A leur arrivée on remarque que ce sont d'innocentes & simples créatures; mais bientôt ils deviennent malins, & lorsqu'on les châtie, ils se servent de l'exemple des Blancs pour excuser leurs fautes.

Religion  
des Nègres.

Leurs notions sur la Religion varient suivant les pays dont ils sont originaires. Il y a cependant une espèce de conformité, & ils se réunissent dans leurs sacrifices & leurs danses solennelles. Ils croient en général

qu'il y a deux Divinités, l'une bonne, l'autre mauvaise; ils appellent la première Naskew, & l'autre Tunnew. Le Dieu bon, vous disent-ils, vit dans les nues. Il est doux & favorise les hommes. C'est lui qui a enseigné à leurs ancêtres à cultiver la terre & à chasser pour vivre. Le Dieu mauvais est l'auteur des tempêtes, des tremblemens de terre, enfin de tous maux. Ils aiment autant l'un qu'ils craignent l'autre. Ils n'ont d'autre idée du bonheur céleste que le plaisir de revoir leur patrie, où ils croient que chaque Nègre retourne après sa mort. Cette pensée est pour eux si charmante, qu'elle les console de leur infortune, & leur rend legers tous les maux de la vie, qu'ils trouveroient insupportables sans cela. Ils regardent la mort comme un bonheur. Aussi

rien n'est plus admirable que le courage & l'intrépidité qu'ils témoignent à leurs derniers momens. Ils sont transportés de joie en se croyant près de revoir leurs anciens amis, & les heureux rivages qui les ont vû naître. Quand un d'eux est sur le point d'expirer, ses compagnons l'embrassent, lui souhaitent un bon voyage & le chargent de leurs recommandations pour leurs connoissances en Guinée. Sans faire aucune lamentation sur le corps, ils l'enterrent avec une extrême allégresse, fortement persuadés qu'il est de retour chez lui, & par conséquent heureux.

Serment  
des Nègres.

Quand quelque chose s'égaré dans une plantation, ils ont une sorte de serment que fait le Prêtre le plus vieux d'entr'eux, & qu'ils regardent tellement comme sacré, qu'à moins que  
leurs

leurs Maîtres ou Inspecteurs ne l'exigent , ils ne l'employent jamais , & dans ce cas ils le font avec la plus grande solemnité. Ils s'assemblent en ordre dans le terrein de leur commune sépulture. Un d'eux ouvre une fosse. Celui qui fait les fonctions de Prêtre , y prend un peu de terre dont il leur frotte à tous les levres. Après quoi tous disent que le ventre du coupable , s'il y en a un parmi eux, s'entrouvre & quil meurre. Je n'ai vû qu'un exemple de cette cérémonie. Il arriva en effet qu'un enfant devint enflé & périt , après avoir avoué le larcin avant d'expirer. Je ne prétends pas inférer de-là qu'il y ait quelque liaison entre la cause prétendue, & un effet que cent accidens divers peuvent avoir produits sans avoir re-

cours à cette ridicule cérémonie.

Leurs enterremens.

J'ai raisonné avec eux sur l'immortalité de l'ame & sur plusieurs autres points aussi importants. J'ai trouvé très-obscures leurs idées sur ces matières. Cependant dans les usages qu'ils observent dans leurs enterremens, on entrevoit quelques foibles traces de leur croyance sur cet article. Quand un Negre est porté en terre, il est suivi d'une multitude de ses compatriotes, qui accompagnent son corps avec une pompe assez comique. Ils chantent le long du chemin, & font semblant de s'arrêter à chaque porte par devant laquelle ils passent, prétendant que si le défunt y a souffert quelque préjudice, son corps se tourne vers cette maison, & que ceux

qui le portent sur leurs épaules ne ſçauroient s'empêcher de tomber par terre quand il eſt vis-à-vis. Quand ils ſont arrivés dans la ſavanna ou plaine, où d'ordinaire eſt leur cimetiere, ils mettent bas le cercueil, ou ce dans quoi le corps eſt renfermé. Alors ſi l'état du mort le permet, ou ſ'il étoit généralement aimé, ils immolent un Porc à ſon honneur, chacun contribuant ſelon ſon pouvoir à cette dépenſe. Le ſacrifice ſe fait ainſi. Celui qui touchoit de plus près au défunt par parenté ou liaiſon, immole la victime. Ses entrailles ſont miſes dans la terre : & le reſte eſt partagé en 4 parties. On en fait une eſpece de ſoupe qu'on verſe dans une gourde ou calle-baſſe ; on la retourne trois fois, on la met enſuite ſur le bord de la foſſe où eſt le cadavre

que l'on inhume aussitôt. Tandis que tous s'empressent à le couvrir de terre, ils poussent des cris terribles, moins de douleur que de joie, & ils battent leurs tambours de bois, pendant que les femmes font un bruit affreux avec leurs sonnettes. Lorsque la fosse est remplie, ils posent la soupe qu'ils avoient préparée, au-dessus de la tête du mort, & à ses pieds une bouteille de Rum. Cependant on verse à la ronde une boisson froide, composée avec l'écorce de *lignum vita*, ou telle autre liqueur qu'ils peuvent se procurer. On fait bruler la moitié du Porc, l'autre est abandonnée au premier occupant: après quoi tous s'en retournent à la Ville ou à leurs plantations, en chantant à leur manière. Ainsi finit la cérémonie.

Ils ont encore beaucoup d'autres usages finguliers qui sont exactement décrits dans l'introduction à l'Histoire de la Jamaïque du sieur Hans Sloane. Le Dimanche après-midi vous les voyez hommes & femmes pêle mêle , danser ou s'exercer à la lutte. Ils ont pour chaque bande de danseurs deux sortes d'instrumens de musique semblables à des timbales dont le son forme une symphonie fort sauvage. Ils en ont encore d'autres , comme le Bangil , assez ressemblant à notre luth, à l'harmonie près : le Roakaw qui n'est autre chose que deux bâtons dentelés ; & le Gengkoving formé de deux tuyaux , sur l'embouchure desquels ils ont une façon de frapper de la

Leurs  
danfes.

Leurs  
instrumens  
de Musi-  
que.

Le P. Labate to. 4. 154. cite une de ces danfes qu'ils appellent *Calenda* , qui est fort indécente. Il en donne pourtant la description.

main. Ils jouent de tous ces instrumens à la fois : ils y joignent la voix ; & le tout ensemble forme un concert épouvantable.

Leur nombre dans l'Isle n'est point à craindre.

Leur nombre dans cette Isle est si supérieur à celui des Blancs , qu'il sembleroit dangereux de vivre au milieu d'eux. Mais voici sur quoi se fonde la sécurité des Planteurs. Ces esclaves sont apportés de divers cantons de la Guinée , où les langues sont différentes les unes des autres , enforte qu'ils ne peuvent s'entendre facilement : ou s'ils s'entendent , il regne entr'eux une haine si forte , qu'ils aimeroient mieux mourir par les mains des Anglois que de se joindre à des Nègres d'un autre canton , pour les aider à secouer le joug de leurs communs Maîtres. D'ailleurs ils ne peuvent tou-

cher aucune arme sans les ordres de leurs Maîtres, ni sortir des limites de la plantation à laquelle ils sont attachés, sans une permission par écrit de leur Patron ou de leur Inspecteur. Ils sont tenus dans une si grande sujettion, qu'ils n'oseroient même faire paroître le moindre desir d'être libres. Voyent-ils les Blancs passer en revue ou faire l'exercice ? il n'est point de frayeur pareille à la leur. Il est vrai que les Nègres Créoles sont fort différens d'eux en ce point. Ils parlent tous Anglois : ils sont familiarisés avec ces revues, & font eux-mêmes fort bien l'exercice.

Le commerce de ces derniers étoit autrefois d'envoyer en Afrique des grains, du verre, des habits, des chapeaux, des pots d'étain, des barres de cuivre, des couteaux & des colifichets. Mais

Leur commerce.

maintenant il consiste en des pertuisanes , des fusils & des pierres à fusil , de la poudre , des liqueurs distillées , du suif. Ils trafiquent depuis Siera Leona jusqu'au Cap Negro : étendue de Côtes de près de 1500 milles , où il y a une multitude de petits Royaumes , où les Rois vendent leurs sujets & leurs prisonniers de guerre , les peres leurs enfans , & les maris quelquefois leurs femmes.

Quelques-uns d'entr'eux deviennent fort adroits dans cette Isle , & ce sont des trésors pour leurs Maîtres. Ceux-ci sont ruinés quand la mortalité se met parmi leurs Noirs , à moins qu'ils ne soient assez pécunieux pour renouveler leur atelier qui doit être complété chaque année , sans quoi ils manqueraient bientôt de bras pour cultiver leurs plantations. Plus

de la moitié de ceux qui arrivent ici, périssent de la fièvre que nous nommons la scasonning, si funeste aux nouveaux débarqués : & la pluralité des femmes qui leur est permise n'en multiplie guères le nombre dans une plantation. Un Pickanini ou enfant de Nègre vaut cinq livres, & cette marchandise hausse & baisse de prix au marché ainsi que les autres.

Quoique le peuple credule dise du sang des Nègres, je vous assure qu'il est aussi beau que le nôtre ; & je suis extrêmement surpris de voir si précisément affirmer le contraire dans les Transactions philosophiques. J'ai vû dans une matinée vingt Noirs se faire tirer du sang. Je l'ai examiné avec toute l'exacritude dont je suis capable, & je n'y ai point vû

Leur sang est semblable au nôtre.

la moindre différence entre le leur & celui d'un Européen.

Ces infortunés, outre les maladies ordinaires aux Blancs, sont quelquefois attaqués d'incommodités particulières, & que je ne doute point qui ne soient occasionnées par la vie dure & pénible qu'ils mènent. Il y a un petit insecte appelé *Chigæ*, qui se nourrit dans leur

Les Espagnols les appellent *Nigas* & nous *Chiques*.

La Chique que les Espagnols appellent *Nigas*, est un très-petit animal, noir dans ses commencemens, qu'on trouve dans les lieux où il y a des cendres, ou qui sont mal-propres. Il passe au travers des bas & se loge sous les ongles des pieds, dans les jointures & dans les endroits de la peau un peu élevés. Il ronge doucement la chair autour de lui, n'excitant qu'une légère démangeaison comme un chatouillement. Il grossit peu à peu, s'étend & devient enfin de la grosseur d'un gros pois. Alors il fait des œufs qui sont bientôt autant de petites Chiques qui se nichent autour de leur mere, s'y nourrissent & s'augmentent tellement, si on ne les en tire pas, qu'elles pourrissent toute la chair aux environs, y causent des ulcères, & quelquefois la gangrene.

chair, au point qu'à quelques-uns l'on voit les doigts & les pieds rongés jusqu'aux os. Les

La noirceur de la Chique la fait aisément remarquer entre la chair & la peau. On prend une épingle ou un couteau bien-pointu, & on déchauffe les environs. On tire la peau tout autour d'elle, & quand elle paroît à découvert, on la tire dehors. On remplit le trou avec du suif, ou de ce qu'on tire des oreilles, ou mieux encore de cendre de tabac. Mais lorsqu'on les néglige, ou que les tirant maladroitement on en laisse une partie, on se met en risque de beaucoup d'accidens, & d'avoir long tems besoin de Chirurgien.

Dans le microscope, son dos paroît rond, couvert de poil brun : la tache noire qui la fait remarquer est sa tête. Elle a plusieurs petits pieds sous le ventre, & du poil où ses œufs sont attachés, jusqu'à ce qu'ils éclosent. Ils paroissent comme autant de petites taches noires.

On m'assura qu'un Pere Capucin s'en retournant en France, voulut y faire voir cet animal. Il en avoit un auprès de la cheville du pied, qui s'augmenta si bien que quand il voulut l'ôter, il se trouva qu'il n'étoit plus. Il avoit fait un ulcere si malin, que la gangrene s'y mit, & qu'on fut obligé de couper la jambe au Capucin pour sauver le reste du corps. *Labate voyages aux Isles. tome 1.*

Blancs en font auffi tourmentés quelquefois, furtout les nouveaux venus, de même que par les Yaws : c'est une terrible incommodité, que les Nègres de Guinée nous ont apportée. Si une mouche s'est attachée fur quelqu'un qui en soit infecté, & qu'elle vienne enfuite se reposer fur une personne saine, elle lui communiquera cette horrible maladie. On en sent les approches par une efpece de tournoyement de tête & un dérangement général dans la fanté. Avant que le mal perce au-dehors, on sent au toucher que la plus grande partie du corps est couverte de petits cloux durs, pleins d'une matiere ulcereufe. Il est long tems à se manifester : quand il se manifeste, tout le corps n'est qu'un ulcere d'où découle une matiere blanchâtre, puante &

Elle a pres-  
que les mê-  
mes symp-  
tômes que  
le mal de  
Naples.

putride , qui ne s'arrête qu'à l'entiere guérifon. Elle n'arrive au plus qu'au bout de deux ans. Le mal appellé Erab-yaws ne se guérit jamais ; mais au moins n'est-il pas contagieux. Aussitôt que l'on s'apperçoit qu'un Nègre est attaqué de cette maladie , on le fépare de ses compagnons , on le confine dans les parties les plus reculées de la plantation , & ses medecines & sa nourriture lui sont portées par quelqu'un qui a été dans le même état : car jamais on ne s'y retrouve deux fois.

---



---

## LETTRE XII.

**P**ARLONS aujourd'hui d'une partie de ce que cette Ile produit de plus remarquable , soit en arbres , plantes ou

animaux. Commençons par le sucre.

**Le sucre** Cette Plante pousse une longue tige que nous appellons

On a vû des Cannes de sucre de 24 pieds de long, la tête coupée, & qui pesoient 24 liv. mais cela est extraordinaire, & prouve moins la bonté du sucre qu'elles renfermoient, que la qualité grasse & aquatique du terrain.

Les Cannes sont dans leur degré de perfection, lorsqu'elles ont sept à dix pieds de longueur, & 10 à 15 lignes de diametre, qu'elles sont bien jaunes, que leur peau est lisse, sèche & cassante, qu'elles sont pesantes, que leur mouelle est grise, même un peu brune, & que leur sucre est doux, gluant, & comme un peu cuit.

Le tems de les planter est la saison des pluies, parce que la terre étant plus molle, les racines & les germes y pénètrent plus aisément, & que l'humidité les fait croître & les nourrit. Au bout de 5 & 6 jours on les voit lever & pousser.

Une maniere de les planter, que le P. Labate assure réussir, est de faire des fosses de 15 à 20 pouces de long sur 5 à 8 de large, le long d'une ligne tirée au cordeau, dans lesquelles on met deux morceaux de cannes de 15 à 18 pouces, pris un peu au-dessous de la naissance des feuilles.

La meilleure terre est celle qui est légère, poreuse, profonde, assez en pente pour que

Canne, pleine de nœuds, éloignés les uns des autres de deux, trois & quatre pouces, haute d'environ six pieds, non compris les feuilles & les rejettons qui partent de son sommet, & s'élevent à la hauteur de deux pieds au-dessus. La grosseur de la canne est ordinairement d'un pouce. Sa couleur en maturité tire sur le jaune : celle de ses feuilles sur le verd de pré. Elle est couverte d'une pellicule ou écorce tant soit peu dure en dehors ; le dedans est une substance blanche & spongieuse, dont on peut sucer ou macher une grande quantité sans s'incommoder. Rien de plus gracieux que cette sève quand la plante est mûre : elle est même nourrissante & fort saine quand

les eaux des pluies n'y séjournent point, & exposée au soleil depuis son lever jusqu'à ce qu'il soit prêt à se coucher.

on en use modérément. Voici la façon de la manger. Après en avoir enlevé toute l'écorce, on met dans sa bouche le cœur ou la partie spongieuse, & on en tire le jus plus aisément qu'on ne tire le miel de son rayon : & la douceur de ce jus est autant au-dessus de celle du miel, que la reinette est au-dessus de la pomme sauvage. Il n'est point indigeste, & de tous les sucres doux, c'est le plus pur & le plus doux que l'on connoisse. Il approche beaucoup de celui de la pomme, mais il est un peu plus épais. Il est jaune quand la canne est en maturité, sans faveur ni odeur rebutante, & ne laisse dans la bouche aucun arrière-goût. C'est de ce jus que se fait le sucre, le rum, & les melasses, ou sirops.

La saison de planter les cannes de sucre, est depuis le mois

d'Août jusqu'au commencement de Décembre, & il leur faut, pour parvenir à leur maturité, 15 ou 18 mois.

La canne pousse sur une seule racine quatre & cinq jettons. Le volume n'en est pas toujours le même, soit pour la grosseur, soit pour la hauteur: cela dépend de la bonté du terrain & de la beauté de la saison. Quelques-uns auront six pieds de haut, d'autres n'en auront que trois. Leur bouquet ou leur tête s'élevera quelquefois jusqu'à neuf pieds, compris la tige: quelquefois il restera au-dessous de six. Les feuilles de ces bouquets font une excellente nourriture pour les chevaux ou le bétail noir; mais le corps de la canne se transporte au moulin pour l'usage que vous verrez tantôt.

La façon de les planter est

*Maniere*

de planter  
les cannes.

de tirer un fillon de six pouces de profondeur, d'autant de largeur, & d'y coucher à plat un double rang de cannes d'un bout à l'autre : après quoi on rejette la terre dans le fillon pour en creuser un autre à côté, à deux pieds de distance : & ainsi successivement jusqu'à ce que tout le terrain soit employé. Suivant cette méthode, les cannes produisent davantage de rejettons. Par-là il en pousse à chaque nœud : au lieu qu'il n'en pouffoit que du haut de la tige du tems de nos anciens planteurs, qui ne laissoient pas assez de distance entre les cannes, qu'ils se contentoient de planter perpendiculairement dans un trou, moyennant quoi les rejettons ne pouffoient qu'au sommet de la canne. Ainsi trois ou quatre rejets portoient en entier sur une feu-

le racine; & lorsqu'ils étoient devenus forts & pesans, le moindre orage les déracinoit aisément. Les cannes pourrissoient & n'étoient plus d'aucun usage. Notre nouvelle façon de les planter assure les racines & fait multiplier le produit. Elles croissent en peu de tems, & dans trois mois ou environ elles montent à la hauteur de deux pieds.

Une autre attention qu'il faut avoir, est que le terrain soit purgé soigneusement des herbes sauvages qui croissent entre les cannes, & particulièrement des withes ou lianne, espece d'osier qui rampant à terre,

La lianne est un certain osier qui court & multiplie beaucoup. Sa feuille est d'un très-beau verd, assez mince, échançrée en quatre endroits, approchante de la vigne folle. La queue qui l'attache à la tige est assez courte. Elle est garnie à sa naissance de deux petites feuilles ovales & d'un filet assez long & tor-

188 HISTOIRE  
s'entortille autour des cannes

tillé, par lequel la tige se soutient en s'accrochant à tout. Sa Fleur est jaune, violette à ses extrémités. Son fruit est de la grosseur & de la figure d'un œuf; inégalement pointu par ses deux bouts. Son écorce, qui est jaune en sa maturité, est de l'épaisseur d'un écu & de la consistance du parchemin. Elle est remplie d'une liqueur grisâtre, épaisse comme de la gomme détrempée, & remplie de petites graines grises, assez dures & gluantes. On suce ce fruit par une petite ouverture. Son goût ressemble à une gelée sucrée où l'on auroit mis du suc de grenade. Il est bon pour la poitrine, de bonne odeur & fort rafraîchissant. Les rats en sont extrêmement friands & ne manquent jamais de se trouver sous cette plante, & par conséquent les serpens.

Il y en a une autre espèce qu'on appelle Mibi, qui sert à mille usages, à lier les flambeaux de bagaces, les roseaux dont on fait les nasses pour la pêche, à faire des paniers, &c. Elle pousse de fort longs sarments en espèce de branches qui s'élevent jusqu'au sommet des plus grands arbres par le moyen des filamens qu'elle jette en quantité. Sa fleur est de trois couleurs & fort belle. Elle se multiplie extrêmement, & souvent plus qu'on ne veut, c'est-à-dire dans les cannes, les manives, les cacoyers, qu'elle accableroit à la fin, si on ne la coupoit ou arrachoit pas.

Il y a encore plusieurs autres espèces de ces liannes.

& empêche leur croissance.

Il faut aussi bien prendre garde si quelque plant n'a pas manqué ; & dans ce cas il faut le remplacer , de peur qu'au lieu de cannes de sucres , la terre ne produise quelque herbe nuisible.

Si les withes se répandent dans la plantation , ou que l'on néglige de remplacer les plants qui manquent , une partie du champ sera verd , & l'autre en maturité ; & l'on ne pourra séparer le verd du mûr qu'avec beaucoup de peine. On brule les cannes sur le terrain même , de maniere que le feu ne touche point aux plants qui repoussent actuellement. Il améliore le terrain & détruit les rats. Pour en débarrasser un champ plus sûrement encore , on l'entoure de flammes de tous côtés. Les rats se sauvent tous de la

circonférence vers le centre, & le feu y parvenant insensiblement consume toute la bande.

Cette vermine a été apportée ici par nos Vaisseaux. Ils rongent & sucent les cannes, qui pourrissent bientôt après. Dans le tems des ouragans & des tempêtes, ils se retirent dans les maisons, où ils feroient bien du désordre, s'il n'étoit pas aisé de les y détruire.

L'usage est aujourd'hui de mettre du fumier au pied des cannes, soit en les plantant, soit lorsqu'elles sont parvenues à la hauteur de deux pieds. C'est ce qui donne le plus de peine & occasionne le plus de dépense ; & sans cette operation le tiers des Nègres suffiroit dans une plantation.

Coupe  
des cannes. Quand les cannes sont mûres, ce qui se connoît à la couleur, on les coupe une à une

avec une serpe ou quelque autre instrument de cette espèce ; car elles sont trop fortes pour pouvoir être fauchées ou abattues avec un croissant. En même tems on les ébranche en retranchant le bouquet du sommet, & les feuilles qui croissent aux côtés, & que l'on réserve pour l'usage que je vous ai dit.

Les cannes ainsi coupées sont rassemblées en forme de fagots. Autrefois on se servoit pour les lier ensemble de ces mêmes withes ou osiers qui croissent autour d'elles ; mais à présent on employe une partie des feuilles qui viennent au haut de leur tige. Ensuite on les porte au moulin sur des mulets, des charrettes ou des chevaux.

Les moulins dont on se sert ici le plus fréquemment, sont ceux que font tourner des bêtes

Moulins

pour les  
presser.

tes de somme. En dernier lieu cependant quelques planteurs opulens ont bâti un, deux, & jusqu'à trois moulins à vent. Le dernier Président Ascough en fit construire un sur sa plantation au Windward, qui est une piece de mécanique fort curieuse.

Les uns & les autres de ces moulins sont faits comme ceux que nous avons en Angleterre. Voici comme on brise les cannes de sucre.

Les chevaux ou autres bêtes de somme étant attelés à un cordage, font tourner un cylindre placé au milieu de deux autres, qu'il fait mouvoir au moyen des dents qu'ils ont tous trois à leur extrêmité supérieure, & qui s'engrennent les unes dans les autres. Comme ils sont de cuivre ou de fer fondu, ils tournent si aisément qu'un

qu'un homme seul, prenant à deux mains le bout de ce cordage, fera marcher tous les cylindres à la fois. Mais quand les cannes sont mises entre ces cylindres, il faut cinq bœufs ou cinq chevaux pour les mouvoir. Une Nègresse présente la canne par un de ses bouts aux deux premiers cylindres, qui la pressent & la brisent dans toute sa longueur. Une autre Nègresse la reçoit & la représente entre ce cylindre du milieu & le troisième, & la canne chemine à contre sens de la première fois. Tout le suc s'en exprime, & nous ne faisons après cela aucun usage de la canne. Mais les Espagnols ont une presse pour faire sortir ce qui peut encore rester de liqueur après les deux premiers tours du cylindre; par la raison que le produit de leurs travaux étant peu de chose, ils

voudroient le rendre le plus considérable qu'ils peuvent.

M. Lignon de qui j'ai tiré en partie la description de cette espece de moulin , en parle plus au long : mais ceci peut suffire pour vous donner une idée de la machine. Les cylindres sont de bois revêtu de fer , & ils expriment si parfaitement le suc de la canne , qu'une presse ne pourroit en rien tirer de plus , outre qu'en moins d'une heure le soleil desseche les cannes de façon qu'elles ne sont bonnes qu'à bruler.

Au dessous de ces rouleaux , est un grand creux , où le jus exprimé de la canne est reçu. De-là il passe , par le moyen d'un tuyau de plomb ou d'une goutiere couverte , dans un réservoir voisin des degrés qui conduisent du moulin à la loge où sont les fourneaux destinés

DE LA JAMAÏQUE. 195  
à faire bouillir la liqueur.

Quand on a commencé à planter du sucre dans cette Isle, c'étoit pour six ou sept ans, & un acre de terre produisoit beaucoup plus qu'à present, sans qu'il fût besoin de renouveler les plants ni de fumer le terrain. La même souche produisoit des rejettons plus remplis de sève qu'à present. Alors les planteurs voyant que le sucre étoit d'un si grand produit, & son suc précieux, si abondant, faisoient servir long tems la même souche sans jamais la laisser reposer : en sorte que le terrain s'est appauvri au point que nous sommes obligés aujourd'hui de fumer & de planter tous les ans. Ce qui fait que cent acres de cannes demandent une fois plus d'ouvriers qu'il n'en falloit lorsque la terre avoit encore sa vigueur na-

turelle. La récolte étoit certaine dans ces tems-là; & l'on voyoit croître moins de ces mauvaises herbes que la quantité de fumier a multipliées depuis.

Dans la plupart des Isles où l'on cultive le sucre, & sur tout à la Jamaïque, le fond de terre est de cette espece de gravier blanc, plein de craie, que nous nommons marne. Il forme un lit de deux ou trois pieds d'épaisseur. La nature de ce sel est si brulante, & sa chaleur tellement redoublée par le fumier, que la récolte du sucre manque toujours dans les années chaudes: & dans celles qui sont plus tempérées, les cannes poussent avec tant d'abondance, qu'elles ne parviennent jamais à une parfaite maturité.

Maniere  
de faire  
cuire le su-  
cre.

La liqueur ne peut rester plus d'un jour dans le réservoir

fans s'aigrir : de ce réservoir on la fait couler par une goutiere attachée à la muraille , dans la chaudiere où elle doit être clarifiée. On la fait bouillir jusqu'à ce que toutes les impuretés ou matieres grossieres qui s'élevent & furnagent au-dessus , soient écumées. Cette chaudiere est la plus grande de toutes celles que l'on employe. \* Quand la liqueur est assez raffinée , on la transvase dans une seconde chaudiere , de-là dans une troisième , une quatrième , & ainsi jusqu'à la septième. On a soin de la remuer continuellement & de la faire toujours bouillir , jusqu'à ce qu'elle ait pris une forte de consistence. Quelque fort qu'on la fasse bouillir , elle

\* Elle a pour l'ordinaire 4 pieds de large sur 3 au moins de profondeur. Toutes sont de cuivre rouge , plus épaisses au fonds qu'aux côtés.

ne devient jamais qu'une substance épaisse & visqueuse, sans que l'on y remarque aucun autre corpuscule que les particules de la lessive que l'on y jette. Autrefois cette lessive se faisoit avec les cendres de ces Withes ou espece d'osiers si préjudiciables aux cannes; mais la lessive d'aujourd'hui est composée de chaux infusée dans de l'eau commune. Lorsque le sucre vient à s'enfler & s'élever avec une extrême violence, occasionnée par sa fermentation avec l'eau de chaux, & par la grande vivacité du feu; il est aisé de l'empêcher de se répandre hors de la chaudiere. Il suffit d'y jeter du suif ou du beurre gros comme une noix: cela fait sur le champ descendre la liqueur & appaise sa fougue. Au sortir de cette chaudiere, on transvase la li-

queur dans un vaisseau où elle doit se refroidir, & on l'y laisse jusqu'à ce qu'elle puisse être versée dans des formes. Ces formes sont ouvertes par le sommet & faites en cône renversé. Elles ont un trou dans le fonds par où doivent couler les melasses. Pour empêcher que la liqueur encore chaude ne coule par là; on bouche ce trou jusqu'au moment qu'on place les formes sur les pots de raffinerie. Dans le raffinement le sucre acquiert le premier degré de pureté par la séparation des melasses qui s'écoulent par le trou qui est au fonds des formes, dont la partie supérieure est toujours découverte. Il acquiert le second degré lorsque l'on couvre cette ouverture supérieure avec de la terre glaise, qui empêche que l'air n'agisse trop sur le sucre, & ne le

durcisse avant qu'il se soit raffiné par la séparation des sirops ou melasses. Il faut un mois pour la première opération, & quatre pour la seconde.

C'est avec l'écume du sucre & les melasses, que se fait le rum. Pour cet effet on mêle dans un réservoir une partie de melasses avec quatre parties d'eau. On remue le tout deux fois en vingt-quatre heures avec une cuillère de cuivre : au bout de dix jours on met le tout dans un alambic bien net, & on le distille à l'ordinaire.

Rum ou  
eau-de-vie  
de sucre.

Je me suis un peu étendu sur la description de la canne de sucre & sur la façon de la cultiver, parce que c'est une plante d'une très grande richesse. Les autres denrées qui croissent dans l'Isle, sont le piment, le cacao, le coton, l'indigo & le

caffé. Je vais vous en donner une légère description.

Le tronc de l'arbre du piment est de la grosseur de la cuisse : il croît à la hauteur de trente pieds au moins, & toujours fort droit. Son écorce de couleur grise est extraordinairement polie. Il pousse des branches de tous cotés. A l'extrémité de leurs ramaux sont placées des feuilles de différentes grandeurs. Les plus grandes ont quatre à cinq doigts de long sur deux à trois de large vers leur milieu où elles ont le plus de largeur. De ce milieu elles vont en diminuant des deux cotés & se terminent en pointe. Elles sont unies, minces, luisantes, fans aucune dentelure, de couleur de verd foncé, & soutenues par une queue d'un doigt de long. Broyées dans la main elles ren-

Descrip-  
tion de l'ar-  
bre qui  
porte le pi-  
ment.

dent beaucoup d'odeur. Elles ont une parfaite ressemblance avec celles du laurier femelle. Au bout des jeunes branches naissent des bouquets de fleurs. Chaque fleur a sa tige: elle est recourbée vers la terre, & contient plusieurs étamines d'un verd pâle. Elles ont aussi une branche de bayes couronnées de quatre petites feuilles, d'abord verdâtres, mais noires, polies & luisantes dans le tems de la maturité. Ces bayes dans une poulpe humide, verte & odoriférante, renferment deux graines séparées par une membrane. Cet arbre naît dans les cantons montagneux de l'Isle, surtout dans les parties situées vers le Nord. Il fleurit en Juin, Juillet & Août; mais plutôt ou plus tard suivant les endroits où il se trouve, & le plus ou moins de pluie. Dès qu'une fois

l'arbre a poussé ses fleurs, son fruit est bientôt mûr. Rien n'est plus aisé que la récolte du piment ou poivre de la Jamaïque. On cueille sur l'arbre son fruit encore verd : on l'expose au soleil jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur brune, & pour lors il est en état d'être débité au marché. A l'odeur & au goût, il a quelque rapport avec le cloux de girofle, le genievre, la canelle & le poivre : ou plutôt il a une odeur particulière qui tient un peu de toutes celles-là, enforte qu'on l'appelle communément allspice ( toute épice ) suivant le Docteur Sloane. C'est de toutes les épices la meilleure, la plus douce, la moins nuisible. Elle mérite que l'on s'en serve par préférence à aucune autre plante de cette espèce des Indes Orientales, qu'elle surpasse presque toutes

dans la propriété d'aider à la digestion, de dissoudre les humeurs les plus épaisses, & d'échauffer & fortifier l'estomach, de chasser les vents : enfin d'operer sur les visceres tous les bons effets qu'on puisse attendre d'aucune autre épice.

Le Cotonnier.

L'arbre de coton est de trois especes. La premiere rampe à

Le coton est un arbusste à peu près de la grosseur du rosier, mais qui s'étend davantage. Ses feuilles sont d'un verd d'herbe & ressemblent à l'épinard. La fleur est d'un jaune pâle. La graine contenue dans la cosse est noire, ovale & de la grosseur d'un haricot.

On le coupe à rez de terre tous les deux ou trois ans. On prétend qu'il en porte davantage & que le coton qu'il produit est plus beau.

Le pistile de la fleur se change en bouton un peu pointu de la grosseur d'un œuf de pigeon ou d'un petit œuf de poule, il est verd d'abord puis brun & presque noir, sec & cassant. Le coton mur & échauffé par l'ardeur du soleil s'enfle : la coque qui le renfermoit, s'ouvre avec un peu de bruit : & il tomberoit à terre & se gâteroit, si on n'avoit pas soin de le recueillir.

Chaque gouffe contient 5. 6. ou 7 graines grosses comme des poires plates & raboteu-

terre comme la vigne. La seconde forme un buisson bas,

ses, ce qui fait que le coton y est adhérent. Il y a deux especes de ces graines, les unes vertes & raboteuses, les autres noires & lisses. Le coton des premieres est plus fin & plus long, celui des dernieres plus abondant & plus facile à éplucher.

Le moulin ou machine pour l'éplucher est assez simple. C'est un chassis quarré long, composé de quatre montans d'environ quatre pieds de haut, joints ensemble par 8 entretoises, quatre en haut & quatre en bas. Il est traversé par deux fuseaux ou quenouilles de bois dur qui ont des rainures dans toute leur longueur, & se meuvent à l'opposite l'une de l'autre par des manivelles qui sont dessous & à côté du chassis, aux quelles il y a des cordes qui répondent à des marches sur lesquelles celui qui travaille met les pieds, qu'il hausse & baisse successivement l'un après l'autre, afin de mouvoir les fuseaux.

Il est pour cet effet assis devant le chassis, & il a devant lui une petite planche de 7 à 8 pouces de large & aussi longue que la largeur du chassis, c'est-à-dire de deux pieds & demi. Elle est attachée mobilement aux montans vis-à-vis & tout près des deux quenouilles. C'est sur cette planche que l'ouvrier met le coton. Il le prend dans un panier à sa gauche & l'étend & le pousse tout le long des quenouilles qui sont éloignées l'une de l'autre suffisamment pour laisser passer le coton, &

mais épais ; & la troisiéme s'éleve aussi haut que le chêne. La seconde espece , après avoir produit de fort belles fleurs se charge d'un fruit gros comme une noix , dont la peau extérieure est extrêmement noire. Lorsqu'il est parfaitement mûr , il s'entr'ouvre & découvre un duvet extrêmement blanc , qui est ce que nous appellons coton , que l'on sépare de la graine au moyen du moulin. L'écorce de cet arbrisseau est de couleur tirant sur le brun : ses feuilles sont petites & partagées

trop serrées pour laisser passer les graines , qui forcées de se détacher du coton , tombent à terre entre les jambes de l'ouvrier , pendant que le coton engagé dans les quenouilles passe de l'autre côté & tombe dans un sac attaché à une autre petite planche parallèle à la première , mais posée un peu en pente pour faciliter la chute du coton.

Il y a apparence qu'on pourroit tirer de l'huile de la substance intérieure de ces graines qui est blanche , oleagineuse , & n'a ni mauvais goût ni mauvaise odeur.

en trois. Il porte une fleur environ de la grosseur d'une rose, au-dessous de laquelle sont trois petites feuilles vertes & fort pointues qui l'entourent. La fleur est formée de cinq feuilles d'un jaune vif, qui ont plusieurs rayes violettes vers le bas de leur tige, & environnent un bouton ou couronne entourée de filets de la même couleur.

L'arbre qui porte le Cacao, Le Cacao.  
 a communément quatre pouces de diamètre, cinq pieds de tronc, & environ douze du niveau de la terre à son sommet. Le Cacao croît dans des coques longues, qui ont la figure d'un concombre, & dont chacune contient trois, quatre ou cinq amandes, environ de la grosseur d'une châtaigne, séparées l'une de l'autre par une substance blanche, rafraîchissante

& agréable au goût, un peu aigre-douce, & à peu près de la même consistance que la pulpe d'une pomme rôtie. D'ordinaire un arbre en âge de rapporter produit depuis deux jusqu'à huit livres de noix de Cacao, & chaque coffe en contient depuis 20 jusqu'à 30.

Quand elles sont mures, on les abbat de dessus l'arbre; on les laisse suer trois ou quatre jours rassemblées dans un tas, ensuite on ouvre les amendes qu'on laisse encore suer dans un baquet couvert de feuilles de plantain pendant 16 ou 20 jours. Les noix qu'elles contiennent sont attachées ensemble par de certaines fibres qui à la fin se rompent, & la pulpe s'imbibe & s'incorpore à la substance des noix. Enfin on les met secher trois semaines ou un mois au soleil, & elles pren-

nent une couleur rougeâtre foncée. Les coffes ne croissent que sur le tronc ou sur les maîtresses branches ; & l'on voit à la fois sur le même arbre , des fleurs , des fruits verts & des fruits en maturité.

L'Indigo se fait avec une herbe assez ressemblante à notre

L'Indigo.

L'Indigo est une plante assez semblable au Genest , moins grande ; ses feuilles sont petites , pâles , vertes , assez semblables à celles du bouis.

C'est une plante qui croîtroit jusqu'à deux pieds de hauteur & peut être davantage , si on ne la coupoit pas. Dès qu'elle sort de terre , elle se divise en plusieurs tiges noueuses & garnies de beaucoup de petites branches comme des scions , qui ont chacune 4 ou 5 & jusqu'à 10 couples de petites feuilles terminées par une seule qui fait l'extrémité. Ces feuilles sont ovales , tant soit peu pointues , assez unies & fortes , d'un verd brun par-dessus , pâles & comme argentées par-dessous. Elles sont charnues & douces au toucher. Les branches se chargent de petites fleurs rougeâtres de la figure à peu près de celles du Genest , mais plus petites , auxquelles succèdent des siliques d'environ un pouce de longueur & de peu de grosseur , qui renferment des graines ou se-

chanvre. On la coupe : on la jette dans un creux ou baquet cimenté à la chaux & à moitié rempli d'eau. On la broye & la mélange avec l'eau jusqu'à ce qu'elle forme une espece de vase épaisse. On la laisse alors reposer quelques jours , & quand l'eau est claire au-dessus, on la laisse écouler. Quand il n'y en reste plus , on met cette vase gluante dans des paniers : des Nègres la portent à leur atelier & forment l'Indigo en petits morceaux , plats par-dessous , & relevés au milieu en pointe comme un œuf.

Le Caffé. Le caffé n'est pas extrêmement cultivé ici. C'est un grand arbrisseau : ses feuilles sont d'un

mences approchantes pour la grosseur & la consistance de celles des raves , d'une couleur rouge brune.

\* Il y a un morceau fort curieux sur cette plante à la suite du voyage de l'Arabie heureuse. Paris 1716. 12<sup>e</sup>.

verd obscur. Ses graines croissent en grappes, dont une seule touffe en produit quelquefois plusieurs livres. Les fèves sont entourrées d'une poulpe délicate, couleur de rouge-vif, & d'un goût trop fade pour flater le palais, quoique cependant bien des gens en mangent. Quand le fruit est mûr il devient noir. On le cueille pour lors & on le sépare de sa cosse. Ensuite on l'expose au soleil jusqu'à ce qu'il soit tout à fait sec & en état d'être mis en vente.

Le Ginger pousse de ses ra-

Le Gingembre ou le Ginger.

Le Gingembre est la racine d'une plante assez touffue, dont la feuille longue, étroite, assez douce au toucher, ressemble en petit aux feuilles de roseaux. Elles sont couplées des deux côtés de la tige qui ne vient jamais à plus de deux pieds de haut. Jaunes, elles sont d'un verd gai, jaunissent en meurissant & se sechent quand la racine est mûre.

Cette racine est platte, large & de figure bisarre, ressemblant assez d'ordinaire à des

cines des tuyaux de la même forme que ceux du froment.

pattes d'Oyes. C'est pourquoi on les appelle plutôt pattes que racines de Gingembre. Elles sont noueuses, chargées d'excroissances & de boutons. Elles sont très-peu enfoncées dans la terre, souvent même à découvert. On en trouve de larges comme la main & de l'épaisseur d'un pouce. Leur peau est mince, d'abord de couleur de chair, & grises quand elles sont seches. La substance en est blanche & ferme à peu près comme le navet, assez compacte & pesante, & traversée de nervures qui partant de la tige s'étendent à leurs extrémités & contiennent un jus plus fort & plus piquant que le reste de la chair, qui est d'autant plus douce qu'elle s'éloigne plus de ces nervures ou qu'elle est moins mûre.

On fait secher ces pattes en plein air, mais à l'ombre, jamais au soleil ni au four, qui dissiperoient les parties les plus délicates de la substance.

Cette plante est d'un grand débit surtout dans les pays froids où sa qualité chaude & seche la fait estimer.

Les Epiciers la mêlent avec le poivre, un peu de girofle & de canelle, les pilent ensemble & les passent au tamis, après quoi ils vendent ce composé sous le nom d'épicerie douce.

On le confit & il est excellent le matin pour achever la digestion de la veille, consommer les flegmes, exciter l'appetit. Après le repas il aide l'estomach. Il est spécifique contre le

Lorsqu'il est mûr, les Nègres arrachent les racines & les râtissent afin d'en enlever l'écorce & de faire périr la sève, sans quoi il croîtroit encore. Ceux qui n'ont pas assez d'esclaves pour cette besogne, se contentent de les échauder; mais par là ils en altèrent la qualité. Celui qui a été échaudé devient dur comme du bois, au lieu que l'autre reste blanc & mollet. Aussi le premier se vend 40 pour 100 meilleur marché que le second.

La Jamaïque produit beaucoup de beaux arbres: le principal & le plus beau est le Cedre; ses feuilles sont semblables à celles du Fresne; il devient d'une prodigieuse grosseur. Le

Arbres.  
Lentisque.

scorbut qu'occasionnent sur Mer les mauvais alimens & les eaux corrompues.

Le Lentisque est un arbre qui porte la gomme.

haut ; c'est une espece de bois fort dur , & dont ainsi que du

me de mastic. Ses feuilles sont semblables à celles du Terebinthe. Son tronc a beaucoup de rapport à l'Olivier , n'ayant que 3 à 4 pieds de hauteur. Cet arbre est fait en buisson ou en touffe comme le bouis. Quand il est vieux , ses branches se replient contre la terre & il prend ainsi de nouvelles racines. Il ne croît que de cette façon sans pouvoir être transplanté ni semé. Il ne croît qu'en un seul endroit de l'Isle de Chio & non ailleurs. *Monconis. Voy. de Natolie. p. 264. Edition de 1695.*

Les Lentisques sont des arbres fort arrondis & fort étendus sur les côtés , hauts d'environ 10 à 12 pieds , d'un pied de diametre environ , les plus gros ; a plusieurs tiges branchues dès leur naissance , tortues dans la suite. L'écorce en est grisâtre , raboteuse , gerlée. Les branches se subdivisent en plusieurs rameaux chargés de feuilles , composées de plusieurs paires rangées sur une côte creusée en goutiere , longue d'environ 2 pouces & demi sur une ligne de large & comme dilatée en deux petites aîles vers l'insertion des feuilles disposées par 3 ou 4 paires de chaque côté , longues d'environ un pouce , étroites à leur naissance , pointues à leur extrémité , larges de demi pouce vers le milieu , relevées d'un filet considérable répandu sur les côtés en subdivisions assez légères. Celui des côtés qui regarde la côte des feuilles est le plus large & comme bossu ou anguleux.

bois de fer & de bullet, on fait les roues des chariots & la char-

Les pieds de Lentisque qui fleurissent, ne portent pas de fruit, ceux qui portent des fruits ne fleurissent pas. Ces fruits sont des coques ovales de 3 lignes de haut, couvertes d'une écorce un peu charnue, rouge brun puis noirâtre, luisante, aromatique, remplie d'un noyau blanc dont la pelure est rousâtre.

Les Lentisques ne sont pas rares en Provence & en Languedoc, & peut-être que si on les incisoit, ils répandroient autant de mastic que ceux de Scio, où il s'en trouve qui ne produisent presque rien.

Le mastic est le suc nourricier de l'arbre qui en sort par les incisions qu'on y fait les premiers jours d'Août.

Tous les Lentisques cultivés sont au Grand Seigneur. On ne les peut vendre qu'à condition que l'acquéreur s'oblige de payer la même quantité de mastic à l'Empereur. D'ordinaire on vend la terre & on se réserve les arbres.

Tous les villages où croît le mastic doivent ensemble au G. S. 286 caisses de mastic.

Si quelqu'un est surpris portant du mastic à la ville ou aux villages où l'on ne cultive pas de Lentisques, il est condamné aux galères & dépouillé de tous ses biens.

Les Sultannes consomment la plus grande partie de celui destiné pour le Sérail. Elles en

pente des moulins. Le Mahogani est si connu que je crois inutile de vous le décrire. Le

Canelier sauvage s'éleve à la

Canelier  
sauvage.

mâchent pour s'amuser & rendre leur soufle plus agréable surtout le matin à jeun. On en met aussi des grains dans les cassiolettes & dans le pain avant de le mettre au four. Il est bon d'ailleurs pour les maladies de l'estomach & des premieres voyes, pour arrêter les pertes de sang & fortifier les gencives.

Le Canelier n'est autre chose que le Saffras. C'est l'arbre le plus beau & le plus utile des forêts de ce nouveau monde. Il croît fort droit & son tronc s'éleve souvent de 25 & 30 pieds avant de se partager en plusieurs branches. Ses feuilles pour la couleur & l'odeur ressemblent à celles du laurier. Son bois est d'un rouge pâle, d'une odeur fort douce, solide, ferré & très propre pour faire des cabinets & autres ouvrages de marqueterie; mais les Planteurs s'en servent communément à bâtir leurs maisons. Son feuillage est fort épais & si couvert qu'il ne croît sous son ombre qu'une herbe courte & épaisse qui forme en tout tems un beau tapis verd pour assésoir ceux qui viennent chercher le frais sous l'ombre délicieuse de cet arbre, où la vûe & l'odorat trouvent également à se contenter.

Il porte une graine assez semblable au (per-corn) & de mauvais goût, les Perroquets en sont fort avides, . . .

hauteur

hauteur d'environ 20 à 30 pieds, jettant beaucoup de branches & de rameaux qui pendent vers la terre & lui forment une fort belle tête. Il a deux écorces l'une sur l'autre; la première ou l'extérieure est mince, de couleur verd-blanchâtre, & aromatique au goût. La deuxième est unie, plus épaisse, plus blanche, moins piquante & moins aromatique que la canelle, point gluante comme elle, mais sèche & friable. Son goût approche du cloud de girofle. Cette écorce mêlée avec le rum lui fait perdre son odeur rebutante.

**Le fameux Arbre-Choux qui**

L'arbre-  
Choux ou  
le Palmiste.

L'écorce aromatique de cet arbre est d'un grand usage pour la médecine contre les coliques, les fluxions, les rhumatismes.

Séchée à l'ombre, elle conserve une odeur fort suave. Dans les sauces, elle communique un parfum approchant de celui de la canelle: ce qui lui a donné son nom.

Le Palmiste est un arbre fort commun dans

218 HISTOIRE  
s'éleve quelquefois à la hauteur de cent pieds, ressemble

l'Amerique. Il vient droit comme une fleche & souvent haut de plus de 30 pieds. Il n'a qu'une racine de médiocre grosseur, qui s'enfonce en terre. Elle est aidée à le soutenir par une infinité d'autres petites racines, rondes, souples, qui s'entremêlent & forment une grosse motte autour du pied de l'arbre à rez de terre. Ses feuilles ou branches viennent comme une gerbe à sa cime & le couronnent. Elles sont longues de 7 à 8 pieds au moins. Ces feuilles ou branches sont de longues côtes, des deux côtés desquelles sont attachées des especes de feuilles longues d'un demi pied, & larges d'environ deux pouces à leur naissance, & qui de-là vont toujours en diminuant. Elles sont assez fortes, maniables, d'un verd clair dessus, & plus pâles dessous. Elles n'ont qu'une nervure dans leur milieu.

On employe cet arbre pour se nourrir, pour se loger & pour faire des cordes, des corbeilles, des nattes, des lits, &c. Les filets dont il est rempli & ses feuilles servent à ces derniers usages.

Quand il est abbattu on coupe sa tête à deux pieds environ au-dessous de la naissance des feuilles. On ôte l'extérieur, & on trouve le cœur de l'arbre ou plutôt des feuilles non écloses pliées en éventail, serrées les unes contre les autres, blanches, tendres, délicates, & d'un goût approchant de celui des culs d'artichaux. Elles sont de facile digestion.

parfaitement au Palmier. On en mange les jeunes rejets de chaque année. Ils ont le goût d'une amende fraîche. Bouillis ils sont au-dessus de nos meilleurs choux. L'arbre meurt lorsqu'on lui coupe la tête ; mais son bois ne pourrit jamais, & sec il devient si dur qu'à peine peut-on y faire entrer un clou.

Le Manconilier est fort grand ; sa pomme est belle à la

Le Manconilier.

On fait aussi dans le tronc de l'arbre abbatu, plusieurs entailles avec la hache : afin que certaines grosses mouches y viennent jeter leurs œufs, dont proviennent des vers blancs & gras qui font un manger délicat.

Le Manconilier est un arbre qui ressemble au Poirier, au point de s'y tromper. Leurs feuilles, leur écorce sont les mêmes : mais l'écorce du Manconilier est plus épaisse & remplie d'un lait blanchâtre, visqueux & corrosif. Son bois sous l'aubier est grisâtre, mêlé de grandes & petites ondes de différentes teintes, chargé d'yeux de perdrix, plus beaux & mieux nuancés que tout ce que le noyer, le cœur & les racines d'Olivier peuvent produire.

vûe, agréable à l'odorat & au goût, mais mortelle à qui en mange. Si l'on frotte la main contre son bois encore verd, il enleve la peau & fait venir des ampoules. Les Nègres, lorsqu'ils coupent cet arbre, sont obligés de bien prendre garde qu'une goutte de son jus ne leur faute dans les yeux. Ils en deviendroient aveugles sur le champ, & resteroient ainsi plusieurs jours, souffrant des douleurs insupportables.

La pomme qu'il porte est semblable à celle d'Apis, pour la couleur, la grosseur & l'odeur. Ce fruit est un caustique des plus puissans, dont le seul remede est d'avalier promptement de l'huile qui fait vomir le fruit & oint les visceres avant que le suc ait operé.

Sa qualité caustique & venimeuse est encore dans ses feuilles, son bois, le lait qui sort de son écorce par quelque incision, son ombre même lorsqu'on a le malheur de s'y endormir. L'eau qui découle de ses feuilles en tems de pluie, cause des vessies sur la chair, comme si c'étoit de l'huile bouillante, & y excite une démangeaison très-longue & très-douloureuse.

Le Tamarin est un arbre Le Tamarin.  
d'une beauté parfaite. Il étend

Pour travailler impunément son bois, il faut qu'il soit entièrement sec.

C'est en faisant imbiber le bout de leurs fleches dans le suc de son écorce, que les Caraybes les empoisonnent.

Le Tamarin croît dans toutes les parties occidentales de l'Afrique. Cet arbre est quelquefois d'une hauteur extraordinaire & communément de celle du Noyer, mais plus touffu. Sa racine est forte & se divise en beaucoup de fibres. Le tronc de trois pieds de diametre pour l'ordinaire est toujours fort droit. L'écorce est brune, épaisse, pleine de fentes; le bois dur & d'un gros grain. Les branches sont grosses, nombreuses, couvertes d'une peau douce, d'un brun verdâtre & fort chargées de feuilles. Chaque feuille est presque une petite branche, longue de 4 à 5 pouces, d'où partent 10 ou 12 paires d'autres petites feuilles, longues, étroites, obtuses à l'extrémité, rondes vers la tige, d'un verd luisant, velues vers les bords & séparées au milieu par une fibre principale. Elles s'ouvrent le jour & se ferment ou resserrent la nuit. Cet arbre donne beaucoup d'ombre.

Ses fleurs croissent en touffes de 5 à 6 pouces de long, chacune composée de 9 ou 10 fleurs à trois feuilles, couleur de rose, veinées de rouge, sans odeur. Le pistile pointu d'abord se courbe ensuite en forme de fève de jardin de la longueur de 4 pouces sur un de

si loin ses branches, que plusieurs centaines de personnes pourroient se reposer sous son ombre.

Vanille, Quant à la Salsepareille, la  
Casse. Casse, la Vanille, & plusieurs

largeur. Il a deux pellicules; l'intérieure semblable au parchemin, l'extérieure épaisse d'une ligne. Entre les deux est une chair moelleuse d'un brun foncé, glutineuse & fort acre. La pellicule intérieure renferme 4 ou 5 graines plates, longues de 4 ou 5 lignes, épaisses & de différentes formes, fort unies & d'un rouge jaunâtre. Chacune de ces graines renferme deux cosses blanches qui se séparent dans l'eau tiède. Cette graine & sa chair moelleuse broyées ensemble se transporte en Europe pour l'usage de la Médecine.

En Afrique les Negres en composent une liqueur avec de l'eau, du sucre & du miel pour appaiser la soif.

L'arbre qui porte la Casse se nomme *Carnificier*. Il vient de bouture & fort vite. Il porte beaucoup & deux fois l'an, ainsi que presque tous les arbres naturels de l'Amérique. Son bois est blanchâtre, assez mol; mais extrêmement coriace. Son écorce est grise & fort raboteuse. Il devient grand. Ses feuilles sont longues & étroites, d'un verd pâle. Il pousse des fleurs jaunes par gros bouquets, d'une odeur assez agréable, auxquelles succe-

especes de Guy, je vous renverrai, s'il vous plaît, à la description qu'en donne le Docteur Hans-Sloane.

On ne finiroit point à vous décrire tous les arbres que produit cette Isle. On y employeroit un volume entier. Je me suis donc contenté de vous dire deux mots de quelques-uns : ayez recours à ce sçavant

dent les filiques dont la moelle est la casse. Ces filiques pendent aux branches en forme de paquets de chandelle, 12. 15. même 20. attachées ensemble, vertes avant d'être mures, noires quand il est tems de les cueillir. Leur grosseur dépend de l'âge de l'arbre, & du terrain. Plus les filiques sont gros, longs & pesans, plus la casse est estimée.

Quand il fait du vent ces filiques se choquent & font un bruit pareil à des soldats qui marchent avec de ces bandoulières garnies de cartouches qu'ils avoient autrefois.

La Casse des Isles est autant estimée que celle du Levant. Des Apoticairees la trouvent meilleure, parce que l'arbre est naturel des Isles & n'y a point été transplanté.

En 1705. Elle valoit 7 liv. 10 s. le quintal aux Isles.

224 HISTOIRE  
pour en sçavoir davantage.

Puisque je me suis engagé à vous donner une idée des animaux remarquables de cette Isle, je commencerai par vous dire qu'entre tous nos poissons, Tortues. nous regardons la Tortue comme le plus curieux. Dans un tems calme vous les voyez dormantes, flotter sur la surface de la mer. Les Matelots les apercevant, rament doucement, s'approchent d'elles, & les prennent soit en les dardant avec un harpon, a soit en leur

Il y a trois especes de Tortues, la franche ou verte dont cette histoire parle principalement, qui est la seule véritablement bonne à manger. Son écaille est mince & de nulle valeur. Le plastron est le morceau le plus friand. Sa graisse se convertit en huile, fort bonne, entr'autres pour la friture.

\* Ce harpon est long de 7 à 8 pieds, d'un pouce de diametre. Dans un des bouts est fiché un cloux quarré de 8 pouces de long, compris la douille. Cette douille a un hameçon de fer ou simplement un trou, où est attaché une longue corde roulée sur l'avant du

embarrassant les pattes dans une corde ou filet. Elles meurent lorsque leur sang s'échauffe ; parce qu'il faut, pour qu'elles puissent vivre, qu'il ne soit pas plus chaud que l'élément où elles habitent. Elles arrachent dans le fond de la mer beaucoup plus d'herbe qu'elles n'en avalent, en sorte que quelquefois la Mer en est toute couverte au-dessus des endroits où elles paissent. De demie-heure en demie-heure, elles viennent sur l'eau pour respirer. On diroit qu'elles poussent un soupir, après quoi elles retournent au fond de l'eau. Elles respirent un peu plus souvent à terre. Lorsqu'elles y sont blessées, elles se couchent sur le dos, & des larmes coulent de leurs yeux. On peut

canot, que l'on devide, lorsque la Tortue blessée s'enfuit.

les conserver hors de l'eau 20 jours & plus; elles y engraisent & deviennent un mêt friand, pourvû que chaque jour on ait attention de leur donner environ une demie pinte d'eau salée. Leur graisse est verte sur leur corps, jaune autour de leurs entrailles. Elle est assez salubre pour l'estomach quand on la fait bouillir. Leur urine est d'un verd jaunâtre & devient huileuse si on la met sur le feu. Elles meurent dès qu'on leur coupe la tête. Leur cœur arraché perd bientôt son mouvement; mais piquez un morceau de leur chair, même quelques-heures après qu'il a été séparé du reste de leur corps, vous le verrez se mouvoir. Les articulations des os, des pattes ou des épaules reprendront aussi leurs mouvemens quand vous ne piqueriez que la graisse

qui les environne. Mais si vous exposez au soleil ces parties séparées de leur tronc, elles meurent dans l'instant, & les jointures n'auront plus de mouvement.

Le Docteur Stubbs rapporte un fait très-réel, quand il dit que le sang de la Tortue est plus froid qu'aucune eau que nous ayons. Cependant le battement du cœur est aussi fort dans cet amphibie que dans aucun autre animal, & il a les artères extrêmement fortes. Ses pōmons sont dans son ventre. Sa ratte est triangulaire, d'une chair ferme, d'un très-beau rouge, & son foye d'un verd obscur. Enfin elle a une forte de dents.

Toutes les Tortues qui sont dans ces Mers depuis les Isles Caraybes jusqu'à la baye du Mexique se rassemblent l'Eté

dans l'Isle des Caymans près de nos Côtes , pour y pondre & couvrir leurs œufs. Elles s'accouplent pendant l'espace de 14 jours. Alors dans une nuit elles déposent jusqu'à trois cents œufs \* garnis de leur blanc & de leur jaune, mais sans écaille. Elles se raccouplent une seconde fois & restent cependant sur le sable, & recommencent ce manége jusqu'à trois fois, après quoi les femelles ramènent les mâles à leur ancien gîte.

Nos bayes & nos rivieres sont remplies d'une infinité de divers poissons, & je remettrai à un autre tems à vous en faire la description.

Mais un animal terrible dont

\* Ils sont de la grosseur d'une balle de paume. Leur coque est comme du parchemin mouillé. On y remarque toujours un petit vuide. Le blanc ne se durcit jamais bien : le jaune se cuit & se durcit. Il est très-bon & on

je veux vous parler, & plus terrible ici peut-être qu'en aucun autre endroit du monde, c'est l'Alligator qui se tient d'ordinaire dans les rivieres ou les lacs. Il vit de la chair des animaux qu'il prend à la chasse. Rarement mange-t-il des hommes, parce qu'il est fort aisé de lui échapper : car il ne peut se tourner que pesamment & difficilement, au lieu qu'en ligne droite il court très légèrement. Il y en a de quinze & de vingt

L'Alliga-

tor.

en fait des omelettes excellentes.

Les œufs de Crocodile sont presque semblables à ceux des Oyes avec la coque fort blanche & un peu raboteuse. Ils ont, dit-on, la funeste vertu de troubler l'esprit, si on en mange. Ils ne sont remplis que de blanc avec une petite barre de sang dans le milieu.

La graisse d'Alligator ainsi que celle de serpent est bonne contre les douleurs froides, sciaticques, & autres pareilles incommodités. On la fait fondre sur une assiette : on y mêle de l'esprit de vin ou de bonne eau-de-vie, & on en frotte la partie affligée. Elle se conserve naturellement & n'a aucune mauvaise odeur.

pieds de long. Son dos est couvert d'écaillés impénétrables, & il est fort difficile de le blesser ailleurs que sous le ventre ou dans l'œil. Il a quatre pieds ou especes de nageoires dont il se sert également pour courir ou pour nager. Il faut remarquer qu'en qualité de poisson il ne pousse jamais aucun cri. Sa façon de chasser est de se tenir sur le bord d'une riviere, d'y attendre que quelque bête y vienne boire, de se jeter sur elle dès qu'il la voit à sa portée, & de la dévorer. Il les surprend aisément parce qu'il ressemble, étant en repos, à une piece de bois mort & sec. Au reste ses ravages sont compensés par l'utilité de sa graisse, dont on fait un excellent onguent pour les maux ou douleurs dans les os & dans les jointures. Il a des bourses garnies d'un musc plus

fort que celui des Indes Orientales. Son odeur même est si violente & se répand si loin, qu'il se fait découvrir avant qu'on le puisse voir & donne par-là le moyen de s'en garantir. Le bétail même a l'instinct de reconnoître cette odeur & de s'enfuir aussitôt. Ils se reproduisent ainsi que le crapaud par des œufs qu'ils laissent dans le sable au bord des rivières. Ces œufs sont de la grosseur, de la forme & de la dureté de ceux d'une poule d'Inde, mais non tachetés. Ils les couvrent de sable : le soleil les fait éclore, & le petit animal est à peine sorti de son écaille qu'il se jette dans l'eau.

L'Alligator est de la forme du lézard. Il a quatre pieds, & en marchant, son ventre touche presque à terre. Ceux qui sont parvenus à leur taille ordinaire

ont des dents de la grosseur de celles de nos gros mâtins. Les

Maniere  
de les tuer.

Négres leur font une guerre as-  
sidue & en tuent beaucoup.

Pour cet effet, ils préparent un  
morceau de bois de fer, d'un  
pied & demi ou de deux pieds  
de long. Ils l'aiguisent par les  
deux bouts, & le tenant par le  
milieu, ils le jettent dans la ri-  
viere où ils voyent l'Alligator  
paroître. Ce terrible animal  
vient aussitôt sur eux la gueule  
ouverte. Ils y enfoncent leur  
main armée de ce bâton, &  
l'Alligator refermant glouton-  
nement les machoires, s'enfon-  
ce dans l'une & l'autre les  
pointes de ce bois dur. Pour  
lors les Nègres le tuent sans  
peine & sans danger. J'en ai vû  
à Spanis-town, qu'on avoit pris  
en vie. & que l'on faisoit bat-  
tre comme on fait les taureaux,  
après cependant leur avoir ar-

raché les dents. M. Ellis, aujourd'hui Chef de la Justice, en a un aussi défarmé dans sa basse-cour. Il est enchaîné avec de fortes chaînes de fer, dans une fosse qu'on lui a creusée exprès.

Nous avons ici beaucoup d'insectes qui nous tourmentent : mais je ne vous parlerai que du Chigœ, dont je vous ai déjà dit quelque chose. Il se loge entre cuir & chair ; & dans la niche qu'il s'y forme, il se multiplie extrêmement. Dès que les Nègres s'en apperçoivent, ils ont grand soin de le tirer dehors avec une épingle ou avec la pointe d'un canif, & détruisent entièrement sa niche, de peur qu'en y laissant quelqu'un de ses œufs, qui ressemblent à des lentes, ce ne soit le commencement d'une nouvelle génération.

Insectes.

Mouches  
de feu ou  
Luisantes.

Les Mouches de feu acquie-  
rent & répandent leur lumiere  
en volant. C'est une espece de  
Cantarides qui paroît verte le  
jour ; mais la nuit elle est bril-

Outre une espece de ces mouches de la  
grosseur de nos mouches ordinaires , un peu  
plus longues , dont la partie postérieure , verte  
le jour , est luisante la nuit deux ou trois heu-  
res après qu'elle est venue ; on en trouve à la  
Guadeloupe qui sont grosses comme des han-  
netons , quelquefois de la grosseur du pouce  
& longues de 18 lignes. Elles ont les yeux  
fort larges & fort plats. Ils rendent dans l'ob-  
curité une lumiere verdâtre fort vive. Outre  
leurs yeux , elles ont la partie postérieure de  
leur corps si lumineuse , qu'on la prendroit  
pour un charbon ardent , soit qu'elles se re-  
muent ou se tiennent en repos. Une seule  
suffit à éclairer pour lire les caracteres les plus  
menus , presqu'aussi-bien qu'une chandelle.  
On les conserve quelques jours dans des fla-  
cons en les nourrissant de pain , de feuilles ,  
de bois pourri & de fruit , & les exposant au  
grand soleil. Elles reudent pendant ce tems à  
peu près autant de lumiere que le premier  
jour , moins du corps que des yeux : après  
quoi elle devient moins vive & diminue à  
proportion des forces de l'animal. Ces Mou-  
ches ont un mouvement si vif dans la partie  
postérieure de leur corps , qu'il faut les serrer  
beaucoup pour qu'elles n'échappent point.

lante & lumineuse, même plusieurs jours après sa mort : en en rassemblant quelques-unes, on peut lire distinctement la plus petite impression. Je l'ai souvent éprouvé. Il faut pour cela approcher la mouche près du livre, en suivant les mots successivement ; car sa lumière ne se répand pas bien loin.

Quant aux oiseaux, cette Isle en nourrit de beaucoup d'espèces différentes ; mais le plus fameux est le Colibry. Sa beauté, sa forme, son odeur, même sa façon de vivre, sont admirables. Il est beaucoup moins gros que le Roitelet, quelquefois plus petit qu'une grosse mouche. C'est pourtant le plus illustre de tous les oiseaux. Les couleurs de ses aîles & de son col représentent les nuances brillantes de l'arc-en-ciel. Quelques-uns ont sur le

Oiseaux

Colibry

col des plumes d'un rouge si vif, que de loin on croit voir une escarboucle. Le ventre & le dessous de ses aîles sont d'un beau jaune : ses cuisses d'un verd d'émeraude, ses pieds & son bec aussi noirs que l'ébene polie, sa tête de verd de pré, & ses petits yeux jettent un éclat surprenant. Le plumage du mâle est plus beau que celui de la femelle. Il a sur la tête une couronne de plumes, comme si la nature avoit voulu marquer par là sa superiorité sur tous les autres oiseaux. Il vole avec tant de force qu'il fait par l'agitation de ses aîles un bruit plus fort que ne font beaucoup des plus gros de ses semblables. Il se plaît à voltiger autour des gens qui marchent, & les surprend par ce bruit : on diroit un petit tourbillon qui passe. Il se nourrit

de la rosée qu'il suce dans le sein des fleurs avec sa langue, qui est beaucoup plus longue que son bec, creuse comme un roseau, grosse comme une petite aiguille. Rarement le voit-on à terre : il aime par-dessus tout, le voisinage de l'Oranger & du Cîtronnier. C'est sur leurs branches qu'il fait son petit nid avec une adresse singulière. La seule façon de le prendre est de lui jeter un peu de sable pour l'étourdir. Mais pourquoi prendre ce charmant oiseau, qu'on ne sçauroit conserver en vie \* ; parce qu'on ne peut lui fournir sa nourriture ordinaire ?

Je n'en dirai pas davantage sur les oiseaux. On n'en manque pourtant point ici. On y voit le Carion-crow, espece de Corneille, la Frégatte ou Man-

\* Le P. Labate cite un de ses confreres qui en avoit élevé & nourri. *Voy. aux Isles, to. 4.*

238 HISTOIRE  
of-war, le Booby, des Hyron-  
delles, des Chauvesouris \* pro-  
digieusement grandes, & beau-  
coup de différentes especes de  
pigeons.

\* Les Chauvesouris d'Afrique ne sont pas moins grosses que des Pigeons. Elles ont des ailes fort longues, armées de deux ou trois ongles crochus qui leur servent à s'attacher aux arbres. Elles ont la peau brune & couverte d'un duvet. De tous les animaux qui volent, c'est le seul à qui la nature ait donné du lait pour nourrir ses petits.

---

### LETTRE XIII.

**J'**AI tâché dans le cours de mes lettres de vous donner autant qu'il étoit en moi, une juste connoissance de la Jamaïque. Je vous ai raconté les faits avec sincérité, & n'ai rien omis d'essentiel. Mon dessein aujourd'hui est de finir notre correspondance sur ce sujet par

quelques observations sur le Commerce & le véritable intérêt de cette Colonie. Peut-être aussi ne sera-t-il pas hors de propos d'expliquer par quel régime on pourroit, suivant que les Medecins le jugent probable, conserver & prolonger ses jours dans ce climat.

Le principal commerce de la Jamaïque est avec la Grande-Bretagne. Elle en fait très-peu avec les autres Nations, à moins que ce ne soit en contrebande. On charge tous les ans plus de cinq cens vaisseaux des denrées que produit cette Isle. Le sucre est baissé de prix depuis quelque tems, & le rum encore davantage, depuis le dernier Acte du Parlement qui en défend le débit. Les Planteurs s'en plaignent, & l'Angleterre feroit une grande perte si les richesses qu'elle tire d'ici

Commer-  
ce de cette  
Isle.

lui manquoient, ou s'il s'y dé-  
bitoit moins de ses marchan-  
dises qu'elle n'en fabrique. Il  
seroit inutile de répéter les  
avantages que procure cette  
Colonie. Sans parler des impôts  
excessifs qui se levent sur le  
rum & autres de ses denrées;  
combien de milliers d'hommes  
sont employés dans ses Manu-  
factures, & quelle consumma-  
tion ne font-ils pas? Les Mar-  
chandises qui s'apportent ici  
sont du drap d'Osnabrug, soit  
gros soit fin, des dentelles, du  
Cambray, des chapeaux, des  
souliers, des draps larges, des  
soies, toute sorte de clinquail-  
lerie, des savons, de la chan-  
delle, du beurre, du fromage,  
du bœuf salé, des harangs, de  
la merluche seche, du biscuit,  
du cidre, de l'aille, de la bier-  
re, &c. sur quoi on gagne cin-  
quante pour cent.

Un établissement comme celui-ci doit être soutenu pour plusieurs raisons. Non-seulement il est important pour la Nation par rapport au Commerce; mais il l'est encore plus à d'autres égards. Sa situation est si avantageuse, qu'avec peu de peine & de dépense, il peut tenir l'Espagne en allarmes. Quelques Vaisseaux de guerre, quelques barques légères qui courent les côtes des François & des Espagnols suffiront pour les inquiéter. Il est de la sagesse du Gouvernement de ne pas négliger cet avantage, & d'encourager une Colonie qu'il est si fort de notre intérêt de faire fleurir.

Importance de cette Isle.

Cette Isle mérite toute l'attention de l'Angleterre. La Barbade est sur son déclin. Nous voyons tous les jours arriver

La Barbade.

La Barbade paroissoit en 1700 fort opulente. Le pays étoit cultivé & très-beau; les habi-

par troupes des habitans de cette Colonie qui viennent ici chercher à raccommo-der leurs affaires. Il faut dire la même chose des Colonies du Nord. En effet la Jamaïque est une mine inépuisable, d'où la Nation retire d'immenses richesses. Les cinq cens vaisseaux que je vous disois tout à l'heure qu'on charge ici tous les ans, évalués à cent cinquante tonneaux chacun, portent le nombre de 57000 tonneaux. Ils ont besoin pour la manœuvre au moins de

Evalua-  
tion du  
commerce  
de cette Isle

tans fort nombreux, riches, magnifiques. Comment a-t-elle pû être si-tôt en décadence? Le manque d'eau de source ou de riviere peut y avoir contribué, par les maladies que cause l'usage des eaux ramassées dans des mares & des citernes, très-aisées à se corrompre. D'ailleurs, dès-lors la terre sembloit usée, sèche & maigre. On n'y faisoit que du sucre: encore étoit-on obligé de replanter les cannes fort souvent; quoiqu'on eût soin de fumer la terre. Le bois y étoit aussi fort rare, les forêts dont cette Isle étoit couverte étant toutes défrichées & consommées depuis long tems. D'ailleurs le luxe y étoit extrême.

6000 matelots , & les familles occupées en Europe à la construction & à l'armement de ces Bâtimens , font au moins 16000 ames. Il s'embarque ici environ 100000 muids de sucre à 200 muids seulement par vaisseaux : commerce qui nourrit plus de 20000 personnes , & enrichit plusieurs. Le produit du sucre monte à peu près à un million de livres en ne l'estimant que 20 sh. le cent pesant , & le muid sur le pied de mille pesant. On peut évaluer à plus de 100000 l. le montant des autres denrées de cette Isle , en échange desquelles on nous rapporte celles des manufactures de la Grande-Bretagne. Car excepté le vin de Madere & le punch de rum ; tout ce que l'on consomme ici , vivres , boissons , nippes , vient de chez vous , & j'oserois sur cela assurer que par cette consumma-

tion, nous y donnons à vivre à plus de 40000 bouches, sans compter les détailliers de nos marchandises, que j'évalue à dix mille.

Enfin par un calcul au plus bas, je conclus que la Jamaïque fait par son commerce subsister plus de cent mille ames, sans compter 40000 Blancs au moins, dont 17000 sont propres à porter les armes & établis dans son sein, ce qui fait 140000 & tous Anglois. Imaginez par-là de quelle importance elle est pour l'Etat, & quelles richesses elle y répand. Comptez-vous aussi pour peu de chose sa situation au centre des établissemens des Espagnols en Amerique? Aucun vaisseau ne peut aller vers le continent ou en revenir, sans passer à la vûe de notre Isle: & combien n'en tomberoit-il pas dans les mains de nos matelots,

Avantages  
de sa situa-  
tion.

si nous en armions en course un nombre suffisant, & qu'ils eussent de bons Officiers ? Aurions-nous à craindre la guerre ? & le profit que nous rapporteroient ces prises, ne dédommageroit-il pas des frais de l'armement ? La flotte qui vient de Carthagene touche à l'Isle Espagnole, d'où elle ne peut faire voile à la Havanne qu'en passant dans nos parages. A la Havanne est le rendez-vous général de la flotte, & l'on sent aisément combien sa jonction entiere importe à sa sûreté : or rien ne seroit plus aisé que de la traverser en nous rendant les maîtres des Mers qui nous environnent.

Ce n'est point tout. Chaque année on porte d'ici chez vous au moins 300000 pieces de huit. Vous jugez sans peine que ce n'est pas un médiocre avantage pour la Nation. En un mot

cette Isle est une foire subsistante où se débitent toutes les especes de marchandises que produit la Grande-Bretagne, & qui sont payées argent comptant, ou échangées contre d'autres au choix du vendeur.

En général nos Marchands font ici de grosses fortunes. A peine ai-je vû un exemple de banqueroute. Plusieurs avec de très-petits commencemens sont parvenus à de grandes richesses. M. Barcklay, par exemple, homme de grand sens & fort estimable par plusieurs endroits, n'étoit d'abord que le facteur d'un autre particulier. Il est aujourd'hui un des Rapporteurs de la Cour de Chancellerie, & compté parmi nos plus riches Commerçans.

Toutes fortes d'Artisans trouvent ici à travailler fort avantageusement, sur tout les Chaudronniers, Mâçons, Char-

pentiers , Menuisiers , Forge-  
rons , Tonneliers , &c. & ils ga-  
gnent beaucoup.

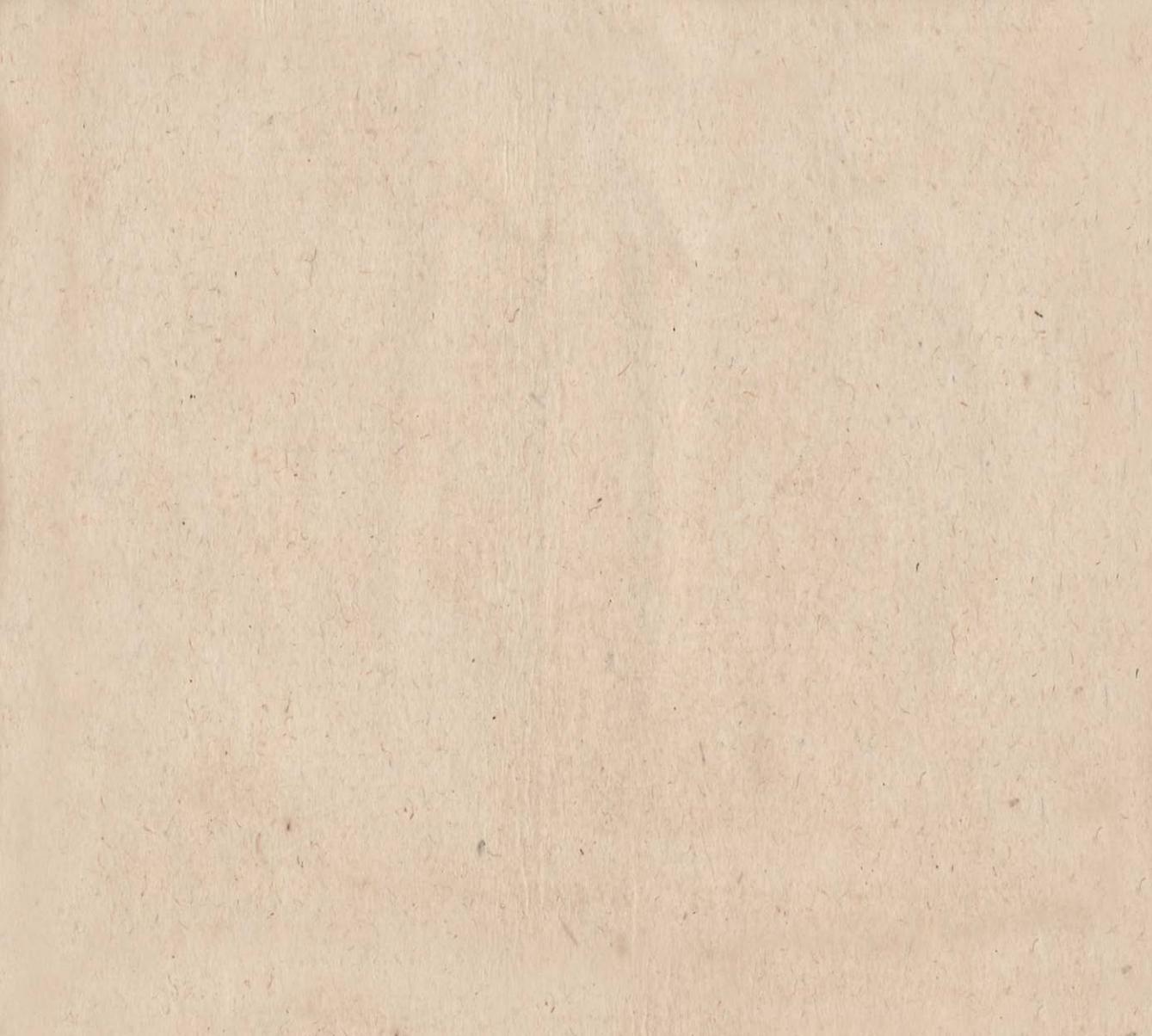
A l'égard des plaintes générale-  
rales sur l'air mal-sain de cette  
Isle , elles sont peu fondées. Climat &  
tempera-  
ture de cete  
te Isle.  
C'est la faute des arrivans , qui  
se porteroient aussi-bien ici que  
partout ailleurs , s'ils se gou-  
vernoient avec un régime con-  
venable. On observe qu'un cli-  
mat chaud fait vivre les vieil-  
lards & tue les jeunes-gens , &  
il n'est pas douteux qu'il faut  
avoir grand soin de se faire pe-  
tit-à-petit au climat. La meil-  
leure méthode est de ne man-  
ger ni boire rien qui échauffe.  
Le Thé de sauge est reconnu  
pour très-salutaire , parce qu'il  
divise le sang & qu'il est d'une  
qualité très - rafraîchissante. Il  
faut aussi éviter de s'exposer à  
la chaleur brulante du soleil  
pendant le jour , de même  
qu'au ferein perçant de la nuit.

Il faut se faire saigner de tems en tems & prendre des medecines douces. Il arrive quelquefois aux nouveaux venus de se voir couverts d'ulceres & de cloux : c'est une bonne marque, disent les Medecins, & ils ont soin de ne les pas laisser se fermer trop tôt. Après une année de séjour, on peut risquer de boire : mais le mieux est de n'en rien faire ; car les liqueurs spiritueuses brulent le sang & occasionnent la fièvre.

Me voici au bout de la carriere que je m'étois proposée de remplir. Je l'ai fait avec l'exactitude & la fidélité que doit observer tout homme qui écrit pour l'utilité des autres. Je souhaite que vous soyez content de moi, & que vous me croyiez.

F I N.



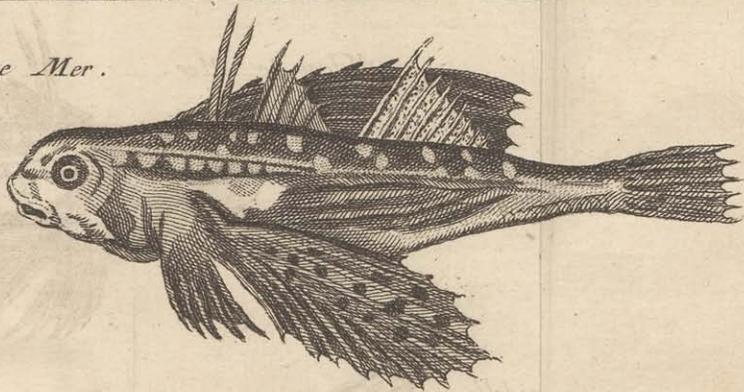
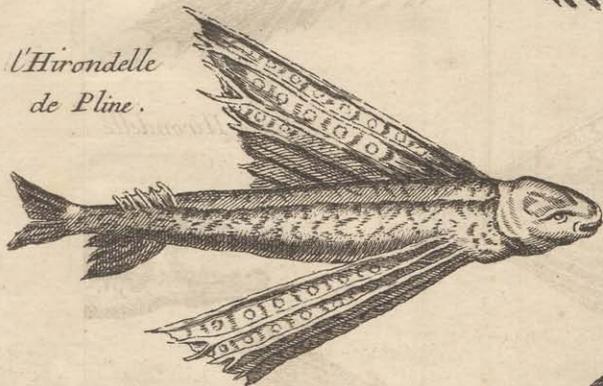
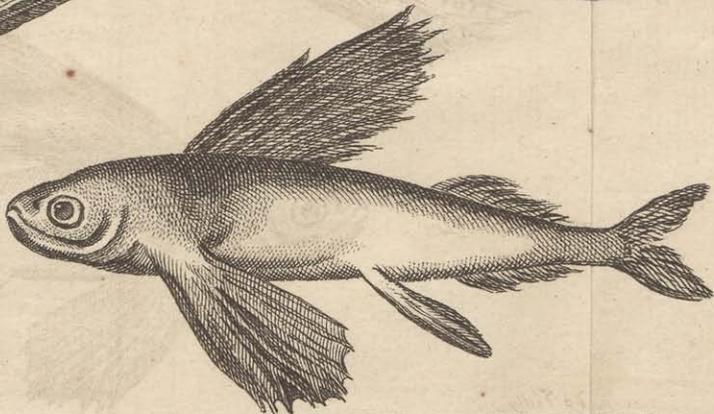




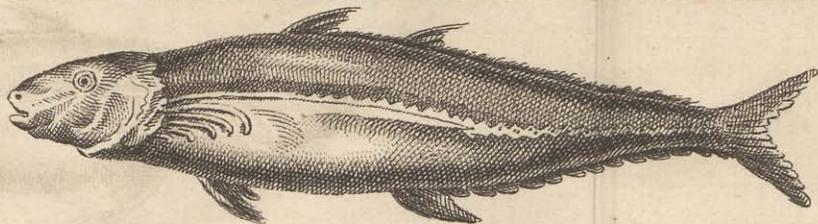
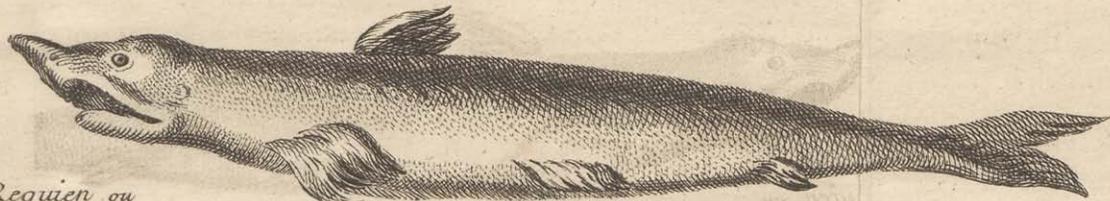
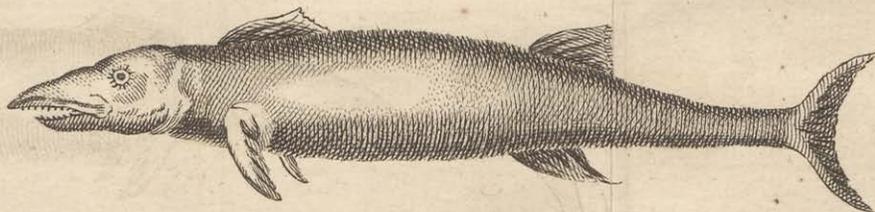
*Moulin à Sucre.*

AB de Toulle



*Milan de Mer.**L'Hirondelle  
de Plin.**Autre Hirondelle de Mer.**Hirondelle de Mer.*



*Bonite**Requien ou  
Chien de Mer.**Becune.**Alligator Crocodile de l'Amérique.*





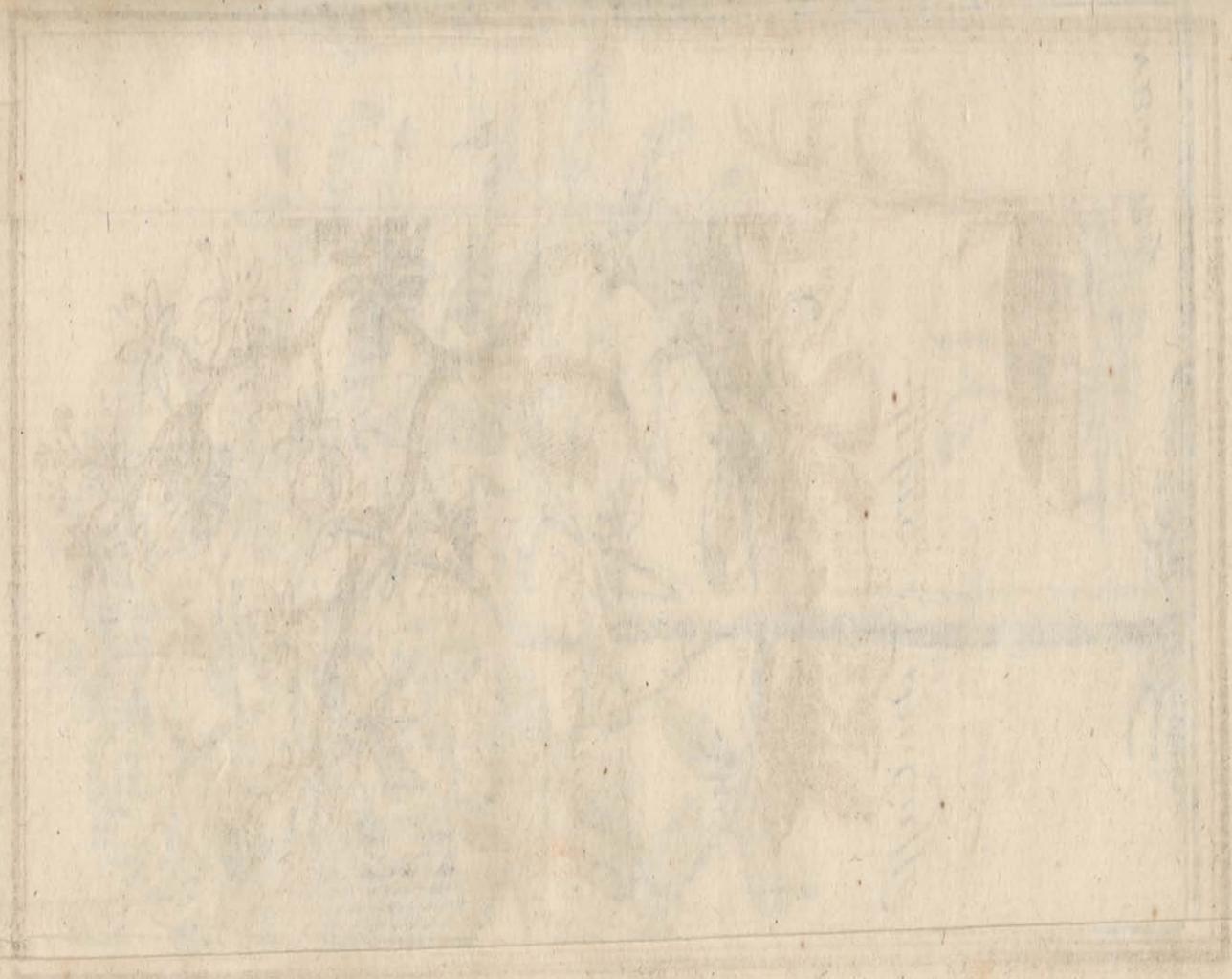
*Arbre du Caffé*

*Jeunes bananiers  
qui pousent*



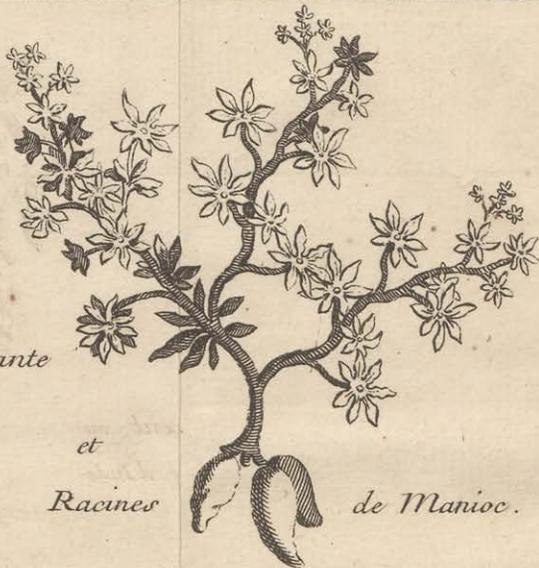
*Bananier  
avec son régime.*

*NB de Pilly*

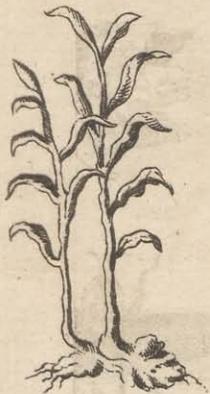




*Piment ou  
poivre d'Inde.*



*Plante  
et  
Racines  
de Manioc.*



*Gengembres.*

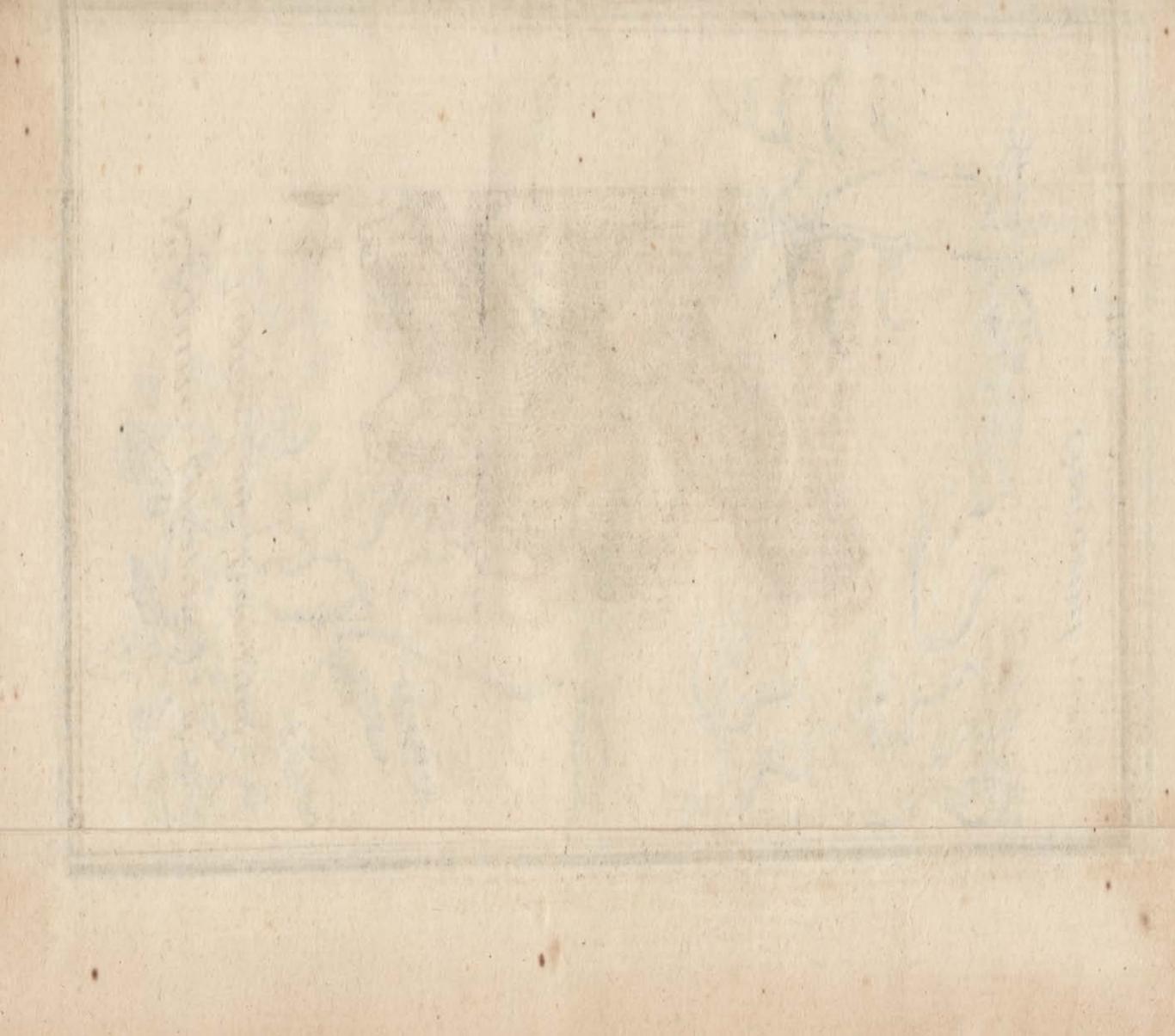


*Igne.*



*Mouche  
luisante.*

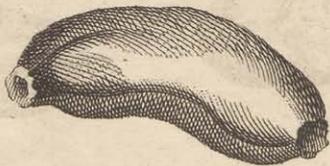
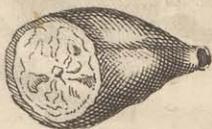
*NB de Polly*



*Regime (grappe) de  
Figes ou Bananes.*



*Figue ouverte.*



*Figue entiere*

*B de Pully*

